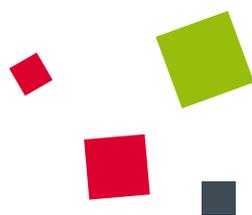




ÉDITION 2008

PROXIMITÉ | OUVERTURE | ÉCONOMIE | CULTURE | ENVIRONNEMENT | SPORT | TRANSPORT | TOURISME | SOCIAL | AGRICULTURE | EDUCATION



RAPPORT

D'ACTIVITÉ

SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU CANTAL

Sommaire

3	ÉDITO du Président
4	REGARDS sur 2008
6	PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL 2009 - 2011 Les enjeux
8	L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE L'Assemblée Départementale Le Cabinet et la Communication Le Conseil Général des Jeunes La Direction Générale des Services L'organigramme des Services
12	LES MOYENS HUMAINS La Direction des Ressources Humaines
14	LES MOYENS FINANCIERS Le Budget 2008
15	LES MOYENS SUPPORTS La Direction des Finances et de la Logistique La Direction des affaires Juridiques, d'Appui aux collectivités, de la Prospective et des systèmes d'Information
20	DÉVELOPPEMENT DURABLE L'Environnement L'Aménagement foncier et rural Les Télécentres Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche
24	TERRITOIRE SOLIDAIRE Une Action Sociale polyvalente et territorialisée La Politique pour l'Enfance et la Famille La Politique d'insertion La Politique en faveur des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées
28	DÉPLACEMENTS : VOIRIE ET TRANSPORTS Le Réseau routier Les Transports scolaires Les Transports collectifs de voyageurs Le Transport aérien
32	CADRE DE VIE ET SERVICES Les Collèges Autres interventions en matière d'éducation La Culture La Médiathèque Départementale Les Archives Départementales L'ADMD du Cantal Le Sport Cybercantal et les nouvelles technologies Le Service Départemental d'Incendie et de Secours
40	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EMPLOI L'Agriculture L'Industrie, le Commerce et l'Artisanat - Cantal Expansion Le Tourisme - Cantal Tourisme La Station du Lioran
46	COLLECTIVITÉ PARTENAIRE Le développement et l'accompagnement des Territoires Le Fonds d'Équipement des Communes Les Bâtiments Départementaux
50	IMAGE RENFORCÉE



Édito



La présentation du rapport d'activité de la collectivité représente un temps fort de la vie du Conseil Général et de ses services. Elle l'est d'autant plus au lendemain du renouvellement de notre Assemblée et dans l'actualité de la réforme institutionnelle de notre pays.

Comme je m'y étais engagé, le Conseil Général du Cantal, dès le deuxième semestre 2008, a adopté un nouveau Plan d'Action Départemental triennal. Je crois à un développement harmonieux de nos territoires, assis sur la ruralité et les valeurs qu'elle incarne, plutôt que de vouloir copier des schémas inspirés des modèles issus de la concentration urbaine. C'est cette image de ruralité moderne du Cantal que je vous propose de valoriser. C'est tout le sens du Plan d'Action Départemental pour un « Cantal solidaire, partenaire et dans l'action partout dans les Cantons ».

Les services apportés par le Département n'ont cessé au cours de ces dernières années de s'amplifier, de s'élargir et touchent plus que jamais tous les domaines de l'action publique en s'adressant à chaque Cantalien. Le Conseil Général s'est imposé comme un échelon de proximité et de solidarité essentiel. Pour notre territoire, pour les associations, pour les entreprises, comme pour les Communes et plus largement pour chaque Cantalien, il importe qu'il demeure présent au cœur des partenariats essentiels à tout projet.

S'il était encore nécessaire de vous en convaincre, ce rapport d'activité des services montre combien l'action du Département, dans chacune des missions qu'il remplit, concourt au développement du Cantal, et combien dans un territoire rural comme le nôtre, aucune alternative ne semble s'offrir. Dans le débat actuel relatif à la réorganisation territoriale de la France, tous les usagers, tous les agents départementaux sont persuadés que la proximité que propose la collectivité départementale, plus encore en milieu rural, est un gage d'efficacité. Il importe en revanche de mieux le faire savoir, c'est aussi l'objet de cette publication, pour que l'action publique soit accessible à tous ceux qui peuvent y prétendre.

Mais, il ne faut pas oublier que ce document est avant tout le reflet de l'activité des services du Département. Je souhaite que chacun puisse s'imprégner de la diversité et de la qualité de cette action. Je veux saluer le travail accompli par chaque agent du Conseil Général qui participe à la réalisation de ces objectifs et à la satisfaction du service public départemental offert à tous les cantaliens. Des évolutions dans notre organisation ont vu le jour en 2008, pour améliorer les conditions de travail et l'efficacité de chacun, mais aussi pour renforcer le sentiment d'appartenance à notre collectivité, en croissance forte depuis quelques années.

Je réaffirme ici que c'est ce service public fait de proximité, d'écoute, de réactivité et d'efficacité que nous avons l'ambition de construire ensemble chaque jour, avec désormais depuis le 5 février 2009 une nouvelle signature, dont je me réjouis qu'elle ait aussi vite suscité votre adhésion.

Vincent DESCOEUR
Président du Conseil Général
Député du Cantal



R E G A R D S

Janvier

- **Installation du nouveau Conseil Général des Jeunes,**
- Poursuite de l'intégration des personnels issus de l'Éducation Nationale et de la DDE au sein des services du Conseil Général,
- Vote du Budget du Département pour 2008 placé sous la double orientation de la proximité et de l'ouverture,
- Rencontres Cantal / Aveyron / Lozère : vers un Parc Naturel Régional Aubrac,
- Manifestation de vœux au monde sportif et remise d'équipements.

Février

- Travaux préparatoires au futur Schéma Départemental de Développement Culturel qui sera arrêté en juin,
- Évaluation à mi parcours de la convention de développement signée avec l'Agglomération d'Aurillac,
- Soutien exceptionnel en faveur des éleveurs dans le cadre de la FCO et mobilisation du laboratoire départemental,
- **Inauguration du « Déval'luge » au Lioran.**

Mars

- **Renouvellement du Conseil Général,**
- Participation au Salon International de l'Agriculture à Paris,
- Comité paritaire d'attribution des aides économiques au titre du Pacte Cantal avec l'État et la Région.

Juillet

- **Accueil du Tour de France dans le Cantal,**
- Présentation du Pass Cantal élargi en faveur de tous les jeunes de 11 à 16 ans,
- Le lac du Pêcher 12^{ème} Espace Naturel Sensible du Cantal.

Août

- Carte avantage : le Cantal dynamise son accueil touristique,
 - **ÉCLAT : Le Conseil Général lieu d'accueil du 23^{ème} Festival,**
 - 3^{ème} édition de Ruralitic dans le Cantal sous forme d'Université d'été.
- Séminaire des élus pour préparer les dossiers de la rentrée et les orientations budgétaires 2009,

Septembre

- Une rentrée réussie avec l'avancement des travaux aux collèges Jeanne de la Treilhe et Blaise Pascal en particulier,
- **Un dictionnaire et une clé USB pour tous les jeunes collégiens en complément du déploiement des Environnements Numériques de Travail (ENT) dans les collèges,**
- Congrès national de la Protection Civile à Aurillac,
- Signature d'une nouvelle convention de développement culturel avec la Communauté de Communes « Cère et Rance en Châtaigneraie »,
- Exposition dédiée aux sapeurs pompiers dans l'atrium du Conseil Général et signature d'une convention pour faciliter le volontariat,
- Décès de Pierre Raynal, ancien Président du Conseil Général.





S U R 2 0 0 8

Avril

- **Réunions du FEC dans tous les cantons : +10 % pour la troisième année consécutive,**
- Présentation des actions de promotion et d'accueil pour la saison touristique 2008,
- La politique d'insertion du Conseil Général renforcée au travers de nombreux partenariats.

Mai

- Réalisation du Merrell Oxygen Challenge Preview au Lioran,
- 6^{ème} salon du livre de jeunesse à St-Flour,
- **Les handballeurs du AHBCA accède à la LNH avec le soutien du Conseil Général,**
- 10^{ème} anniversaire de l'opération « Danse à l'école » portée par l'ADMD.

Juin

- Déploiement de la fibre optique le long de l'A75 : un atout d'aménagement du territoire,
- **La mission haies du Conseil Général reconnue par le 1^{er} prix national « Terre de Femmes » remis par la Fondation Yves Rocher à Sylvie Monier, animatrice de la Mission,**
- Exposition « détenus corrects souhaités » dans l'Atrium du Conseil Général.

Octobre

- **1^{ère} Journée départementale du handicap à l'Hôtel du Département,**
- Rencontre avec les forces économiques du département pour appréhender les premiers impacts de la crise,
- Réunion avec les principaux de collèges pour se concerter quant aux actions à engager par le Conseil Général,
- Accueil du Congrès national de l'ANEM à Saint-Flour et élection de Vincent Descoeur en qualité de Secrétaire Général,
- Scènes en Partage : une nouvelle saison culturelle pour les cantaliens,
- Engagement de la 2^e tranche du plan d'équipement informatique de l'IUT d'Aurillac.

Novembre

- **Ouverture de la déviation d'Arpajon-sur-Cère,**
- Élections professionnelles au sein des services de la collectivité,
- Débat d'orientations budgétaires pour 2009 au sein de l'Assemblée,
- Adoption du Plan d'Action Départemental 2009-2011 : «un Cantal solidaire, partenaire et dans l'action, partout dans nos cantons»,
- Attribution d'un prix «Territoria» au Conseil Général dans le cadre du Salon des Maires à Paris.

Décembre

- Ouverture de la saison hivernale de la SAEM Super Lioran Développement qui connaîtra une fréquentation exceptionnelle,
- **Commission tripartite relative au transfert du Parc de l'Équipement qui acte les grandes orientations de la collectivité pour un transfert prévu au 1^{er} janvier 2010,**
- Adoption du Budget 2009 du Conseil Général.



Chaque jour à vos côtés

Le Plan d'Action Départemental

Les enjeux du nouveau PAD

Si le Conseil Général ne peut répondre à toutes les aspirations, il doit être ambitieux et faire preuve de volontarisme pour le Cantal et accompagner les projets des particuliers, des associations, des entreprises et des autres collectivités partenaires.

Le premier enjeu du PAD est d'assurer la continuité territoriale et de moderniser le territoire, tant sous l'angle des infrastructures, des transports, des TIC, que des services apportés à la population.

La démographie constitue un deuxième enjeu important pour le Département, que ce soit au travers de la prise en compte du vieillissement, grâce aux politiques et prestations sociales, ou bien en contribuant à attirer de nouvelles popula-

tions sur le territoire via les politiques de développement.

Le renouvellement de l'image du Département constitue aussi un réel facteur d'attractivité qui peut entraîner des

retombées économiques conséquentes grâce à la valorisation des atouts naturels du Cantal, mais aussi en suscitant des opportunités nouvelles.



Les lignes de force qui sous-tendent et éclairent les choix de la Collectivité Départementale peuvent être organisées autour de 7 grandes missions.

Le Département choisit en premier lieu d'affirmer une exemplarité en matière de développement durable. Ce qui se traduira de manière transversale dans chacune de ses politiques chaque fois que cela sera possible. Les exemples concrets sont nombreux, que ce soit dans les domaines de la qualité de l'eau, des déchets ménagers, des énergies renouvelables, de la santé publique et la sécurité alimentaire notamment. Cette priorité est aussi illustrée au travers de gestes quotidiens comme le recyclage, le souci de bonne gestion ou la prise en compte de l'environnement dans

ses marchés.

Le Département du Cantal se doit d'être un territoire solidaire, envers ses habitants, et en particulier les plus fragiles d'entre eux, et envers ses territoires, notamment les plus ruraux qui sont souvent les moins richement dotés. Face au recentrage de l'État et de la Région sur leurs compétences propres ou sur d'autres priorités, le Département représente souvent le dernier échelon territorial sur lequel il est possible de s'appuyer.

La mise en oeuvre d'une politique de déplacement revisitée (infrastructures routières, lignes régulières et transports scolaires) représente un engagement fort de l'Assemblée Départementale et qui est complémentaire de son intervention en faveur du développement économique, de l'emploi et de l'innovation.

L'accompagnement des services et

l'amélioration du cadre de vie sont confirmés en tant que compétences prioritaires pour l'intérêt départemental et sont exercées en particulier au moyen des politiques territorialisées mises en oeuvre par le Conseil Général du Cantal au titre de sa mission de collectivité partenaire.

Enfin, la collectivité doit impulser une image renouvelée du Département afin de mieux expliquer aux cantaliens et de mettre en cohérence l'ensemble de nos politiques qui contribuent chacune dans sa diversité, au développement et à l'attractivité du territoire.



15 PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES POUR 2009 - 2011

- P1 : Accessibilité du territoire,
- P2 : Transports et déplacements,
- P3 : Soutien aux territoires, services aux usagers,
- P4 : Personnes Âgées et Personnes Handicapées,
- P5 : Revenu de Solidarité Active,
- P6 : Développement durable,
- P7 : Eau,
- P8 : Énergies renouvelables (Solaire),
- P9 : Anticipation de la réforme de la Politique Agricole Commune,
- P10 : Création d'emplois et innovation,
- P11 : Équipements touristiques,
- P12 : Cadre de vie,
- P13 : Cybercantal 2011,
- P14 : Mission d'assistance aux collectivités,
- P15 : Campagne d'image.

mental 2009-2011

ACTION



Conseil Général du Cantal :

7 missions essentielles

DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Prise en compte transversale de cette préoccupation : vers un Agenda 21,
- Priorité réaffirmée à l'eau,
- Priorité amplifiée aux énergies renouvelables, et en particulier le solaire,
- Exercice de la nouvelle compétence au titre du schéma départemental des déchets,
- Développement du télétravail : Télécentres,
- Confirmation de la politique environnementale : vers une nouvelle charte,
- Le laboratoire départemental d'analyse et de recherches.

TERRITOIRE SOLIDAIRE :

- Structuration du pôle petite enfance,
- Action en faveur de l'enfance et de la famille,
- Insertion, logement et emploi : le RSA ,
- PAPH : la MDPH et les Maisons de l'autonomie, écoute des personnes âgées, prise en compte de la maladie d'Alzheimer,
- Action sociale territorialisée,
- Schéma départemental de l'offre de soin (Maisons pluridisciplinaires de santé et de garde),
- Réflexion autour de la prise en compte du 5^{ème} risque.



POLITIQUE DE DÉPLACEMENT :

- Effort confirmé en direction de l'accessibilité et du maillage du territoire,
- Approche pluriannuelle des besoins locaux en matière de sécurisation et de confort des déplacements,
- Engagement renforcé dans le domaine du transport et des transports scolaires en particulier,
- Implication dans le volet aérien,
- Intégration du Parc.



CADRE DE VIE ET SERVICES :

- Action en faveur de l'éducation : des écoles primaires à la formation supérieure, en passant par les collèges (affirmation du maintien de la carte scolaire : maillage),
- Sport, culture, loisirs, patrimoine : des conditions essentielles à l'attractivité,
- Optimisation de la politique logement,
- Les TIC clés d'accès aux services : Cybercantal 2011,
- Phase 3 de téléphonie mobile, haut et très haut débit (fixe et mobile),
- SDIS : approche pluriannuelle maîtrisée, construction du nouveau CSP d'Aurillac.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INNOVATION :

- Soutien à l'agriculture, au commerce et à l'artisanat confirmé mais mieux encadré,
- Anticipation de la réforme de la PAC,
- Priorité à la création d'emploi et à l'innovation : Pacte Cantal et FAI,
- Accroissement des procédures d'appel à projets,
- Prospection d'entreprises ciblées : services, relocalisation d'emplois publics, télétravail, métiers de l'environnement, social, tourisme,
- Priorité de soutien aux équipements touristiques portés par le Conseil Général ou ses Syndicats,
- Soutien au tourisme réaffirmée avec 3 priorités : produits liés aux spécificités, professionnalisation et commercialisation,
- Développement de réflexions et d'actions prospectives renforçant l'attractivité du Cantal.



COLLECTIVITÉ PARTENAIRE :

- Généralisation de la contractualisation et des schémas,
- Soutien aux territoires et aux communes : une contractualisation accrue, pour un service aux usagers renforcé,
- Renforcement de la Mission d'assistance aux collectivités,
- Réflexion ouverte sur les prestations de conseil et de travaux en faveur des communes,
- Un projet territorial de la collectivité,
- Un programme immobilier conséquent.



IMAGE RENFORCÉE :

- Un nouveau logo,
- Meilleure identification de l'action du Département,
- Le « 1% communication » : préoccupation permanente d'accès aux services proposés,
- Communication par l'événementiel : Merell Oxygen Challenge, Salon de l'agriculture, Ruralitic,
- Proposition d'une campagne télé nationale de promotion partagée du Cantal,
- Accompagnement de l'action de communication nationale grand public du CIF,
- Développement et structuration de la marque territoriale « Cantal Auvergne ».

L'Institution Départementale

L'Assemblée Départementale



Organe délibérant du département, elle est formée de la réunion des 27 Conseillers Généraux, élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Les Conseillers Généraux se réunissent au moins une fois par trimestre sur convocation du président. Ces séances sont publiques. L'assemblée vote en particulier le budget, acte essentiel de la vie de la collectivité, qui lui donne les moyens de sa politique.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général élit pour trois ans, en son sein, son Président.
M. Vincent DESCOEUR a été réélu Président le 20 mars 2008.
Responsable de l'exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil Général et les décisions de la Commission Permanente.



LA COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil Général fixe le nombre des vice-présidents et des membres de la Commission Permanente. Elle est composée dans le Cantal de l'ensemble des Conseillers Généraux. Présidée par le Président du Conseil Général, la Commission Permanente applique les décisions de l'Assemblée Départementale.

Le Président du Conseil Général :

M. Vincent DESCOEUR

Premier Vice-Président :

M. Henri BARTHELEMY

Deuxième Vice-Président :

M. Gérard LEYMONIE

Troisième Vice-Président :

M. Bernard DELCROS

Quatrième Vice-Président :

M. Michel LAFON

Cinquième Vice-Président :

M. Louis-Jacques LIANDIER

Sixième Vice-Président :

M. Jean-Yves BONY

Septième Vice-Président :

M. Louis GALTIER

Huitième Vice-Président :

M^{me} Madeleine BAUMGARTNER

et les 18 Membres :

M^{me} Florence MARTY, MM. Stéphane BRIANT, Michel CABANES, Alain CALMETTE, Daniel CHEVALEYRE, Louis CLAVILIER, Charles DELAMAIDE, Jean-Pierre DELPONT, Guy DELTEIL, Bruno FAURE, Michel LEHOURS, Christian LEOTY, Jacques MARKARIAN, Alain MARLEIX, Philippe MAURS, Gérard SALAT, François VERMANDE, Jean-Claude WALCHLI.

LES COMMISSIONS ORGANIQUES

L'assemblée s'organise en commissions spécialisées.

Avant les réunions du Conseil Général, chaque commission examine les dossiers relevant de son domaine, émet des propositions et désigne un rapporteur chargé d'en faire la synthèse et de présenter le rapport à soumettre au vote de l'Assemblée. Chaque Conseiller Général est membre d'une commission, le Président du Conseil Général, étant quant à lui membre de droit de toutes.

1^{ère} COMMISSION :

FINANCES ET ADMINISTRATION

Président :

M. Henri BARTHELEMY

Vice-président :

M. Alain MARLEIX

Membres :

MM Alain CALMETTE, Stéphane BRIANT, Jean-Pierre DELPONT, Michel LAFON, Philippe MAURS, Gérard SALAT, Jean-Claude WALCHLI

2^{ème} COMMISSION :

ÉQUIPEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Président :

M. Bruno FAURE

Vice-présidents :

M. Gérard LEYMONIE,
M. Daniel CHEVALEYRE

Membres :

MM Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Louis CLAVILIER, Christian LEOTY, Louis-Jacques LIANDIER, Jacques MARKARIAN

3^{ème} COMMISSION :

SOLIDARITE - JEUNESSE - SERVICES

Président :

M. Guy DELTEIL

Vice-présidents :

M^{me} Madeleine BAUMGARTNER,
M. Charles DELAMAIDE,

Membres : M^{me} Florence MARTY, et

MM Bernard DELCROS, Louis GALTIER, Michel LEHOURS, François VERMANDE.



Le Cabinet et la Communication

Placé sous l'autorité du Président du Conseil Général, le Cabinet est composé d'une équipe de 12 personnes, y compris les chauffeurs.

Cette équipe, dont la coordination est assurée par le Directeur de Cabinet nommé en 2008, en liaison avec la Chef de Cabinet, traite les dossiers en relation directe avec les élus, l'ensemble des partenaires et interlocuteurs du Conseil Général. Le Cabinet travaille en collaboration étroite avec la Direction Générale des Services pour la mise en œuvre des décisions de l'Exécutif Départemental. Les activités du Cabinet s'articulent autour des quatre missions principales que sont l'administration générale, les interventions et secours d'urgence, la communication et les relations presse. L'animation du Conseil Général des Jeunes fait également partie des attributions du Cabinet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Une chargée de mission gère le suivi du planning du Président, les crédits du Cabinet ainsi que l'organisation des manifestations, expositions ou réceptions que le Conseil Général accueille dans l'atrium de l'Hôtel du Département. Un autre chargé de mission assure plus particulièrement l'élaboration et le suivi des marchés, ainsi que la rédaction de notes de synthèse, éditoriaux et courriers. Il participe à la communication institutionnelle et pilote la réalisation de la revue d'information « CANTAL AVENIR » (70 000 exemplaires) diffusée auprès de tous les foyers cantaliens.

INTERVENTIONS ET SECOURS D'URGENCE

La Chef de Cabinet assure le suivi du Budget, des interventions et des demandes d'aide financière au titre du secours d'urgence. Elle s'occupe également de

l'organisation des manifestations en collaboration avec la chargée de mission.

Le montant des crédits « secours d'urgence » pour 2008 s'élève à 58 819 euros.

281 demandes d'aide financière ont été examinées et 239 dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable.

Le montant moyen de l'aide attribuée par bénéficiaire est de 246 euros.

COMMUNICATION

L'objectif principal est l'information de la population sur les politiques mises en œuvre par le Conseil Général. Il s'agit de faire connaître aux usagers les orientations et les choix décidés par la Collectivité Départementale, les actions qui en découlent et les services mis en place en faveur des Cantaliens. Les deux chargés de mission travaillent en outre à la réalisation de la revue d'information « CANTAL AVENIR ». Ils préparent les campagnes d'affichage mises en place dans les abribus du département sur des thèmes en lien avec l'actualité, l'activité et les compétences du Conseil Général. Ils veillent à la présence du Conseil Général dans les opérations médiatiques, de partenariat (utilisation du logo sur tous supports de communication et sur le terrain : banderoles, panneaux ; dotations en tenues sportives et trophées...) et par la réservation d'espaces publicitaires dans différentes publications départementales, régionales et nationales.

En collaboration avec les Services, ils assurent un rôle d'écoute, de conseil et de suivi de toutes les opérations de communication externe du Conseil Général. Le développement de la marque rouge, «CANTAL AUVERGNE», porteuse d'identité et destinée à véhiculer une image moderne et dynamique de notre Département, relève également du pôle communication. Impulsée par un besoin d'identification et de reconnaissance départementales, la marque territoriale collective «CANTAL AUVERGNE» a



rencontré l'adhésion d'un grand nombre de Cantaliens. Elle a été déclinée sur différents supports de communication (autocollants, beach winds). Le service communication veille au respect de l'utilisation de cette marque protégée, dont le Comité Départemental du Tourisme a cédé la propriété au Conseil Général.

RELATIONS PRESSE

Une attachée de presse a pour mission d'être le relais auprès des médias et est également chargée des relations publiques. Elle répond quotidiennement aux demandes des journalistes : recherche de spécialistes, envoi de documents d'information et de photos, coordination d'entrevues. Elle réalise des supports de communication écrits (dossiers de presse, communiqués, rapports d'activité...) et oraux (conférences de presse, interviews, salons et soirées événementielles...). Elle établit et maintient des relations étroites avec les représentants des médias et les partenaires de l'institution. Elle est en charge de la veille médiatique (revues de presse, bilans) ainsi que de la diffusion de l'information sur le site Internet du Conseil Général. Elle est en outre associée aux travaux de communication et suit certains dossiers de promotion du territoire.



Le Conseil Général des Jeunes



La nouvelle Assemblée du Conseil Général des Jeunes a siégé pour la première fois à l'Hôtel du Département en janvier 2008.

Cette première réunion a permis aux jeunes élus de faire connaissance, d'élire un Président, de composer des commissions et de se familiariser avec le fonctionnement d'une Assemblée. Les réunions suivantes, d'avril, juin, octobre et décembre, ont été consacrées à la réflexion et l'élaboration de projets.

COMMISSION SOLIDARITÉ ET SOCIAL :

Dans le cadre de l'opération « Un Noël pour tous », une collecte de jouets a été organisée en décembre par les élus dans tous les collèges du Département au profit de l'Association Emmaüs. Les plus défavorisés ont ainsi pu se procurer les quelque 2000 jouets récoltés et vendus à très bas prix. Une collecte de matériel scolaire a par ailleurs été programmée pour 2009.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Le projet de la commission « Environnement » vise à mettre en place le tri sélectif des déchets dans tous les collèges du département.

Les élus se sont ainsi penchés sur la conception d'autocollants qui seront apposés sur les différents containers et l'élaboration de la signalétique nécessaire aux utilisateurs. Ils ont par ailleurs établi un code de conduite et choisi le slogan « Éco'Légien » qui reflète les préoccupations de cette nouvelle génération qui veut «sauver» la planète.

SPORT, CULTURE ET LOISIRS :

Ce projet a été élaboré en commissions réunies. Il s'agit de l'organisation d'une journée multi activités sport, culture et loisirs au cours de laquelle les élus ont décidé d'inviter leur classe, ce qui représente environ 700 élèves. Ils ont ainsi pu travailler à la logistique de cet événement qui aura lieu en juin 2009.



La Direction Générale des Services



La Direction Générale des Services a la responsabilité de l'ensemble de l'administration départementale.

Stéphane Sautarel dirige tous les services placés sous l'autorité du Président du Conseil Général. Assisté par un secrétariat composé de deux personnes, il coordonne l'activité des services avec le concours

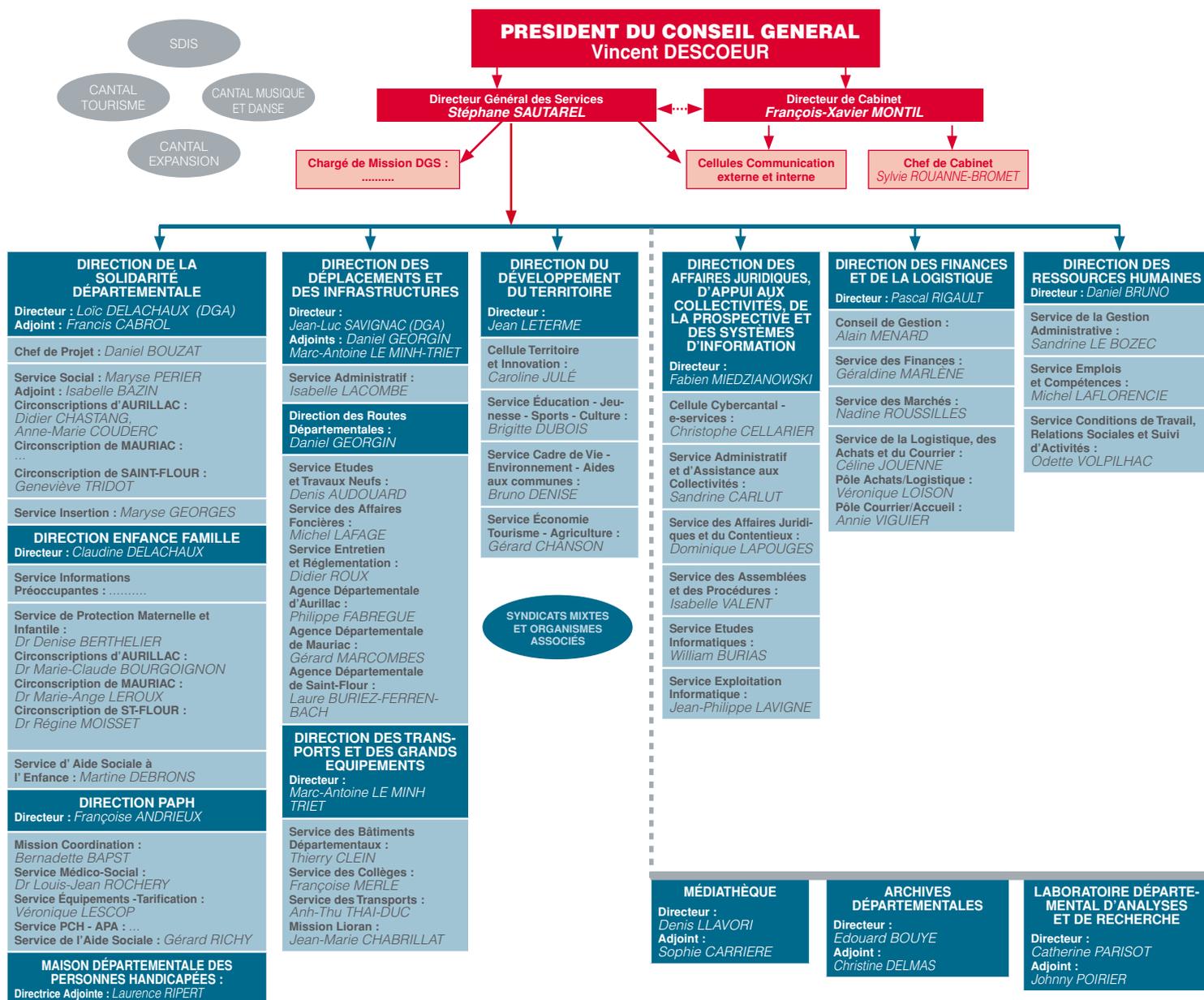
de deux Directeurs Généraux Adjointes et d'une Équipe de Direction constituée de l'ensemble des Directeurs. Son rôle est de préparer et d'exécuter les décisions de l'Assemblée, d'assurer le pilotage de l'administration départementale et de veiller à son adaptation. Le rôle de l'Équipe de Direction est central, tant en terme de partage de l'information, que de pilotage des services, ou de réflexions

prospectives. Mais cet état d'esprit, ce mode de fonctionnement, doit aller bien au-delà de ce cercle, et s'appuyer sur tout l'encadrement et se décliner à tous les niveaux de l'organisation.

Les actions de communication interne sont directement gérées au niveau de la Direction Générale, avec la collaboration d'une chargée de mission.

En 2008, un projet de direction a été arrêté. Il fixe comme finalité première d'être au service des usagers cantaliens et de répondre aux orientations de l'Assemblée.

Il propose au niveau de la méthode une organisation qui repose sur l'humain, sur des valeurs partagées, mais aussi qui sécurise l'action par des procédures et des outils adaptés. Ce projet a vocation à permettre la mise en œuvre du Plan d'Action Départemental 2009 - 2011 adopté par l'Assemblée Départementale et présentant sa politique autour de 7 missions. Plutôt qu'une modification des structures, de nouvelles méthodes basées sur la confiance réciproque, l'écoute, le respect et la valorisation de l'action de chacun, ont été proposées. Ainsi, le projet tend à construire une identité collective, respectueuse des métiers de chacun, correspondant à une charte du service public départemental que les agents veulent incarner.



7 INDICATEURS DE PILOTAGE COLLECTIF

constituent les éléments de références servant de boussole à l'action, auxquels il convient de s'assurer que toute activité de la collectivité répond :

- Assurer une sécurité juridique ;
- Assurer une sécurité financière ;
- Assurer une sécurité technique ;
- Avoir une dimension et une approche humaine ;
- Etre au service des orientations de l'Assemblée et organiser la relation aux élus en conséquence ;
- Répondre aux besoins des usagers ;
- Permettre l'accès aux services pour tous.

4 GRANDS CHANTIERS ONT ÉTÉ ENGAGÉS IMPLIQUANT TOUS LES SERVICES :

La dématérialisation du courrier est indispensable pour disposer d'une meilleure traçabilité et d'une meilleure fluidité des informations. En fait, cette dématérialisation a vocation à être bien plus large que le courrier pour toucher aussi la documentation par exemple, et être une véritable Gestion Électronique des Documents.

L'intranet est le véritable système d'échange, de communication, d'information et de gestion de projets partagés des services. Le nouvel intranet sera collaboratif et personnalisé. Avec l'unification à terme de tous les modes de communication : téléphone fixe et mobile, fax, mail ; il deviendra l'environnement de travail unique et pourtant exclusif pour chacun.

La démarche Qualité constitue en fait une démarche de progrès indispensable pour une collectivité de la taille de celle du Conseil Général du Cantal. Elle doit, d'une part, permettre de disposer des procédures indispensables à la sécurisation et à la pérennité de l'activité ; et d'autre part, favoriser de véritables engagements de service en direction de l'usager, par exemple au titre de l'accueil physique et téléphonique.

Enfin, l'Agenda 21 correspond à une approche globale de prise en compte de préoccupations liées au développement durable, tant dans les actions de la collectivité : dans ses réalisations directes ou ses interventions ; que dans son comportement « éco responsable » au quotidien, de chacun de ses agents.

LES MOTS CLÉS DU PROJET DE DIRECTION DES SERVICES SONT :

Identité, Écoute, Réactivité, Partage, Compétence, Transparence, Proximité, Évaluation, Solidarité.

Les moyens humains

Une collectivité aux missions croissantes

Le Conseil Général a connu en 10 ans un essor sans précédent de ses compétences définies par la loi, et par voie de conséquence, pour leur mise en œuvre, de ses moyens humains transférés ou nouveaux.

En effet, RMI et bientôt RSA, APA, MDPH, adoption, gestion de l'eau, entretien des routes départementales ; accueil, entretien, restauration et hébergement des collèges, sont quelques exemples des champs d'activités de la collectivité qui sont venus compléter progressivement ses domaines d'intervention.

En 2008, 87 nouveaux agents de l'État ont opté, dans le cadre de l'Acte II de la Décentralisation, pour une intégration ou un détachement au sein des services du Conseil Général. Ainsi, progressivement, de 330 emplois en 1999, l'effectif dépasse à ce jour le millier d'agents répartis sur l'ensemble du territoire cantalien.

De plus, dans un département rural comme celui du Cantal, le Conseil Général s'est largement investi pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants, dans d'autres secteurs comme l'agriculture, le tourisme, l'économie, les sports ou la culture. Ces engagements ont également nécessité au fil du temps un ajustement des effectifs, même si hors

intégration d'agents transférés, le tableau des effectifs n'a connu aucune création de poste au 1^{er} janvier 2009.



Une collectivité aux multiples talents

A la multiplication des prérogatives répond la diversification des emplois, des métiers et des compétences au sein de l'organisation et des personnels de la collectivité.



De l'évolution des attentes des Cantaliens, mais aussi des contraintes réglementaires et budgétaires, naissent également des impératifs de qualité de service et d'efficacité.

Cinq leviers principaux ont donc été actionnés par le Conseil Général pour répondre à ces enjeux.

En premier lieu, l'année 2008 a été marquée par l'élaboration d'une véritable politique de formation qui verra sa concrétisation dès 2009 par la mise en œuvre d'un plan de formation triennal ambitieux, prenant en compte les besoins d'aujourd'hui et de demain des agents et de la collectivité, pour améliorer encore l'exercice des missions de service public et la satisfaction des usagers.

Deux autres leviers concernent le développement de partenariat et le transfert de connaissances. C'est ainsi que le Conseil Général du Cantal a établi une convention avec le SDIS pour développer le volontariat au sein de ses effectifs afin de participer à maintenir dans toutes les zones rurales un service de secours d'urgence et, en retour, de disposer en interne d'agents rompus aux premiers secours et aux mesures de sécurité. C'est également le développement de formations inter-administrations ou inter-collectivités sur le territoire pour réduire les coûts et les déplacements. D'autres conventions toujours dans le domaine des ressources humaines verront le jour en 2009. Quant au transfert des connaissances, la collectivité s'est engagée dans

un processus de partage de connaissances en faisant appel à certains de ses agents experts dans un domaine pour assurer des formations en direction de leurs collègues. Ces actions permettent de développer les compétences collectives, de valoriser les talents internes, de favoriser les échanges d'expérience et d'harmoniser les pratiques internes.

La nécessaire fidélisation des agents constitue dans cette liste le quatrième levier d'action pour accroître la qualité et l'efficacité de la Collectivité. Il convient d'accompagner ceux qui souhaitent changer de domaine d'activités et/ou aspirent à un légitime déroulement de carrière, capables de s'adapter et disposant des capacités répondant aux besoins de la collectivité en leur permettant d'accéder à de nouvelles fonctions et/ou responsabilités. L'enjeu est triple : remobiliser des agents sur de nouveaux secteurs d'activités, conserver des connaissances, des savoir-faire et des expériences, mais aussi favoriser l'éclosion d'une culture commune.

Enfin, la diversification des recrutements n'est pas le moindre de ces leviers. Il s'agit en fait de concilier à la fois les responsabilités de l'un des plus importants employeurs locaux du Cantal et les nécessités d'enrichir les potentialités de l'administration de compétences nouvelles ou de profils atypiques afin de stimuler l'imagination et l'innovation, mais aussi d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire.

Une organisation vivante et en mouvement

La collectivité a adopté en septembre 2008 un nouvel organigramme en réponse au plan d'action départemental.

Il répond au projet de direction développé par la Direction Générale des Services.

Par ailleurs, en 2008, le Département a recruté plus de 110 personnes sur des postes pérennes suite à des départs à la retraite, à des mutations, à des transferts de postes vacants de l'État et à quelques créations de postes pour répondre aux nouvelles orientations de l'assemblée délibérante (Maisons de l'autonomie) ou à la mise en œuvre de nouvelles compétences transférées ou instaurées par l'État (Protection de l'enfance en danger). Deux tiers de ces recrutements ont été réalisés sur des postes accessibles sans concours. Près de 30 agents ont pu ainsi voir leurs vœux de mobilité pris en compte. Une politique sociale et salariale attractive

En tant que deuxième employeur départemental, le Conseil Général exerce une responsabilité sociale certaine. Même si les ressources de la collectivité sont encadrées, le Conseil Général s'emploie à proposer à tous ses agents des déroulements de carrière motivants et des niveaux de rémunération prenant en compte les compétences sollicitées et les responsabilités exercées.

Ainsi, le Conseil Général s'est engagé fin 2008 à revoir les niveaux de rémunération, d'abord, des postes à responsabilités afin de reconnaître les efforts consentis depuis plusieurs années par l'encadrement et afin de faciliter les possibilités de recrutement. Cette réflexion se poursuit en 2009 pour s'étendre à l'ensemble des agents de la collectivité. Après des décisions accélérant les possibilités de promotion d'échelon et de grade, cette révision du régime indemnitaire confirme la volonté de réelle prise en compte des attentes des agents de la collectivité.

Si la reconnaissance du travail réalisé et de l'implication des agents constitue le fil conducteur de cette évolution, l'enjeu est également social et économique. Avec le transfert des personnels, la composition des effectifs du Conseil Général s'est profondément modifiée, renforçant encore l'ancrage local et social du Département. La collectivité choisit en conséquence de travailler sur une rémunération qui tienne compte des responsabilités et des compétences exercées, de l'implication de l'agent et de la qualité de son travail. Ce choix nécessite une démarche d'évaluation systématique et rigoureuse, engendre un investissement important des responsables hiérarchiques et suppose de leur part une exemplarité de comportement et d'engagement.

Au-delà des mesures prises pour favoriser le paiement des heures supplémentaires



et pour faciliter le déroulement de carrière des agents, le Président a également sollicité le Ministre des Collectivités Territoriales afin de pouvoir payer les jours de congés placés dans un compte épargne temps comme c'est désormais le cas à l'État. Cette mesure devrait être ainsi prochainement appliquée pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.

Une nouvelle donne dans les relations sociales

L'année 2008 s'est caractérisée par la tenue des élections professionnelles.

Celles-ci ont été organisées en lien avec les organisations syndicales représentatives et se sont déroulées dans un climat serein et constructif. Les conditions ont été créées, notamment avec la généralisation du vote par correspondance à tous les sites extérieurs à l'Hôtel du Département et avec la campagne d'information organisée, pour assurer un taux de participation élevé de plus de 80 % en moyenne sur les cinq scrutins.

Trois organisations syndicales ont recueilli suffisamment de suffrages pour siéger dans les différentes instances statutaires (CHS, CTP, CAP) : CGT, FSU et UNSA.

Ces élections ont également permis de doter la Collectivité d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité dont le rôle est éminemment important afin de développer la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail des agents.

Ces trois organisations syndicales et leurs représentants dans les différentes instances constituent désormais les nouveaux interlocuteurs du Président et de la Direction Générale des Services. Dans le cadre d'un dialogue social renouvelé, la concertation et la négociation doivent permettre de contribuer à bâtir la collectivité de demain assurant pleinement toutes les missions de service public nécessaires au développement du Cantal, au service de tous les cantaliens, et permettant le plein épanouissement de tous les agents.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) assure la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions en s'inscrivant comme un service « ressources » pour l'ensemble des autres services et en se plaçant à l'écoute des agents.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2008

Emplois permanents au 01/01/09 : 1070 agents, dont 82 assistantes familiales.

Masse salariale brute 2008 : 25.9 Millions d'euros

Budget consacré à la formation (hors déplacements) : 295 000 euros

Nombre de jours de formation : 2401,5 jours (2185 jours en 2007)

Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation : 605 dont 66 % d'agents de catégorie C (342 agents en 2007 dont 1/3 de catégorie C)

Nombre de formateurs internes : 14

Nombre d'étudiants reçus en stage : 149

Nombre d'agents intégrés : 87

Déroulement de carrière :

- 100 avancements de grade et 19 promotions internes
- 6 reconnaissances de concours
- 44 titularisations de stagiaires

Nombre de postes pourvus : 110 emplois permanents

Nombre de mutations :

- 12 agents ont quitté le Cantal pour une autre collectivité
- 12 ont été accueillis en provenance d'une autre administration

Recrutements « durables » : 32 agents recrutés après une période de CDD ou d'emplois aidés

Mobilité interne : 32 agents ont changé de service

Nombre de départs à la retraite : 40 agents sont partis à la retraite

Visites médicales : 750 agents reçus

Absences syndicales : 136 jours octroyés

Relations sociales : 3 CTP et 2 CAP

Les moyens financiers

Le Budget 2008



En 2008, le budget a dépassé 216 millions €, dont 2,4 millions € pour le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches.

Les dépenses de fonctionnement qui représentent les charges courantes de la collectivité sont constituées pour moitié d'interventions au titre de l'action sociale.

Malgré la maîtrise des charges de fonctionnement courant des services départementaux, la croissance des dépenses de fonctionnement du Département reste élevée du fait de la poursuite des transferts de compétences. Le mouvement de décentralisation se traduit notamment par le transfert de la responsabilité des personnels d'entretien, d'accueil et de restauration dans les collèges et des personnels issus de l'Équipement en charge de l'entretien des routes et de la viabilité hivernale.

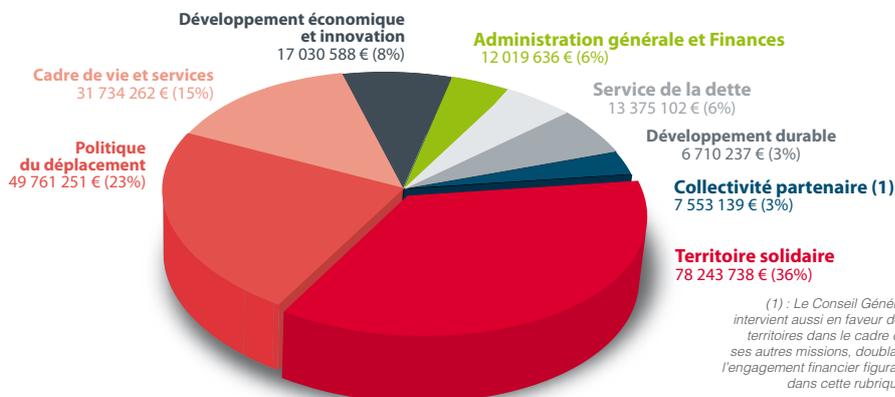
L'évolution des dépenses relevant des compétences obligatoires du Département demeure forte : financement du Service d'Incendie et de Secours, Allocation Personnalisée d'Autonomie, RMI/RMA, prise en charge du Handicap...

Les investissements portés ou soutenus par le Département ont dépassé 61 millions €.

Les investissements réalisés directement par le Département représentent 40 millions d'euros, il s'agit de travaux de voirie, de travaux sur les bâtiments départementaux, et notamment les collèges publics, d'équipements pour la station du Lioran (remontées mécaniques, nouvelle piste de luge), de l'acquisition d'un nouveau bâtiment par exemple.

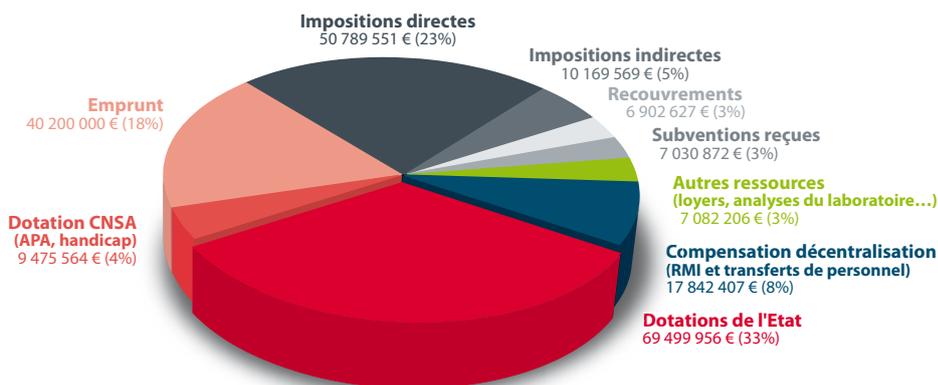
Le Département soutient également les investisseurs publics et privés à hauteur de 21 millions €.

LES DÉPENSES DE 2008 PAR MISSIONS



(1) : Le Conseil Général intervient aussi en faveur des territoires dans le cadre de ses autres missions, doublant l'engagement financier figurant dans cette rubrique.

LES RECETTES DE 2008



	2006	2007	2008
Budget de fonctionnement du Département	124 457 930 €	134 400 583 €	147 520 753 €
<i>Subventions d'équipement</i>	18 041 830 €	20 415 629 €	20 476 858 €
<i>Travaux</i>	23 635 956 €	29 137 757 €	31 644 010 €
<i>Acquisitions</i>	2 975 839 €	3 456 429 €	7 574 686 €
<i>Participation au capital, avances remboursables</i>	1 841 193 €	1 110 161 €	1 749 444 €
Dépenses d'équipement du Département	49 494 819 €	54 119 976 €	61 444 998 €
<i>Dépenses d'équipement par habitant</i>	272,00 €	315,90 €	355,10 €
<i>Dépenses d'intervention et fonctionnement par habitant</i>	715,60 €	771,10 €	839,20 €
<i>Subventions d'équipement versées aux communes</i>	9 398 711 €	11 905 255 €	10 903 446 €
<i>Subventions d'équipement versées aux entreprises</i>	7 133 464 €	6 065 642 €	6 782 135 €
<i>Subventions d'équipement versées aux associations</i>	8 80 620 €	8 791 449 €	9 417 092 €
<i>Population DGF</i>	170 908 €	171 306 €	173 040 €
Produit des impôts «ménages» par habitant <i>(Taxes foncières et taxe d'habitation)</i>	159,60 €	165,80 €	169,60 €
Produit des impositions directes par habitant <i>(Impôts ménages et taxe professionnelle)</i>	273,50 €	283,90 €	293,50 €

Les moyens supports

La Direction des Finances et de la Logistique

La Direction des Finances et de la Logistique a une vocation transversale d'appui et de conseil pour l'optimisation et la gestion des ressources au profit de l'ensemble de la collectivité et de ses services.

Elle intervient en tant que prestataire interne auprès des autres directions opérationnelles du Conseil Général en apportant son expertise dans les domaines des finances, des marchés, de la logistique, des achats et du conseil de gestion. En complément de ses métiers traditionnels, la direction s'est attachée à développer un fonctionnement en mode projet tout en recherchant la réactivité, la professionnalisation et la qualité de ses interventions afin de participer à l'accroissement de la performance globale de l'administration départementale.

Service des Finances

Le Service des Finances est composé d'un secrétariat, d'une cellule « comptabilité » qui est chargée de l'émission des titres et mandats du Département et d'une cellule « programmation budgétaire » qui est chargée d'établir le budget, d'en assurer le suivi en exécution tant en dépense qu'en recette, de gérer la dette du département, d'assurer les analyses dans différents domaines : dette, fiscalité, équilibres généraux du Département notamment. L'activité de la cellule comptabilité se traduit en nombre de titres et mandats émis, soit près de 27 000 mandats et 7 000 titres en 2008. Compte tenu de l'objectif de dématérialisation du circuit comptable et des impératifs de communication entre le Département et son comptable public, le logiciel comptable fait l'objet d'évolutions, qui permettent de rendre techniquement possible une dématérialisation des mandats et titres fin 2009 (test dans l'Aude Département pilote Carène).

L'activité de la cellule « programmation budgétaire » est rythmée par le calendrier budgétaire de la collectivité.

LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

- Les missions classiques consistent à préparer les arbitrages, à assurer la production des documents budgétaires réglementaires permettant le vote de l'Assemblée, à mettre à disposition des services les crédits votés et à en assurer le suivi. A titre d'assistance, le Service des Finances du Département



produit les documents budgétaires de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- Le calendrier budgétaire en 2008 comportait en dehors du budget primitif, du budget supplémentaire et du compte administratif, deux décisions modificatives. La préparation du débat d'orientations budgétaires pour 2009 a évolué pour mieux suivre les différents stades d'arbitrage.
- Le budget primitif de 2009 a été présenté par missions.

L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

- La mise en œuvre d'une gestion pluriannuelle (créations, mises à jour, gestion des opérations et des programmations, constitution des échéanciers) représente désormais une part importante de l'activité du Service des Finances en assistance aux services gestionnaires. Il s'agit d'une première étape qui sera prolongée par la mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements de la collectivité (PPI).
- La convention de services comptables et financiers entre le Département et les services du Trésor a été approuvée par le Conseil Général en décembre et signée dans la foulée.

L'ANALYSE BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET FISCALE

- L'analyse du compte administratif est systématisée. Ce document présenté sous forme analytique à la commission des finances, sert de référence à la présentation de la situation financière du Département.
- La gestion du Département sur la période 2001-2007 a fait l'objet d'un examen de la Chambre Régionale des Comptes qui a débuté en février avec

les premiers éléments d'information sollicités et a donné lieu à communication du rapport définitif à l'Assemblée lors de la session de vote du Budget Primitif le 19 décembre 2008.

- Une mission confiée à un organisme extérieur a été lancée sur l'optimisation des coûts salariaux, des revenus domaniaux et des remboursements de FCTVA. Cette mission lancée à l'automne 2008 grâce à la collaboration de l'ensemble des services doit se poursuivre en 2009 et déboucher sur des économies pour le Département.
- Le Département a adhéré à l'AFIGESE, association dont le but est de mutualiser les expertises en matière de finances, contrôle de gestion et évaluation, ce qui permet de bénéficier d'échanges de qualité dans ces domaines.

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

- Deux concours d'emprunt ont été réalisés portant respectivement sur 30 millions € en février puis 20 millions € en septembre. La ligne de trésorerie de 30 millions € a été renouvelée, en juin, permettant d'assurer la continuité de la gestion en trésorerie zéro.
- Compte tenu de la volatilité des marchés en 2008, le suivi de l'encours a été renforcé.
- Les arbitrages de gestion de dette, dont l'encours représente 155 millions € au 31 décembre 2008, ont porté sur des changements d'index afin de fixer une partie de l'encours, ou de bénéficier de taux variables plus attractifs (TAG/TAM en remplacement des Euribor). L'encours se répartit 50 % taux fixes / 50 % taux variables.

La Direction des Finances et de la Logistique

Service des Marchés

Le Service des Marchés est rattaché à la Direction des Finances et de la Logistique. Il comprend 7 personnes.

Ses principales missions consistent à :

- Organiser le suivi réglementaire de la commande publique en application du droit des marchés publics,
- Définir et conduire en liaison avec les services gestionnaires, les procédures formalisées et les procédures adaptées dont le montant estimé est supérieur à 50 000 € HT, notamment :

- Collecter, analyser les informations concernant les évolutions jurisprudentielles, législatives et réglementaires et former/informer les services,

- Développer l'utilisation du logiciel de gestion des marchés publics – Marco – outil métier à usage transversal.

En 2008, le service a assuré le secrétariat de 17 réunions de la Commission d'Appel d'Offres et 13 réunions de la Commission Marchés à Procédure Adaptée (marchés compris entre 90 000 et 206 000 € HT) Il a présenté et assuré la gestion des procédures de consultation et des marchés correspondants :

- 68 avenants à des marchés (toutes procédures confondues),
- 82 dossiers procédures répertoriées ci-dessous, dont 82 ont été dématérialisés (gestion électronique des consultations), soit 283 marchés traités,
- une assistance a été apportée à la demande de différents services pour le montage de dossiers inférieurs à 50 000 € HT.

TYPES	Procédures formalisées				Procédures adaptées			
	AOO		Négociée		de 50 000 € HT à - 90 000 € HT		+ 90 000 € HT	
	Nombre Dossier	Nombre Marché	Nombre Dossier	Nombre Marché	Nombre Dossier	Nombre Marché	Nombre Dossier	Nombre Marché
TRAVAUX	13	28	6	4	8	5	10	18
FOURNITURES	6	35	3	5	4	5	6	8
SERVICES	8	19	6	112	7	7	5	10
TOTAL	27	82	15	121	19	17	21	36



Service de la Logistique, des Achats et du Courrier



Intégré à la Direction des Finances et de la Logistique, le Service de la Logistique, des Achats et du Courrier est composé de deux pôles :

LE PÔLE ACHATS – LOGISTIQUE

qui regroupe la Cellule Achats et la Cellule Logistique, est chargé, d'une part, de l'approvisionnement de l'ensemble des services de la Collectivité en fournitures et matériels courants nécessaires à son fonctionnement (fournitures de bureau et papeterie, consommables informatiques, mobilier de bureau, vêtements de travail, véhicules de service, produits d'hygiène et d'entretien, petits matériels et fournitures diverses) et, d'autre part, de la mise en œuvre d'un certain nombre de prestations transversales (nettoyage des locaux, surveillance de bâtiments appartenant au Conseil Général, impressions et reprographie, affranchissement, divers contrats de locations, gestion du pool des véhicules de service, ainsi que toute la petite maintenance logistique).

LE PÔLE COURRIER – ACCUEIL

qui regroupe la Cellule Courrier et la Cellule Accueil comprend toutes les activités liées au courrier (courriers entrants et courriers sortants) et, d'autre part, organise et garantit l'accueil physique et téléphonique de l'Hôtel du Département. L'année 2008 a été marquée par la poursuite de deux chantiers structurels et transversaux.

En ce qui concerne la restructuration fonctionnelle et physique de l'accueil, le groupe de travail initié en 2007 s'est réuni à plusieurs reprises en 2008. Le volet « travaux » a fait l'objet d'une procédure de consultation dans le cadre d'un marché de définition menée par le Service des Bâtiments Départementaux.

En ce qui concerne le projet « dématérialisation du courrier » dont l'objectif est, d'une part, de garantir la traçabilité des courriers et dossiers et, d'autre part, de réduire la circulation du papier (numérisation), la société COGITIS assistant à maîtrise d'ouvrage du Conseil Général sur ce projet a poursuivi son travail de conseil.



Mission de Conseil de Gestion

Service de la Direction des Finances et de la Logistique, le Conseil de Gestion a été créé en juillet 2007 d'abord pour la mise en place des tableaux de bord de suivi et de pilotage des activités du Conseil Général, ensuite pour la réalisation de diverses missions spécifiques à la demande de la Direction Générale des Services.

Conformément au planning, quatre tableaux de bord ont été produits en 2008, correspondant aux bilans d'activités trimestriels des services. Les 103 indicateurs actifs, répartis en 22 objectifs stratégiques eux-mêmes structurés autour de 8 axes de développement sont renseignés par 42 personnes.

Le taux de renseignement des indicateurs a progressé par rapport à 2007 pour atteindre 99 %. Par contre, le délai n'a pas été amélioré, 10 semaines en moyenne sont nécessaires pour obtenir ce taux.

Afin d'assurer une meilleure diffusion, une version powerpoint du tableau de bord a été mise en ligne sur intranet. Les données y sont mises à jour chaque semaine.

Pour 2009, en plus du tableau de bord actuel, il est projeté de produire un tableau de bord trimestriel synthétique à destination des élus, et d'étudier la mise en œuvre d'un système d'information décisionnel visant à automatiser les flux de chargement des données à partir des bases de données métiers, constituer un entrepôt de données, automatiser la production des tableaux de bord. L'objectif est de pouvoir collecter rapidement et de valoriser les données du Conseil Général pour accélérer la prise de décision et les actions.

La Direction des affaires Juridiques, d'Appui aux collectivités, de la Prospective et des systèmes d'Information



La Direction des affaires Juridiques, d'Appui aux collectivités, de la Prospective et des Systèmes d'Information (DJAPI) regroupe la Cellule CyberCantal (voir page 38), le Service des Assemblées et des Procédures, le Service des Affaires Juridiques et du Contentieux, le Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités qui englobe également la Documentation, le Service des Études Informatiques et celui de l'Exploitation Informatique.

Service des Assemblées et des Procédures

Le Service des Assemblées et des Procédures a pour mission d'organiser les réunions du Conseil Général et de la Commission Permanente :

- Convocations aux réunions du Conseil Général et de la Commission Permanente.
- Préparation et suivi des réunions, avec l'élaboration des brochures et des délibérations (GEDélibération)
- Transmission des délibérations pour le contrôle de légalité (télétransmission des délibérations)
- Rédaction du procès-verbal intégral des délibérations du Conseil Général et du compte-rendu des délibérations du Conseil Général et de la Commission Permanente.
- Élaboration et suivi des rapports pour les transferts, à titre touristique, des licences de débits de boissons.

En 2008, année du renouvellement de l'Assemblée Départementale, le Conseil Général s'est réuni en séance plénière aux dates suivantes : 17 et 18 janvier, 20 mars, 11 avril, 27 juin, 19 septembre, 7 novembre, 18 et 19 décembre. Au cours de ces réunions, 115 rapports ont été

examinés. La Commission Permanente du Conseil Général s'est réunie aux dates suivantes : 11 janvier, 15 février, 4 avril, 25 avril, 30 mai, 27 juin, 25 juillet, 19 septembre, 17 octobre, 28 novembre. Elle a procédé à l'examen de 696 affaires, en application des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Général.

En vertu de l'article L.3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu a droit à la formation, prise en charge par la Collectivité et gérée par le Service des Assemblées et des Procédures. Par ailleurs, les états de frais des Conseillers Généraux sont centralisés et traités en vue du paiement des indemnités de déplacements en application de l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. De même, le Service des Assemblées et des Procédures assure le suivi des désignations des Conseillers Généraux appelés à représenter le Conseil Général au sein des commissions et organismes divers et la gestion des mandats spéciaux. D'autre part, il travaille en collaboration avec le Cabinet du Président pour les désignations directes du Président.

En 2008, une nouvelle mission relative au suivi de l'élaboration de procédures et de leur bon fonctionnement lui a été confiée. Le Service des Assemblées et des Procédures, contribuera ainsi à compter de 2009 à l'amélioration du bon fonctionnement de la collectivité par la centralisation et la coordination des flux d'informations, propre à une démarche qualité. Il devra s'assurer du respect des procédures établies et formalisées avec les services concernés, par un suivi de leur application pour une démarche d'amélioration continue.

Service Juridique et Contentieux

Dans le cadre d'une modification de l'organigramme des services du Département et d'une réorganisation substantielle de la DJAPI, il a été décidé de fondre le service des Affaires Juridiques et le Service du Contentieux en un seul

et même service. De fait, aux missions de contrôle, d'assistance et études juridiques et de gestion des délégations de signatures et des arrêtés, s'ajoutent les missions suivantes : Gestion et suivi des contentieux et précontentieux, Gestion de la veille juridique, Assurer le rôle de correspondant de la CADA et de la CNIL.

747 actes administratifs émanant de l'ensemble des services du Département dont les rapports et délibérations sont traités dans le logiciel Gédélib, les contrats et conventions conclus par le Département ont fait l'objet d'un examen de contrôle.

Il a répondu à 78 demandes d'assistance formulées par les services pour l'élaboration, la rédaction et parfois le suivi de documents administratifs (arrêtés, contrats, baux, conventions...). Le service a également géré les délégations de signature consenties par Monsieur le Président aux directeurs et chefs de services de la collectivité, ainsi que les délégations de fonction et de signature qu'il octroie aux élus et notamment aux Vice-Présidents.

En matière de contentieux, le service a traité 8 nouveaux dossiers : 4 dans le cadre du contentieux administratif et 4 devant le Juge judiciaire. Le service est intervenu soit directement (ceci pour 5 dossiers dont 2 contentieux administratifs), soit avec l'assistance d'un avocat mandaté. Par ailleurs, 6 dossiers de fraude au RMI ont fait l'objet d'une médiation pénale.

Conformément à la réglementation, ce service est chargé de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leurs instructions. Le service a assuré la veille juridique quotidienne par l'envoi de courriels aux services concernés par la parution de tel ou tel texte législatif, ou réglementaire voire de jurisprudence. A ce titre, 288 messages de veille juridique ont été adressés aux services du Département.

La Direction des affaires Juridiques, d'Appui aux collectivités, de la Prospective et des systèmes d'Information

Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités

S'agissant tout d'abord du volet administratif, le Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités est un service support de la direction. Un effort de formalisation des procédures à travers l'utilisation de tableaux de bords, de documents types et de logiciels a été entrepris. De plus, de nombreux projets d'envergure ont été mis en œuvre par le Service au cours de l'année 2008 dont le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du pylône de téléphonie mobile de Lacapelle Viescamp ou le projet du Réseau Départemental des Télécentres (partenariat avec les acteurs publics locaux, animation, acquisition de matériels, communication...). Le service a également participé activement à l'organisation de la 3ème édition du forum Ruralitic et à la mise en œuvre de l'ensemble des projets TIC et Cybercantal.



Pour la partie Documentation, le service a continué la mise en place de l'Espace de Documentation en augmentant notamment son fonds documentaire, a assuré la gestion des abonnements (ceci représente environ 150 abonnements en cours) et a démarré un processus de numérisation de la revue de presse. Les modalités d'organisation de la gestion des assurances ont elles aussi été améliorées. L'ensemble des nouveaux marchés est opérationnel. Le rôle du gestionnaire assurances est devenu effectif et a permis un meilleur suivi des dossiers de sinistres.

Une nouvelle garantie auto collaborateur a été mise en œuvre. L'existence du guide des procédures a été appréciée.

S'agissant enfin de l'assistance aux collectivités, le service a continué à se faire connaître en participant notamment à l'Université des Maires du Cantal et a poursuivi sa mission de soutien ponctuel dans tous les domaines de fonctionnement des collectivités locales.

Le nombre de questions traitées est en pleine croissance. On remarque une fidélisation des bénéficiaires du service. Ceci est un gage de satisfaction.

Services Études Informatiques et Exploitation Informatique

Un nouveau Schéma Directeur 2008-2010 a été rédigé par la DJAPI en relation avec les services, puis validé et mis en œuvre. Le Service Exploitation Informatique a mené à bien le plan de renouvellement des postes les plus anciens et ajouté 143 nouveaux postes au parc des équipements informatique du Conseil Général. Le parc PC est passé de 594 postes en 2007 à 737 fin 2008. Des interventions annexes ont été faites (Installation du matériel dans les télécentres, contribution au câblage des collèges, Aire de Garabit, ...). Une solution d'anti-virus centralisée a été mise en place. Elle permet la télédistribution et les mises à jour de l'anti-virus sur les postes de travail. L'architecture de stockage a été entièrement restructurée. Les informations (traitement de texte, tableurs, base de données, messagerie, etc.) sont maintenant regroupées dans une structure permettant un accès en haute disponibilité, un temps d'accès amélioré et une sécurité renforcée. Parallèlement à cela, le système de sauvegarde a évolué pour permettre de faire face à l'augmentation des volumes stockés. La mise en cluster du serveur de messagerie permet une haute disponibilité



d'un outil devenu indispensable au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Service Exploitation Informatique a renforcé le réseau wifi existant de l'Hôtel du Département à destination des agents et des élus. Un nouveau service à destination des visiteurs a également été mis en place avec le déploiement d'un hot-spot wifi. Un portail Extranet a été testé par quelques utilisateurs et sera disponible dès 2009 pour permettre aux agents du Département d'accéder à la messagerie et à l'intranet à partir de n'importe quel terminal connecté à l'internet. Le déploiement de photocopieurs numériques multifonctions s'est poursuivi en 2008 avec la mise en place de huit nouvelles machines couleur à disposition des services du Département. Bien évidemment, le Service Exploitation Informatique poursuit le renouvellement du parc PC en service, soit environ 100 à 150 postes par an. L'atelier de reprographie produit les rapports, les délibérations et les documents internes à la collectivité. Une mise à jour importante de l'outil de gestion des stocks et des achats Kimoce a été effectuée. L'outil est désormais Web. Le projet de mise en œuvre d'un nouveau portail Intranet collaboratif a été lancé en 2008. Une première version sera livrée en juin 2009.





Les principaux chantiers informatiques ou de systèmes d'information, par Direction :

DSD : La mise en place d'une solution de Feuilles de Soins Électroniques pour les médecins de PMI permet à ces derniers d'utiliser la carte vitale des patients sans éditer de version papier de la feuille de soin. La solution de gestion et d'instruction des dossiers de la MDPH est installée. Le paramétrage est en cours et sera terminé en 2009.

DDI : Un outil de planification (Gantt Project) a été installé dans les services de la DDI. Une interface permet le transfert automatique des éléments de paie du logiciel Astreintes vers Pléiades. Une procédure d'import a été rédigée. La solution de gestion des accès Protecys a été mise à jour dans sa dernière version. La consultation pour l'acquisition d'une solution informatique de gestion des affaires foncières et des délaissés de route a été lancée en 2008.

DDT : Les documents relatifs aux Projets de Territoire sont en ligne sur l'Intranet, protégés par mot de passe.

DFL : Une étude est lancée depuis 2008 sur les possibilités d'automatiser la constitution de tableaux de bord, par la constitution d'un entrepôt de données (datawarehouse). Des entreprises ont été consultées à cet effet.

Une mise à niveau de l'application de gestion des rôles, Finindev, permet au Service des Finances d'analyser l'évolution de la fiscalité des quatre dernières années. L'application de Gestion des Marchés Publics a subi de nombreuses mises à jour, suite aux modifications du Code des Marchés. L'application a été déployée sur les sites distants et des formations ont été dispensées aux utilisateurs. Le développement de l'interface avec l'application de gestion financière Carène a été lancé en 2008. Un module « petits marchés » a été intégré. L'étude sur l'informatisation du courrier a avancé en 2008. Le cahier des charges est en cours de finalisation. 2009 verra la constitution d'un comité de pilotage qui validera les décisions du groupe de travail.

DRH : La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat a nécessité une mise à jour de l'outil de Gestion des Ressources Humaines. La DADS-U de 2007 a été déclarée dans les temps. Une intégration des éléments de paie du régime indemnitaire a été réalisée en 2008. Cette prestation n'ayant pas apporté entière satisfaction, l'effort sera poursuivi en 2009. Une procédure d'installation et de validation des mises à jour de Pléiades a été validée par la DRH et la DJAPI. Fin 2008, un questionnaire a été envoyé à d'autres collectivités pour connaître le niveau de satisfaction de leurs équipes concernant leur SIRH. L'objectif est de lancer en 2009 une étude sur le changement de l'outil utilisé au Conseil Général du Cantal. Les bulletins de salaire des agents et élus du Conseil Général et des Assistantes Familiales sont dématérialisés et envoyés à la paierie sous forme de CD-ROM. Après signature d'une convention avec la Trésorerie et la Paierie Départementale, ils transiteront par notre plateforme de dématérialisation FAST.

AUTRES DIRECTIONS : En 2008, de nouvelles bibliothèques ont été intégrées dans le catalogue CEDRIC, notamment la Médiathèque Communautaire de la CABA et le CDDP du Cantal. La migration vers une solution sous Oracle du logiciel de gestion de la médiathèque Orphée a été lancée en 2008. Le portail des Archives Départementales, archives.cantal.fr, est en ligne. Les internautes peuvent y consulter de nombreux documents numérisés (cadastre napoléonien, états civils anciens) et des « Unes » mises en ligne par les Archives Départementales. Un marché de prestations pour la rétroconversion des archives départementales a été lancé fin 2008. L'étude pour la mise en place d'un extranet permettant de consulter les résultats des analyses a commencé en 2008. Il sera opérationnel en 2009.



Développement Durable

L'Environnement

Au sein du Conseil Général, le service Cadre de vie, Environnement, Aides aux Communes a pour missions la mise en œuvre et le suivi des actions développées ou soutenues par le Département dans les domaines du cadre de vie (aménagement des espaces publics, habitat), de l'environnement (eau, déchets, énergie, milieux naturels, animation et sensibilisation), de l'aménagement rural (aménagement foncier et pastoral) et du développement forestier (équipement et mise en valeur des massifs boisés).

Il gère également l'instruction et le suivi de plusieurs autres programmes d'aides aux Communes : Fonds d'Équipement des Communes, amendes de police, voirie rurale, et déneigement.

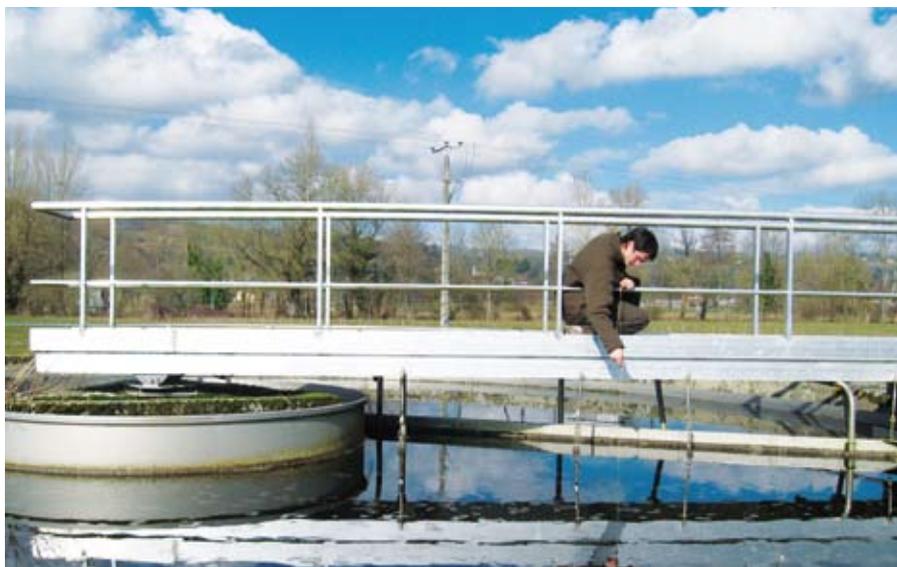
Le service était constitué en 2008 de onze agents, (un ingénieur, deux rédacteurs chefs, deux adjoints administratifs et six techniciens supérieurs dont cinq sont affectés à la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (M.A.G.E)). En plus de cet effectif un technicien était mis à disposition par l'État jusqu'à la fin de l'année 2008 pour le suivi des nouvelles opérations d'aménagement foncier engagées sous la compétence du Département.

Dans ses différents domaines de soutien financier, le Conseil Général a géré en 2008, tous programmes confondus, 987 attributions d'aides totalisant 9 600 000 € de crédits engagés. Dans ce cadre, 117 rapports ont été soumis au Conseil Général ou à la Commission Permanente. Globalement, les actions dans le domaine de l'environnement et des aides aux communes s'articulent autour des thèmes de l'EAU, des DÉCHETS et de l'ÉNERGIE, des MILIEUX NATURELS, des PAYSAGES et du PATRIMOINE BATI, de l'ANIMATION et de la SENSIBILISATION.

L'EAU

Les activités du Conseil Général en la matière se traduisent par un soutien technique et financier aux opérations d'amélioration de la qualité de l'eau potable, d'assainissement des eaux usées, ainsi que de gestion des rivières et milieux aquatiques. Elles consistent en :

- une assistance technique, à travers la M.A.G.E., aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable (environ 250 visites conseils ou bilans).



- l'animation et l'accompagnement des dernières phases des plans locaux de production et de distribution de l'eau, réalisés sur 9 secteurs prioritaires (100 communes) dans le cadre du programme « Défi territorial » contractualisé avec les Agences de l'eau.

- le développement d'un appui à l'engagement et au suivi des procédures de protection de captages (40 réunions d'information, réalisation des dossiers préalables pour 46 captages...)

- l'évaluation de la qualité des eaux superficielles dans le cadre du Réseau National de Bassin, du Réseau complémentaire départemental ou des programmes de suivi particulier liés aux Contrats de rivières (en tout 30 points faisant l'objet de 6 à 10 mesures chacun dans l'année).

- la participation à la mise en place et au suivi des démarches concertées de bassin (3 SAGE : Célé, Alagnon et Haut Allier), de soutien aux collectivités en matière de :

- schémas d'assainissement ou d'eau potable (8 diagnostics engagés),

- de plan d'épandage des boues de station d'épuration (5 dossiers),

- de mise en conformité des captages d'eau potable (3 dossiers).

Le total des subventions affectées à ces diverses études préalables a été de 166 485 € en 2008.

- la gestion de la programmation des aides aux démarches et équipements des collectivités dans ces domaines :

- 89 opérations engagées sur les programmes départementaux de soutien à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement (1 931 825 € de subventions attribuées), auxquelles s'ajoutent 16 projets sur le programme Solidarité Urbain Rural (690 000 € de subventions) ;

- 3 dossiers de soutien à l'animation ou à la sensibilisation dans le cadre des SAGE (45 073 € de subventions),
- 3 dossiers de traitement des effluents fromagers (5 157 €).

- l'animation du groupe de compétence Eau regroupant l'ensemble des acteurs partenaires administratifs, techniques ou financiers dans le Département, visant notamment à une meilleure coordination, concertation des actions et valorisation des soutiens financiers.

En 2008, le Conseil Général a engagé le marché et assuré le suivi de l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion des Déchets de l'Assainissement. Il a également initié et pris en charge l'engagement d'une première tranche du Programme Départemental d'amélioration des connaissances des ressources en eau sur le secteur de la Haute-Châtaigneraie.

DÉCHETS ET ÉNERGIE

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés a été arrêté par le Préfet en mai 2007. Le service assure, depuis lors, le secrétariat





de la Commission consultative de ce plan chargée de suivre sa mise en œuvre, ainsi que la rédaction du rapport annuel. Le service a également participé aux travaux d'élaboration du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux, portés par le Conseil Régional. Il a assuré la gestion du Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets constitué avec l'ADEME : 11 opérations ont bénéficié de ce soutien (567 637 € d'aides).

Les programmes de soutien aux énergies renouvelables se sont poursuivis en concertation avec l'ADEME et le Conseil Régional. Notamment : 54 dossiers ont été traités au titre du Plan bois-énergie et développement local (124 651 € de subventions attribuées).

Le Plan soleil, destiné à promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire poursuit son essor (147 dossiers – 101 840 € de subventions).

Les partenariats techniques et financiers avec les deux Espaces-info-Energie du Cantal : le PACT du Cantal et l'Association Bois Énergie 15, ont également été renouvelés.

MILIEUX NATURELS

Dans le cadre du développement du réseau d'Espaces Naturels Sensibles, cinq schémas directeurs de gestion et de valorisation ont été validés et cinq contrats ENS ont été signés avec les porteurs de projet.

Le Conseil Général a également apporté un appui technique aux porteurs de projets en faveur de la réalisation d'actions de gestion et de valorisation (5 dossiers ont été instruits pour un montant total de subventions de 242 230 €) et en vue de la signature de nouveaux contrats.

La mise en œuvre du Plan Départemental pour les Zones Humides s'est poursuivie en partenariat avec la DDAF et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. La réalisation du pré-inventaire des zones humides a été engagée au printemps pour un montant de 43 165 €. Le Département a poursuivi son appui à la gestion de zones humides classées ENS (Puy de la Tuile, Marais du Cassan, Lac du Pêcher...) et accompagné les démarches engagées en faveur des zones humides sur le bassin de la Rance et du Célé dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

Il a assuré la gestion, l'instruction et le suivi de la convention annuelle d'objectifs établie avec le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne qui a impliqué une contribution de 26 870 €.

PAYSAGES ET HABITAT

Le Conseil Général a poursuivi la gestion des programmes d'aides à l'habitat, à travers le soutien :

- au programme « cœur de village » : 4 diagnostics ont été engagés (9 120 € de subventions), ils s'ajoutent aux 95 opérations initiées précédemment. 2 communes sont entrées dans la phase de conception du projet d'ensemble (6 068 € d'aides) et 11 ont engagé ou poursuivi des travaux d'aménagement (124 560 € de subventions),
- aux démarches OPAH revitalisation rurale (6 dossiers en phase d'animation, 44 680 €),
- à la réhabilitation de logements locatifs communaux (14 dossiers, 184 832 €),
- à la création de lotissements communaux (13 opérations, 275 869 €),
- à l'effacement des réseaux téléphoniques aériens (6 dossiers, 7 440 €),
- aux chantiers de jeunes bénévoles (8 chantiers aidés, 8 000 €).

Le Conseil Général s'est appuyé pour certains de ces programmes sur les compétences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, dans le cadre de la convention annuelle de partenariat établie avec le Département pour un montant de 45 000 €.

ANIMATION ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Ce domaine d'activité repose notamment sur un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne, chargé :

- de l'animation de journées pédagogiques sur l'environnement auprès des établissements scolaires du département ;
- du développement du centre de ressources et d'informations sur l'environnement ;
- de l'organisation de rencontres de sensibilisation sur les enjeux de l'environnement ;
- de l'animation d'un « collectif d'initiatives pour la prévention des déchets ».

Une convention d'objectifs précisant les modalités de ce partenariat est signée tous les ans pour un montant de 43 700 €.

Le Conseil Général a instruit divers dossiers visant à l'organisation d'animations sur sites d'intérêt environnemental et à la promotion de la préservation de l'environnement : fête de l'oiseau, soutien à la Plantelière, soutien aux croqueurs de pommes, opération mille défis, festival de l'eau, ... (8 dossiers, soit 54 936 €).

L'Aménagement foncier et rural

Le Conseil Général a participé au suivi des trois procédures de remembrement en cours sous la responsabilité du Préfet (Andelat, Tiviers-Mentières et Alleuze) en partenariat avec la DDAF. Le remembrement d'Andelat, engagé en application de la déclaration d'utilité publique d'aménagement de la rocade du contournement nord de Saint-Flour, a dû être achevé prématurément en raison de l'annulation de cette DUP au cours du mois de mars.

Il a également assuré la gestion et l'instruction de divers programmes associés aux missions d'aménagement foncier :

- le partenariat avec la «Mission haies» permettant un suivi des opérations d'aménagement foncier (schémas

directeurs de haies, études d'impact, organisation des bourses d'arbres et des plantations). La contribution financière du Département en faveur de la mise en œuvre de ce programme est définie dans le cadre d'une convention d'objectifs et s'est élevée pour l'année à 30 101 €.

- le soutien aux travaux connexes aux opérations d'aménagement foncier et aux échanges amiables (22 998 €).

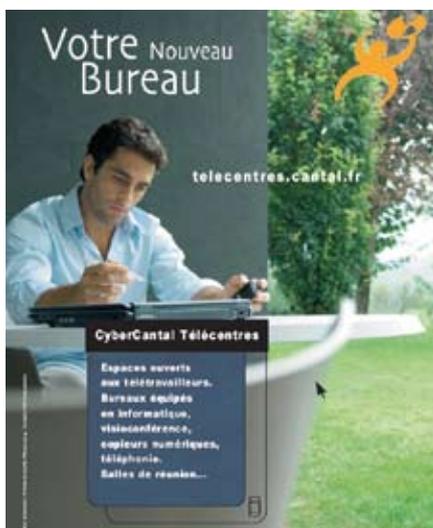
Dans le cadre de la compétence aménagement foncier, transférée aux Départements, le Conseil Général a finalisé le cahier des charges de l'étude d'aménagement préalable à une opération et l'engagement de la consultation relative à la réalisation d'une telle étude sur la Commune de Vernols.



DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Le Conseil Général a assuré l'instruction des programmes classiques de soutien aux travaux sylvicoles, d'élaboration et de mise en œuvre des schémas de desserte (38 dossiers – 58 272 € d'aides).

Les Télécentres



Le télétravail constitue aussi une réponse à la préoccupation de développement durable que porte le Conseil Général.

C'est pourquoi il s'est engagé dans l'appel à projets «télécentres». 4 télécentres sont en service et 3 sont en cours d'ouverture. La politique d'animation et de spécialisation de chaque télécentre a été définie et présentée à l'ensemble des acteurs. Chaque télécentre comporte une ou plusieurs spécialités. Cette démarche s'appuie sur les innovations permises par le télétravail. Cela garantira pour chaque territoire un retour sur investissement rapide car s'appuyant sur les atouts de chaque territoire, tout en lui permettant un accueil de projets locaux. Par la présence dans des manifestations (SIA, Caravane des entrepreneurs, 100 emplois, ...) et de la relation presse, la notoriété de ce projet primé au Sénat (Territoria 2008) s'est répandue au niveau national.

<p>AURILLAC Prospection et Accueil auprès des grandes entreprises</p>	<p>Le télécentre sera installé dans les locaux du Comité d'Expansion Economique (Cantal Expansion). Sa mission essentielle est de prospecter en dehors du territoire pour faire venir des entreprises dans le Cantal. Il anime également une pépinière d'entreprises. Le télétravail sera un argument supplémentaire à la prospection exogène. Le télécentre d'Aurillac coordonnera le réseau des partenaires publics et privés. Cette coordination physique sera complétée par un dialogue sur Internet via Facebook.</p>
<p>ALLANCHE Commune pionnière du réseau CyberCantal.</p>	<p>Le télécentre d'Allanche se spécialise sur différents points : Agriculture et télétravail - Polyactivité et diversification - Recherche : En collaboration avec l'INRA Marcenat - Tourisme rural.</p>
<p>CHAUDES-AIGUES Télétravail, Tourisme thermal et Santé au travail.</p>	<p>Ce télécentre apporte une prestation sur le thème de la santé au travail à des décideurs stressés qui pourront continuer de piloter leur entreprise ou leur service à distance. Le dirigeant vient bénéficier de session de coaching sur la santé au travail, la sienne ainsi que celles de ses salariés : santé physique et mentale. Des fournisseurs de solutions aux «souffrances» au travail seront invités à venir présenter leur offre à des décideurs décontractés et plus réceptifs.</p>
<p>MONTMURAT Orientations tourisme international et Haute Technologie</p>	<p>L'aéroport de Rodez situé à une demi-heure de route dessert les villes de Dublin, Paris, Londres, Lyon. Le site peut donc privilégier une clientèle internationale, en lui proposant des prestations qui allient télétravail et tourisme dans la Châtaigneraie (location de maisons, achat de maisons, visites de châteaux, cités médiévales, artisanat d'art, expositions, gastronomie du Sud-Ouest et d'Auvergne...) avec une possibilité d'interprétariat à distance (via téléphone mobile) avec des télétravailleurs cantaliens. Par sa proximité avec la région toulousaine et les hautes technologies qui lui sont associées, le télécentre de Montmurat se spécialise sur une offre orientée vers les technophiles.</p>
<p>MURAT Formation</p>	<p>Premier télécentre du Cantal, il a créé un cycle de formation au télétravail qui lui donne une légitimité, renforcée par sa situation géographique centrale dans le département. Le Centre de Formation au Télétravail du Pays de Murat propose des formations initiales aux chômeurs candidats au télétravail indépendant et aux entreprises qui veulent basculer leurs salariés en télétravail. Durant cette formation initiale, le formateur présente l'offre complète de télécentres du Cantal et les responsables des télécentres viennent présenter leurs territoires aux stagiaires.</p>
<p>SAINT-FOUR Centre d'appel et marché virtuel</p>	<p>Idéalement placé sur l'axe A75, Saint-Flour dispose d'une fibre optique, avec une zone d'activité importante et dynamique qui lui permet d'accueillir des entreprises. Elle développe les synergies avec le centre d'appel 1515.fr. Le télécentre de Saint-Flour pilotera également la place de marché du télétravail. Saint-Flour se spécialise dans la mise en relation entre entreprises à la recherche de télétravailleurs indépendants ou salariés (par internet et lors de rencontres physiques lors de foires au télétravail -comme les foires aux informaticiens existant à Paris-).</p>
<p>YDES Domotique et Emploi</p>	<p>La commune d'Ydes dispose d'une présence industrielle historique conséquente (Lapeyre, Sacatec) qui a été intégrée dans la réflexion autour du télétravail. Elle peut proposer aux entreprises locales qui produisent des équipements pour la maison de mettre en valeur cette offre avec un éclairage télétravail et télécentre, permettrait de renforcer l'image de modernisme et d'innovation. Bâtir une offre de domotique serait particulièrement cohérent avec le télétravail. Il peut aussi répondre aux attentes d'emploi de conjoints de salariés de grandes entreprises en télétravail : Former des télétravailleurs à l'action par téléphone (salariés ou indépendants, en français ou en d'autres langues) à l'avant-vente, l'après-vente, pour guider le particulier en utilisant un catalogue en ligne.</p>

Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

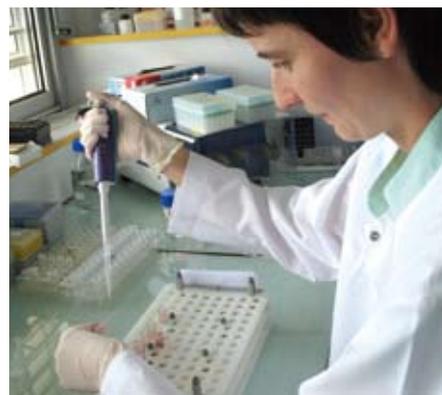
Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche effectue des analyses dans les domaines de la santé animale, de la qualité des produits alimentaires, de la qualité de l'eau, de l'environnement et réalise des prestations d'étalonnage en températures dans le domaine de la métrologie.

Pour mettre en œuvre ces analyses, le Laboratoire est organisé en huit unités techniques ou services : immuno-sérologie, microbiologie vétérinaire-autopsie, biologie moléculaire, ESB, microbiologie alimentaire et de l'eau, chimie, prélèvement des eaux et métrologie. Le Laboratoire est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour 6 programmes d'essais : programmes 109 (immuno-sérologie), 167 (analyses ESB – tremblante), 59 (microbiologie des produits alimentaires), 100-1 (prélèvements et analyses physico-chimiques des eaux), 100-2 (prélèvements et analyses microbiologiques de l'eau) et 116 (analyses en bactériologie animale). Il est également accrédité par la section étalonnages du COFRAC dans le domaine des températures. En 2008, le Laboratoire a obtenu le renouvellement de ses accréditations ; de plus, l'extension d'accréditation sur le programme 116 a été acceptée. Enfin, le Laboratoire est agréé par le Ministère chargé de l'Agriculture, le Ministère chargé de l'Environnement, le Ministère chargé de la Santé (eau de consommation humaine) ainsi que par la DRIRE pour la vérification des thermomètres.

L'activité globale du Laboratoire s'est stabilisée en 2008 : la baisse d'activité dans le secteur santé animale, hormis en biologie moléculaire, est compensée par une augmentation d'activité dans les secteurs hygiène-eau-environnement et métrologie. Il est à noter que dans plusieurs domaines le Laboratoire intervient au-delà des frontières départementales, dans plus d'une cinquantaine de départements, contribuant ainsi au rayonnement du Département.

Pour la deuxième année consécutive, le budget annexe du Laboratoire présente un excédent. En 2008, il est de 659 270.48 € soit environ 25 % du budget de fonctionnement. Le bilan « comptabilité analytique » de 2008 présente un résultat positif de l'ordre de 420 000 euros. Ces résultats exceptionnels sont liés, essentiellement, à la crise FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) qui a démarré à la fin de l'année 2007 avec des reports de paiement début 2008, mais aussi au développement perceptible de l'activité des secteurs hygiène-eau-environnement et métrologie. La situation financière du Laboratoire est très satisfaisante, mais la gestion rigoureuse du Laboratoire reste d'actualité pour tous les domaines. Le contexte d'activités du Laboratoire évolue très vite et nécessite une capacité d'adaptation permanente et rapide. En 2008, l'organigramme n'a pas beaucoup évolué, l'organisation du Laboratoire a

trouvé une certaine stabilité. Cependant, l'année 2008 a été marquée par un grand nombre de mouvements de personnel liés à plusieurs événements : congés maternité, renforts saisonniers, départs à la retraite ou volontaires. L'effectif total du Laboratoire en 2008 est de 35.9 ETP (Équivalent Temps Plein) représentés par 42 personnes. La formation continue représente 82 jours pour 14 personnes concernées. Le Laboratoire a également accueilli quelques stagiaires qui, pour certains, ont apporté au Laboratoire une aide satisfaisante dans l'avancement de projets divers.



Données activité 2008 tous secteurs confondus

(hors sous-traitance eau)

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de dossiers	25 175	22 987	36 127	43 015	45 857
Nombre d'échantillons	365 918	338 630	311 972	384 751	383 866
Nombre de paramètres	491 643	422 869	305 850	368 450	362 548

Ventilation de l'activité 2008 selon les unités techniques pour un CA total : 2 825 416 € HT :

Secteurs	Unités techniques	Dossiers	Échantillons	Paramètres	C.A.(€ HT)
Santé animale	Microbiologie vétérinaire	2 514	2 622	8 716	70 637
	Immuno-sérologie	21 787	304 352	225 641	977 772
	Biologie moléculaire	6 333	34 437	16 936	392 708
	ESB	1 207	25 065	25 030	501 348
Métrologie	Métrologie	134	301	1 024	57 331
Alimentation eau environnement	Microbio. alimentaire eau	6 221	8 723	32 399	263 837
	Chimie	4 345	5 050	38 959	296 245
	Prélèvements eaux	3 316	3 316	13 843	98 892
	Sous-traitance eau	520	520	76 893	166 646

Les différents objectifs, définis notamment dans le cadre du système de management de la qualité du Laboratoire, ont été déclinés en plans d'actions.

Un suivi régulier permet de vérifier leur avancement leur efficacité et leur pertinence.

L'ensemble des dispositions décrites dans la politique Qualité du Laboratoire reste d'actualité. Ces mesures inscrivent le maintien et le développement du Laboratoire en tant qu'outil technique de proximité au service des politiques de soutien aux grands domaines d'intervention du Conseil Général du Cantal :

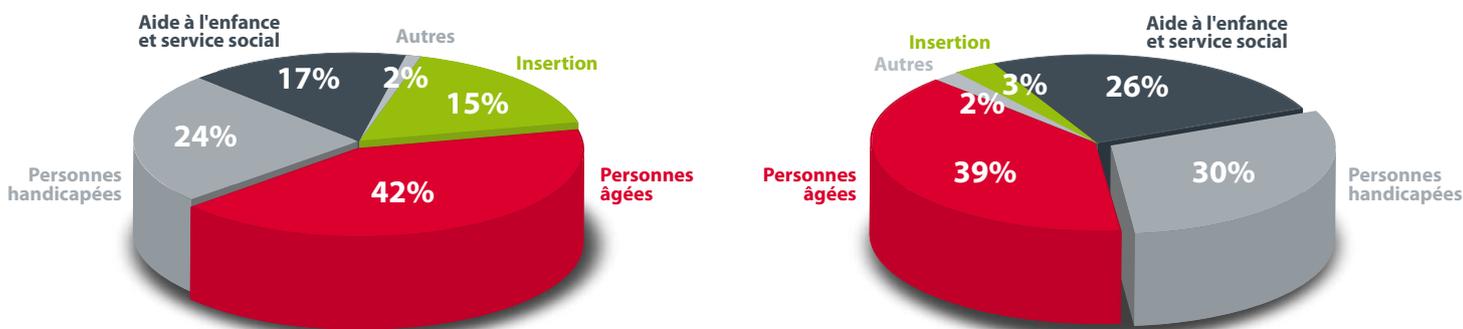
- soutien à l'agriculture et à la valorisation des productions agricoles,
- soutien et appui technique auprès des professionnels de l'agro-alimentaire,
- appui au service de la santé des Cantaliens : dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux et de la sécurité alimentaire, ainsi que dans le cadre de la surveillance des zoonoses,

- appui au service d'une politique de l'environnement, concernant, notamment, la valorisation et la préservation des milieux naturels.



Territoire solidaire

La politique sociale du Conseil Général a mobilisé 78 240 000 € en 2008, soit hors moyens et charges de personnel, 68 330 000 € (en dépenses brutes) et près de 43 440 000 € (en dépenses nettes), répartis comme suit :



La Solidarité Départementale s'organise autour de quatre axes principaux d'intervention :

Une Action Sociale polyvalente et territorialisée

SA MISSION est d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Le Service Social travaille pour cela en collaboration avec de nombreux partenaires et intervient sur l'ensemble du territoire départemental.



QUI FAIT APPEL AU SERVICE SOCIAL ?

Les travailleurs sociaux du Conseil Général ont assuré plus de 34 000 interventions : entretiens téléphoniques, entretiens physiques sur les lieux de permanence et visites à domicile sont les différents moyens pour écouter, orienter, réaliser les démarches nécessaires, évaluer et mettre en place l'accompagnement social des personnes qui s'adressent au Service Social.

Ces interventions intéressent une proportion importante de personnes seules :

- 29% des interventions sur la circonscription d'Aurillac,
- 46% sur celle de Mauriac,
- 43% sur celle de Saint-Flour.

Viennent ensuite les familles monoparentales :

- 22% des interventions sur la circonscription d'Aurillac,
- 18% sur celle de Mauriac,
- 16% sur celle de Saint-Flour.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

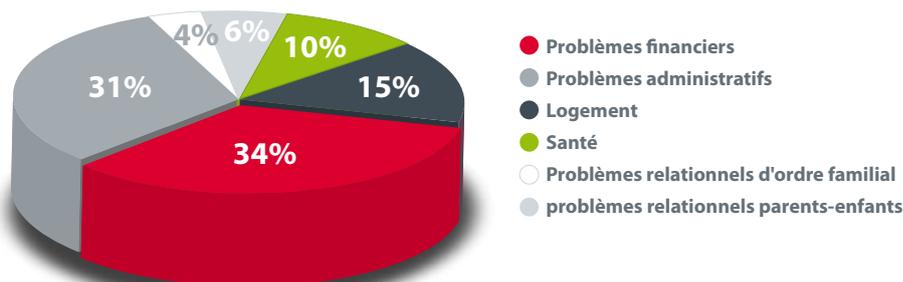
Un accompagnement peut être proposé si nécessaire : il se déroule sur une durée déterminée à raison de rencontres régulières. Il peut porter sur le budget, l'insertion, l'accès aux soins, le soutien à la parentalité...

C'est la dimension la plus représentative du travail social, correspondant en général au traitement de plusieurs difficultés dans une même famille.

En 2008 ces accompagnements ont représenté plus de 8 000 interventions dont :

- 53% sur la circonscription d'Aurillac,
- 19% sur celle de Mauriac,
- 28% sur celle de Saint-Flour.

DANS QUELS CAS S'ADRESSE-T-ON AU SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL ?



La Politique pour l'Enfance et la Famille

Le Service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général

Le Service de la PMI, grâce à ses professionnels de santé (médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières) mène, en lien avec les services médicaux, sociaux et éducatifs, des actions de prévention :

- auprès des femmes enceintes : les visites à domicile, les surveillances de grossesse et les entretiens du 4^{ème} mois ont concerné 324 femmes.
- auprès des enfants de moins de 6 ans : 1 202 parents ont été rencontrés en période postnatale précoce (pour 1 268 naissances) ; 3 856 actes de puériculture et 2 576 examens médicaux de nourrissons ont été pratiqués ; 1 827 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle.

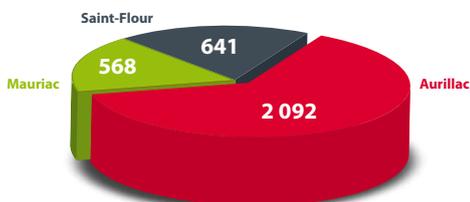
ACTIONS COLLECTIVES AUPRÈS DES PARENTS ET DES ENFANTS :

En 2008, le service a continué à s'imposer dans :

- l'animation des lieux d'accueil parents-enfants ayant un objectif de prévention, en partenariat avec le Service Social, le Centre médico-psychologique de Saint-Flour ou les Centres Sociaux ;
- des actions ponctuelles : la semaine de l'allaitement maternel ;
- l'accueil régulier de futurs parents à Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, à l'occasion de l'opération « Bébé arrive » initiée par le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Cantal (REAAP).

ACTIVITÉ DU PÔLE DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL PETITE ENFANCE :

- La nouvelle formation des Assistantes Maternelles s'est particulièrement développé en 2008 : 296 Assistantes Maternelles en ont bénéficié pour un total de 12 708 heures de formation.
- Le partenariat entre le Conseil Général, la CAF et la MSA a permis la poursuite du développement des Relais Assistantes Maternelles (RAM) et leur mise en réseau.
- en 2008, 244 assistantes maternelles et 33 Assistantes Familiales ont été agréées (premières demandes et renouvellements d'agrément).
- Répartition par arrondissement des places d'accueil offertes par les 1239 assistantes maternelles agréées :



L'Aide Sociale à l'Enfance

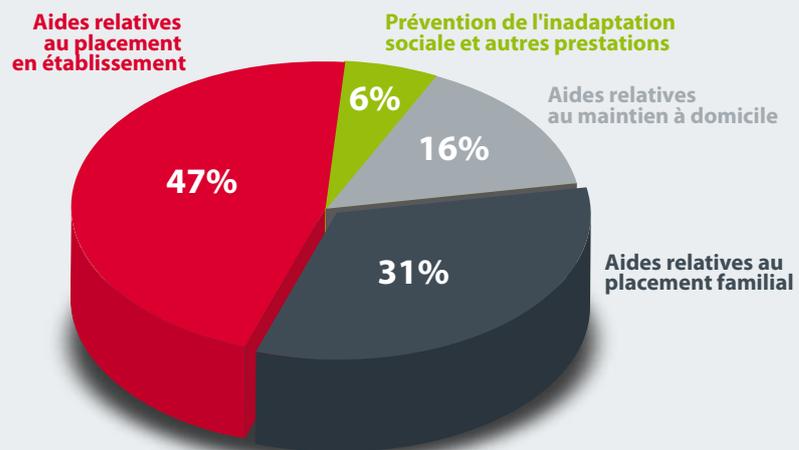
L'ASE met en place des actions de prévention et de protection de l'enfance pour les jeunes Cantaliens, mineurs et jeunes majeurs.

Ce service s'appuie pour cela en particulier sur son équipe administrative et éducative, 82 Assistantes Familiales,

3 points d'accueil permettant l'exercice des droits de visite, un centre d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), un service de techniciennes en intervention sociale et familiale (TISF), 6 établissements et services totalisant 184 places et un lieu de vie.

LE BUDGET DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Répartition des prestations d'aide à l'enfance : 11 563 138 €



Au titre de la Protection de l'Enfance :

- Il assure des prestations d'aide à domicile :
 - financières : 176 familles en ont bénéficié en 2008 ;
 - éducatives : 523 mesures d'aide éducative à domicile, judiciaires et administratives ; 63 familles aidées par des techniciennes d'intervention sociale et familiale.
- Il est responsable du suivi des enfants qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire, ou sur demande des parents, ou du jeune majeur : 181 jeunes ont été concernés en 2008 dont 130 sont accueillis au domicile d'assistantes familiales. Sont également pris en charge sur ce budget les frais de séjour des 82 mineurs qui ont été confiés directement par le juge des enfants dans les établissements.
- Il procède à l'instruction des demandes d'agrément en vue d'adoption : 7 agréments en 2008.
- Il reçoit les évaluations assurées par le service social et la PMI concernant des signalements d'enfants en danger ou susceptibles de l'être : 333 enfants ont été concernés, dans 222 familles :





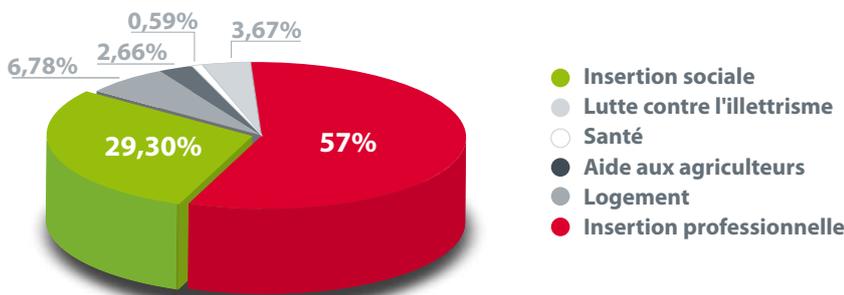
LE RMI

- Le nombre de foyers ouvrant des droits au RMI a continué à diminuer : 1 922 au 31 décembre 2008 contre 1 990 à la fin de l'année 2007 (-3,4%). 7 085 065 € d'allocations ont été versés, auxquels s'ajoutent les crédits consacrés à la mesure d'intéressement (316 200 €) créée en octobre 2006, afin de rendre plus attractive la reprise d'activité.
- Au titre de sa politique d'insertion, le Conseil Général contribue à la mise en œuvre de deux types de contrats aidés, les Contrats d'Insertion-Revenu Minimum

d'Activité (CI-RMA) et les contrats d'avenir : 48 CI-RMA ont été signés en 2008 par le Président du Conseil Général avec des employeurs du secteur marchand et 288 contrats d'avenir, principalement avec des collectivités locales et des associations. En contrepartie le Département attribue une aide à ces employeurs : 148 968 € dans le cadre du CI-RMA et 1 247 053 € dans le cadre des contrats d'avenir.

- Au-delà du soutien aux contrats aidés, la mobilisation du Département en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RMI s'affirme dans les domaines suivants :

Répartition des crédits d'insertion : 1 655 727 €



LE LOGEMENT

- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2007-2011 coordonne les partenaires et les initiatives afin de répondre aux enjeux du logement des personnes défavorisées dans le Département.

Dans ce domaine, le Conseil Général est chef de file ou partenaire de plusieurs dispositifs ou actions :

- Le Fonds de solidarité logement (FSL) : il est le résultat d'un partenariat financier et technique avec de nombreux partenaires dont une trentaine de communes. Ses missions concernent l'aide à l'accès et

au maintien dans le logement mais aussi des aides pour le paiement des factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le Département en a confié la gestion à la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal. La masse budgétaire globale consacrée à ce dispositif s'élève à 582 655 € (+9,55% par rapport à 2007) dont 500 000 € apportés par le Département. 1 380 ménages ont été aidés.

- 107 situations ont fait l'objet d'un accompagnement social spécifique.
- La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), outil d'insertion par le logement cofinancé à parité avec l'Etat, est un axe important d'accompagnement des personnes et des familles sans aucun logement, ou menacées d'expulsion. 21 familles ont été relogées en 2008 avec le concours du PACT Cantal qui gère et anime l'action.

La Politique en faveur des Personnes Handicapées et des Personnes Âgées

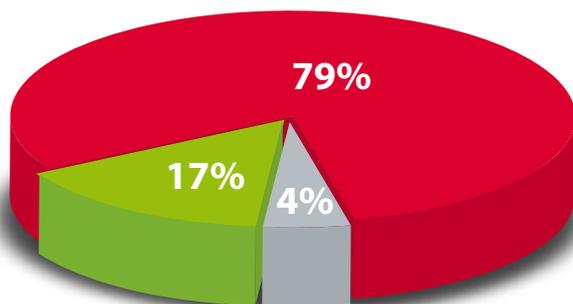
TERRITOIRE SOLIDAIRE



Une politique d'accompagnement au domicile et en établissements

Répartition des prestations : 16 059 307 €

Aide à l'accueil (hébergement en établissements, familles d'accueil)



Aide à domicile (aide ménagère, allocation compensatrice, prestation de compensation)

Alternatives à l'accueil en établissement

ZOOM SUR LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

Créée en 2006, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) vise à répondre, après évaluation, aux besoins de compensation des personnes handicapées.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008, 143 personnes ont bénéficié d'au moins un paiement au titre de l'un des cinq éléments de la PCH (aides humaines, techniques, aménagements du logement, du véhicule, surcoûts de transport, charges spécifiques ou exceptionnelles, aides animales). Leur nombre a augmenté de 63% par rapport à l'année 2007.

Au 2^{ème} trimestre 2008, le montant moyen mensuel versé par bénéficiaire s'élève dans le Cantal à 814 €. Il est 1,5 fois supérieur à celui servi aux titulaires de l'allocation compensatrice.

Il faut souligner que depuis le 1^{er} avril 2008, la PCH est ouverte aux jeunes de moins de 21 ans.

Les prestations aux personnes âgées

Les aides du Conseil Général aux personnes âgées se répartissent selon deux grands secteurs d'intervention :

LES AIDES À DOMICILE QUI COMPRENNENT :

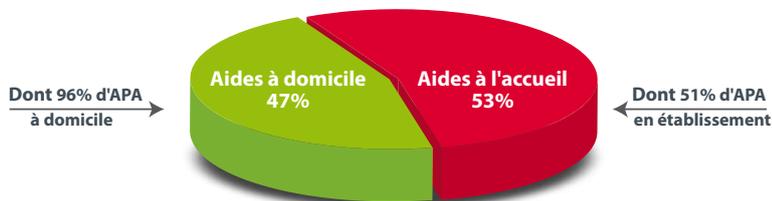
- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- l'aide ménagère,
- le financement des comités locaux d'information et de coordination (CLIC),
- les aides au maintien dans le logement (habitat et télé sécurité) et au portage de repas.

L'AIDE À L'ACCUEIL QUI COMPREND :

- l'APA en établissement,
- l'aide à l'hébergement,
- l'accueil familial.

L'APA, qui mobilise 20 852 338 €, a permis d'aider, à domicile ou en établissement d'accueil, 4 711 personnes au 31 décembre 2008 (+4,64% par rapport à 2007).

Répartition des prestations : 29 093 839 €



Soutien à l'investissement concernant les établissements et les services aux personnes âgées :

1 626 665 € en 2008

- adaptation des établissements à la dépendance, mise aux normes, climatisation :

1 442 862 €

- aide à l'acquisition d'équipement mobilier dans les établissements :

174 655 €

- aide aux services de portage de repas :

9 148 €

Déplacements : Voirie et Le Réseau routier

UNE NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES CHARGÉS DE LA GESTION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

L'entrée en vigueur de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dite «Acte II de la Décentralisation», s'est poursuivie à grands pas.

2006 avait été l'année du transfert au Département de la RN 120 reliant le Bassin d'Aurillac à la Corrèze et aux autoroutes A89 et A20. 2007 avait été l'année du transfert des personnels du Ministère de l'Équipement. Les autorités fonctionnelle et hiérarchique relèvent exclusivement de l'exécutif départemental depuis le 1^{er} janvier 2007.

Ce transfert a été accompagné par la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale et fonctionnelle des services chargés de la gestion des routes départementales. 300 agents ont ainsi été répartis géographiquement sur 3 Agences départementales dont les circonscriptions correspondent sensiblement aux arrondissements. Chaque agence est appuyée par 2 Antennes techniques administrant 22 Centres routiers départementaux à l'échelle cantonale.

L'entretien et l'exploitation du réseau, soit 4000 km de routes départementales, relevaient jusqu'alors de la Direction Départementale de l'Équipement, dans le cadre de la convention de mise à disposition des services de l'État. Ces missions sont désormais assurées par la Direction des Routes Départementales au sein de la Direction des Déplacements et des Infrastructures.

2008 a été l'année de consolidation de cette organisation et de la confirmation de sa pertinence et de son efficacité. Désormais, il convient d'améliorer encore l'harmonisation des niveaux de service sur l'ensemble du territoire et de préparer l'intégration du Parc.

LE PLAN ROUTIER DÉPARTEMENTAL : OUVERTURE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'offre en matière d'infrastructures de transports et l'amélioration des niveaux de services restent des enjeux fondamentaux pour le développement économique du département. La demande de transports et le trafic liés au développement des services et du tourisme sont en constante augmentation.

Le contexte difficile dû au relatif enclavement du département et le manque de solutions de déplacements alternatives confèrent au réseau routier départemental un rôle essentiel de liaison entre les différents bassins de vie et d'emploi. La route reste par conséquent, et plus que jamais, la réponse immédiate aux besoins de mobilité croissants et se traduisant d'ailleurs par une augmentation constante du trafic.

C'est pourquoi le Conseil Général a poursuivi en 2008, avec pour une part la contribution de la région Auvergne, son effort pour la modernisation du réseau routier départemental, dans le cadre d'une volonté forte d'aménagement du territoire et de désenclavement des principales communes et chefs-lieux de cantons, et du raccordement aux autoroutes A89, A20 et A75.

La modernisation de la RN 122, au-delà de la construction du nouveau tunnel du LIORAN, constitue pour le Département une priorité absolue dans le cadre contractuel État/Région. La présentation d'un Avant-Projet Sommaire d'Itinéraires (APSI) de l'axe en 2009, ainsi que le Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) pour la période 2009-2013, suscitent des attentes fortes.



Pour ce qui est du réseau départemental et conformément aux orientations fixées par le Conseil Général, les aménagements engagés sur les itinéraires définis comme prioritaires ont été poursuivis :

RD 120 entre AURILLAC et le département de la CORRÈZE – section comprise entre le lieu-dit Prentegarde et Montvert :

les études destinées à conduire la procédure de déclaration d'utilité publique en 2009 ont été bouclées et le dossier déposé fin 2009 sur le bureau du Préfet

RD 922 - déviation des Quatre Chemins :
les travaux se sont poursuivis, l'achèvement est prévu en 2009.

RD 922 - création d'une troisième voie dans la côte de Saint-Cernin :

les procédures d'acquisitions foncières et de dévolution des travaux ont été menées à terme pour une réalisation en 2009.

RD 922 - création d'une troisième voie dans la côte de Boissières – La Besseyre :
les études se sont poursuivies.

RD926 - contournement de SAINT-FLOUR :
les travaux engagés pour la construction des deux ponts sur l'Ander, à l'aval de Roffiac et au Rochain, et du passage supérieur destiné au rétablissement du GR 4 ont été interrompus par la décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, annulant l'arrêté de déclaration d'utilité publique de M. le Préfet. L'actualisation de l'étude d'impact et du dossier d'enquête préalable à la DUP a été immédiatement engagée dans la perspective d'une nouvelle saisine du Représentant de l'Etat à la fin de l'année 2009.

RD 920 - déviation d'ARPAJON-sur-CERE et création d'une 3^e voie dans la côte de SENILHES :

l'opération a été achevée en 2008 et la mise en service assurée au cours de l'automne, amorçant le début d'une véritable rocade de l'agglomération aurillacoise.

RD 990 entre AURILLAC et RAULHAC :

la chaussée définitive entre le pont du Goul et Raulhac a été réalisée ;

le mouvement de terrain de février 2008 au droit du pont du Goul, a compromis temporairement l'achèvement de l'opération ;

le site a été instrumenté et fait l'objet d'un suivi destiné à définir les travaux à réaliser pour pérenniser la stabilisation du site et restaurer la plate-forme de la RD ; l'objectif est de réaliser en 2009 les travaux de drainage constituant la première phase.

RD 600 entre RAULHAC et l'AVEYRON :

la chaussée définitive entre Raulhac et Combourieu a été réalisée ; la suite de l'opération est prévue pour 2009.

Transports

DÉPLACEMENTS



Au-delà de l'effort particulier engagé pour la réalisation des priorités définies, le Conseil Général a poursuivi ses investissements pour la modernisation du réseau de première catégorie, dit « Réseau structurant », et du réseau de deuxième catégorie, dit « Réseau d'intérêt départemental et touristique », indispensables au maillage de l'ensemble du territoire.

Il a également poursuivi l'action engagée pour l'amélioration de la sécurité, notamment en traverses d'agglomérations dans le cadre des aménagements sous maîtrise d'ouvrage communale.

Enfin, l'action engagée depuis plusieurs années pour la sauvegarde du patrimoine routier a été maintenue dans le cadre des programmes de «Grosses réparations de chaussées», de «Grosses réparations d'ouvrages d'art» et du programme consacré aux renforcements de chaussées :

- Le programme de grosses réparations de chaussées est un programme annuel directement dérivé de l'état des chaussées constaté par les services, fondamental pour la maintenance du patrimoine routier de deuxième et troisième catégorie.

- Le programme de grosses réparations d'ouvrages d'art a également pour vocation de sauvegarder un patrimoine constitué de près de 1000 ouvrages.

- Le programme consacré aux renforcements de chaussées est lié aux investissements importants consentis par le Département à partir des années 90 ; ces investissements ont permis de réaliser des structures de chaussée en matériaux enrobés, correspondant aux trafics et niveaux de services attendus sur le réseau structurant. Depuis quelques années, ces chaussées doivent être renforcées, compte tenu de la durée de vie moyenne d'un tapis d'enrobés (inférieure à 10 ans) et de l'évolution du trafic lourd. La longueur du réseau concerné par ce type d'aménagement est de l'ordre de 500 km et le budget consacré aux renforcements, en constante augmentation. Au total, ce sont 25,5 M € qui ont été dépensés en 2008 sur les crédits d'investissement pour moderniser et améliorer le réseau routier.

ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Le budget consacré à l'entretien et à l'exploitation des 4 000 km de routes départementales s'est élevé, en 2008, à 9,8 M €, dont 3,15 M € pour la viabilité hivernale.

L'adéquation entre les niveaux de services attendus par l'utilisateur et la maîtrise des dépenses de fonctionnement a conduit la Direction des Routes à

engager une démarche projet destinée à actualiser l'organisation de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental. L'objectif est de préciser, par catégorie de réseau, la qualification des niveaux de services, de dimensionner les différentes activités et d'actualiser les modes de gestion en fonction des ressources disponibles. Les unités territoriales chargées de l'entretien et de l'exploitation devront, à terme, pouvoir disposer d'une commande précise dans la limite du budget alloué et d'un «cahier des charges» applicable à l'ensemble du réseau, validés par l'Assemblée Départementale.

Le développement de ce projet s'est traduit en 2008 par une importante production au sein des six groupes de travail constitutifs de l'instance technique. Cette première étape a permis, sur la base de l'analyse des pratiques existantes, d'établir des propositions qui, selon le niveau de consultation et de décision requis, devraient commencer à se concrétiser au cours de l'année 2009.

Le groupe dédié aux «Bases de données et outils comptables», destinés notamment à suivre les activités et à disposer des éléments comptables nécessaires au développement du projet, a établi, en collaboration avec la DRH et la DJAPI, le cahier des charges destiné à l'attribution en 2009 de la commande du logiciel «OSA» (Outil de Suivi d'Activités).

La démarche a, par ailleurs, permis d'atteindre l'un des objectifs que s'était fixé la Direction des Routes, de mobiliser et de contribuer à l'intégration des personnels transférés, en capitalisant les savoir-faire et l'expérience.

LE PARC DÉPARTEMENTAL.

Cette structure, aujourd'hui placée au sein des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, devrait être transférée en 2010 (ou 2011 au plus tard) au sein des services du Conseil Général. Ce transfert parachèvera les dispositions de l'Acte II de la Décentralisation en ce qui concerne le domaine routier.

La réflexion a été engagée dès 2008 compte-tenu des multiples solutions envisageables, et des incidences fortes que cela aura sur l'organisation de la Direction des Routes Départementales.

Un important travail préparatoire, associant les services de l'Etat et les représentants du personnel, a été conduit afin d'assurer au mieux cette transition.

Les Transports scolaires

La collectivité départementale a fixé comme une de ses priorités la politique de déplacement, notamment en matière de transports collectifs.

Ainsi, la commission Transports s'est réunie à quatre reprises et a commencé un travail de fond sur le toilettage des règles de prise en charge des élèves. La première conséquence a été la validation par l'Assemblée Départementale du principe de réduction de la distance minimale de prise en charge qui est ramenée de 3 à 1 km. Cela permettra dès la rentrée 2009 à de nombreux enfants de bénéficier des prestations du Conseil Général.

Afin d'améliorer la relation entre le Conseil Général et les autorités organisatrices de second rang (A02), des réunions de concertation ont été mises en place en fin d'année 2008. Ces réunions collégiales se déclineront sous forme bilatérale et permettront de mieux connaître les besoins des collectivités de proximité et réciproquement de leur permettre d'intégrer les contraintes et exigences du Conseil Général dans la passation et la gestion des marchés de transport.

LIGNES SCOLAIRES CRÉÉES POUR LA DESSERTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT :

299 contrats de transport à vocation uniquement scolaire ont été mis en place à la rentrée 2008 pour l'année scolaire 2008/2009, gérés par 145 organisateurs de second rang : communes pour l'essentiel, mais aussi associations de parents d'élèves ou autres.

Environ 3 700 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale ont bénéficié quotidiennement de ces lignes scolaires.

TRANSPORT DES ÉLÈVES PAR LES FAMILLES :

Une aide au transport est versée aux familles transportant eux-mêmes leurs enfants. Elle concerne 225 élèves demi-pensionnaires, soit parce qu'ils sont domiciliés à plus de 3 km d'une ligne régulière routière ou d'un service SNCF ou d'un circuit scolaire qu'ils empruntent en complément, soit qu'il n'existe aucun autre moyen de transport. 227 élèves internes sont par ailleurs transportés par leur famille.

TRANSPORT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS HANDICAPÉS :

Au titre de l'année scolaire 2008/2009, le Département a assuré et pris en charge à 100 % le transport de 108 élèves et étudiants handicapés.

TRANSPORT DES ÉLÈVES INTERNES SCOLARISÉS HORS DU CANTAL :

215 élèves scolarisés hors du CANTAL ont bénéficié d'une subvention du Département.

TRANSPORT DES SCOLAIRES SUR LIGNES RÉGULIÈRES DÉPARTEMENTALES :

Pour l'année scolaire 2008/2009, 1 043 élèves (dont 608 demi-pensionnaires) voyagent sur ligne régulière. 75 élèves



bénéficient en outre d'un titre de transport intermodal qui leur permet d'utiliser le réseau urbain en fonction de certains critères horaires. L'ensemble du réseau régulier départemental est réalisé par 12 transporteurs. Sur le millier d'élèves concernés par les lignes régulières, 69 % fréquentent une classe de lycée et 26 % sont scolarisés au collège. Ils se répartissent sur 41 établissements scolaires du Cantal et 4 établissements de Figeac. Tout public confondu, 200 personnes ont fait une demande de carte réduc'15, pour bénéficier de réduction sur les lignes régulières.

TRANSPORT SUR LIGNE FERROVIAIRE :

235 élèves, principalement des internes (166 élèves), voyagent sur 7 des lignes TER de la SNCF, que ce soit des lignes ferroviaires ou routières. La principale ligne utilisée est celle entre Aurillac et Toulouse, qui regroupe 46 % des effectifs. Les élèves se répartissent sur 29 établissements scolaires du Cantal.





Les Transports collectifs de voyageurs

Le Conseil Général est devenu autorité organisatrice pour la ligne régulière Bort-Les-Orgues – Mauriac – Aurillac à compter du 1er janvier 2009 en lieu et place de la Région qui, en contrepartie, a récupéré la gestion de la ligne Mauriac Clermont-Ferrand gérée jusqu'à présent par le Conseil Général.

Ce transfert de compétence a nécessité une longue préparation. La tarification du Conseil Général est avantageuse pour les usagers hormis pour les abonnés scolaires demi-pensionnaires pour lesquels le Conseil Général a fait le choix de les accompagner financièrement sur 3 ans.

Le transport collectif constitue un engagement conséquent pour le Conseil Général qui devrait se prolonger en 2009 avec l'élaboration d'une centrale de mobilité.

- mai 2007, et elle doit être limitée à 387 368 € pour la période juin 2007 - mai 2008. Cette dernière contribution prend en compte l'avancée substantielle afin que la contribution des Collectivités au déficit ne soit plus assujettie à la TVA.

Après avoir confirmé à l'unanimité des membres du comité de gestion le choix d'un appareil de plus de 25 places (en fait, seule une offre avec un appareil de 48 sièges a été transmise), qui semble indispensable à la bonne desserte de notre territoire, les déficits prévisionnels de l'unique candidat ayant répondu à la DSP se sont avérés être en forte augmentation :



Période	Solde déficit ligne HT	CA HT	Montant prévisionnel FIATA HT	Montant prévisionnel des collectivités HT
1 ^{re} année N juin 2008 à mai 2009	3 227 000 €	2 077 000 €	1 350 050 €	1 876 950 €
2 ^e année N+1 juin 2009 à mai 2010	3 353 000 €	2 226 000 €	1 446 900 €	1 906 100 €
3 ^e année N+2 juin 2010 à mai 2011	3 306 000 €	2 333 000 €	1 516 450 €	1 789 550 €

Transports aériens



La desserte aérienne d'Aurillac et du Cantal est un élément indispensable à l'ouverture et au développement du territoire. C'est pourquoi le Conseil Général a toujours contribué tant à la gestion et aux investissements de la plateforme aéroportuaire qu'au déficit d'exploitation de la ligne aérienne.

A ce titre, la desserte aérienne du Bassin d'Aurillac qui ne dispose pas de suffisamment d'alternatives au niveau des autres modes de déplacements, est soutenue par le Conseil Général dans le cadre de l'exécution de la Délégation de Service Public. Sur la période achevée en mai 2008, le Conseil Général avait accepté d'être la seule collectivité dont la contribution n'était pas plafonnée. Ainsi sa participation pouvait-elle dépasser 500 000 € par an. Dans les faits, elle fut de 506 880 € pour la période juin 2006

Il convient de souligner en ce domaine, le réel effort de solidarité nationale dont dispose le Cantal. Afin d'éviter toute interruption de la ligne, le Conseil Général a pris en charge le différentiel tout en souhaitant que chaque partenaire fasse un effort. La contribution du Conseil Général pour la période juin 2008 - mai 2009 ressort ainsi à 826 950 €. Vu l'engagement complémentaire de l'Etat au-delà de cette période, la contribution du Conseil Général sera ramenée à un niveau proche de l'engagement initial de 500 000 €.

Le Département a également participé en 2008 aux frais de gestion des aérodromes d'Aurillac-Tronquières (63 000 €) et Saint-Flour Coltines (11 000 €), ainsi qu'aux dépenses d'investissement d'Aurillac Tronquières (61 000 € pour les feux de danger et la clôture).



Cadre de vie et Services

Les Collèges

INVESTISSEMENTS

En 2008, le montant des crédits engagés au titre des charges d'entretien, grosses réparations et rénovation des collèges s'est élevé à 2 130 000 €. Ces crédits ont permis la mise en œuvre du programme 2008 dont les opérations principales sont les suivantes :

En matière d'hygiène et de sécurité : la mise en conformité des installations électriques, la mise en place de cloisonnements et portes coupe-feu, la rénovation et la mise aux normes des cuisines, le remplacement d'une cuve fuel, la démolition de bâtiments présentant un danger... A ce titre, des travaux ont été engagés notamment à Aurillac Jules Ferry, Chaudes-Aigues, Laroquebrou, Maurs, Pierrefort et Saint-Martin-Valmeroux.

En matière de maintenance des bâtiments et de leurs installations : la rénovation des menuiseries extérieures (fenêtres, volets, portes), des toitures et zinguerie, des installations de chauffage... Les dépenses engagées dans ce domaine ont principalement concerné les établissements de Condat, Laroquebrou (réalisation des travaux différée à début 2009), Massiac, Pleaux et Ydes.

En matière d'aménagements liés aux conditions d'accueil des élèves et du personnel et aux projets pédagogiques, ont été rénovés des salles de classes, des salles spécialisées (sciences, SEGPA), des sanitaires, un internat, des appartements, des locaux administratifs ou destinés aux agents techniques, des espaces extérieurs... Les opérations les plus importantes ont concerné les collèges La Ponétie et Jules Ferry à Aurillac, Laroquebrou, Massiac, Montsalvy, Murat, Saint-Cernin, La Vigière à Saint Flour, Saint-Mamet et Vic-sur-Cère.

Les opérations suivantes ont par ailleurs été réalisées :

- câblage informatique lié à la mise en place des ENT dans les collèges La Ponétie à Aurillac, Condat, Maurs, Montsalvy (partiellement), Murat, Saint-Cernin, Vic-sur-Cère (partiellement).
- dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, réalisation d'aménagements au collège de Chaudes-Aigues.
- achèvement de la construction d'un préau au collège la Ponétie et équipement en casiers.

Par ailleurs, les travaux de restructuration et de rénovation des Collèges Blaise Pascal à Saint-Flour et Jeanne de la Treille à Aurillac se sont poursuivis. Des locaux entièrement rénovés ont été livrés durant l'année et notamment des

salles banalisées, l'espace restauration, le préau et la salle polyvalente à Saint-Flour, des salles banalisées et des locaux administratifs à Aurillac. En 2008, c'est un montant de 5 040 760 € qui a été mandaté sur ces opérations.

Concernant les collèges de Mauriac et Riom-ès-Montagnes, les maîtres d'œuvre ont été désignés. Les projets seront validés début 2009 en vue du démarrage des chantiers fin 2009. A Mauriac, en raison de l'urgence, une première phase de travaux sera anticipée afin de réaliser des sanitaires extérieurs conformes aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

Enfin, s'agissant du collège Jules Ferry à Aurillac, les travaux d'urgence engagés fin 2007 pour un montant de 1 070 000 € ont été lancés au printemps et seront achevés début 2009.

FONCTIONNEMENT



L'année 2008 a vu la poursuite des interventions du Conseil Général en faveur des collèges publics avec en premier lieu la dotation de fonctionnement des collèges d'un montant de 2 254 221 € à laquelle se rajoutent les dispositifs suivants :

- Le soutien aux projets d'établissements qui contribuent au renforcement de l'identité européenne (17 établissements ont été soutenus pour un montant de subventions de 33 807 €).
- Le soutien à la promotion de la viande bovine de qualité (12 établissements ont été accompagnés par le Conseil Général pour un montant de 17 588 € de subventions.)
- Le soutien aux déplacements pédagogiques porté en 2008 à 4 000 € par collège.

Seize collèges ont d'autre part utilisé les installations sportives couvertes des communes ou des communautés de communes (gymnase, centre aquatique

d'Aurillac) pour un montant de subventions de 45 200 €.

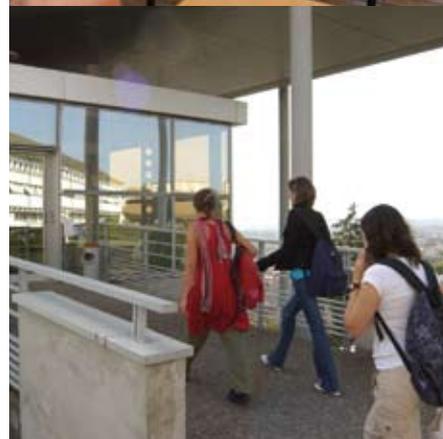
2008 a vu par ailleurs la poursuite du travail engagé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative au transfert des agents techniques des collèges et à l'exercice des missions de restauration, d'accueil, d'hébergement et d'entretien. Plusieurs réunions de travail ont été organisées en concertation étroite avec la Direction des Ressources Humaines, le Service des Bâtiments Départementaux ou tout autre service concerné afin de s'assurer des conditions de mise en œuvre de la convention EPLE/ Conseil Général qui a été validée par la Commission Permanente le 26 octobre 2007 pour une période de trois années à partir de l'année 2008. Cette convention prévoit les modalités d'exercice des compétences respectives dans les domaines transférés.

Le comité de pilotage composé de représentants des principaux de collèges, de gestionnaires et d'élus du Conseil Général a également été mobilisé notamment dans le cadre du diagnostic global du service de restauration qui a été réalisé dans huit collèges pour un budget de 33 485 €. Ce premier travail de repérage et d'expertise a permis d'engager le débat et de poursuivre la réflexion sur l'organisation et les conditions de travail des agents, sur la qualité des repas et leur équilibre nutritionnel, sur la structuration des coûts et du budget restauration ainsi que sur la politique tarifaire. Trois groupes de travail composés de principaux de collèges, de gestionnaires et d'agents du service restauration ont été constitués : un premier sur le règlement intérieur du service annexe d'hébergement, un deuxième sur la tarification et un troisième sur la qualité de l'assiette.

Concernant plus particulièrement la question de l'hygiène, le partenariat avec le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche s'est poursuivi non seulement au travers des audits réalisés dans chacun des collèges mais également des analyses de surface permettant d'effectuer un suivi microbiologique régulier. 21 533 € y ont été consacrés. Enfin un plan de formation délocalisé par bassin au sein des collèges a permis de sensibiliser toutes nos équipes à ces problématiques.

Concernant les collèges privés, l'effort consenti en 2008 en faveur des travaux de mise aux normes et de sécurité réalisés au sein des établissements a été maintenu et engagé à hauteur de 77 151 €. Quant au fonctionnement (part matériel et part personnel), il a représenté une dotation de 845 171 €.

Autres interventions en matière d'éducation



Enseignement primaire, secondaire, supérieur et activités périscolaires ont représenté en 2008 au total un engagement de plus de 4,6 millions € (hors investissement). Ainsi, outre le soutien aux collèges, d'autres interventions ont été assurées par le Conseil Général.

20 000 € ont été réservés au Centre Départemental de Documentation Pédagogique notamment pour les missions des Équipes Mobiles d'Animation et de Liaison.

Six cent trois collégiens, lycéens ou étudiants ont bénéficié de bourses départementales pour un montant de 131 475 €. 119 regroupements d'écoles rurales permettant la découverte d'activités pédagogiques ont été accompagnés à hauteur de 48 098 €.

Concernant l'offre de loisirs, le Conseil Général a poursuivi son engagement afin de favoriser au travers d'une aide à l'organisation de transports, la mobilité des jeunes et des adolescents dans le cadre des contrats éducatifs locaux et des activités proposées par les centres de loisirs. Trente deux structures ont été soutenues par le Conseil Général dans ce cadre pour un montant de 60 376 €.

Une communauté de communes a bénéficié d'une subvention d'un montant de 75 150 € pour l'aménagement d'un centre de loisirs sans hébergement.

Plus de dix mille enfants au travers de quatre vingt structures bénéficiaires ont pu profiter des journées en centres de loisirs ou des sorties de ski pour un montant de subventions de 190 000 €.

Six groupes scolaires communaux ont été restructurés et ont bénéficié de sub-ventions d'un montant total de 593 287 €.

PÔLE UNIVERSITAIRE D'AURILLAC

Concernant l'Enseignement Supérieur, près de 260 000 € ont été engagés en 2008, dont 138 000 € en faveur de l'Association Aurillac Université et 68 312 € en faveur du renouvellement du parc informatique de l'IUT.

Par ailleurs, cette année a été marquée par la réforme institutionnelle de l'IUT et l'IUFM et notamment la prise en charge de la gestion du site par l'IUT. De ce fait les projets structurants n'ont pu être engagés, seuls quelques travaux d'amélioration ont été effectués :

- installation d'une détection généralisée en mesure dérogatoire et palliative au désenfumage des circulations horizontales,
- mise en place d'une cloison mobile au 3^{ème} étage (reliquat du programme d'aménagement pluriannuel),
- remplacement des menuiseries de l'unité de restauration collective au 2^{ème} étage,
- informatisation des salles de cours I.U.T.,

PASS CANTAL

Enfin, l'année 2008 a été marquée par la reconduction pour la deuxième année du PASS CANTAL. Ce chéquier de réductions est mis à la disposition des jeunes âgés de 12 à 16 ans. 1024 chéquiers ont été délivrés du 15 septembre 2007 au 31 août 2008. 94 partenaires ont été conventionnés. 40 997,04 € ont été versés à la Société Chèque Lire attributaire du marché de gestion de l'opération dont 21 303,04 € au titre de sa seule prestation.

La Culture

Outre les établissements dont nous avons la responsabilité de par les lois de Décentralisation (Médiathèque Départementale et Archives Départementales), l'engagement du Conseil Général s'est réalisé pour un montant global de plus de 2,3 millions € dans le cadre de la mise en place du nouveau Schéma Départemental de Développement Culturel 2008-2010 adopté le 27 juin 2008.

Trois axes composent ce schéma, à savoir :

- Accompagner les acteurs du territoire vers une meilleure structuration permettant une offre et des pratiques culturelles et artistiques facilitées pour tous au quotidien, toute l'année.
- Renforcer la présence artistique et culturelle dans le Cantal dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, de la littérature.
- Mettre en œuvre la politique patrimoniale départementale.

Plus précisément, en 2008, les actions menées ont concerné les points suivants :

LA RÉNOVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE :

Les aides attribuées dans ce domaine se décomposent comme suit :

- Monuments historiques : 29 opérations pour un montant de 409 471 €
- Objets non protégés : 6 opérations pour un montant de 19 467 €
- Patrimoine Rural Non Protégé public et privé : 51 opérations pour un montant de 276 719 €
- Plan pluriannuel de sécurisation des objets mobiliers situés dans les édifices culturels cantaliens : 13 opérations pour un montant de 46 306 € auquel se rajoute le coût de la mission d'accompagnement technique soit 24 000 €.

Ce plan a nécessité la mise en place d'une commission technique composée des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Architecte des Bâtiments de France. Elle est animée par la chargée de mission Patrimoine par ailleurs Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art.

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET ANIMATIONS CULTURELLES

parmi lesquelles les pratiques musicales et chorégraphiques grâce à la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques. Treize écoles de musique et de danse accueillant près de mille trois cents élèves ont été subventionnées en 2008 pour un montant global de 223 860 €.

La réflexion engagée avec les communautés de communes et les communes pour la création d'une structure publique d'arrondissement s'est poursuivie.

De nombreuses réunions se sont déroulées au sein de chaque arrondissement

en présence du chargé de mission recruté par l'Association Départementale pour la Musique et la Danse.

Enfin, il est à souligner en terme d'éducation artistique le dispositif collège au cinéma dont ont bénéficié vingt deux structures et la mise en place de projets fédérateurs dans le cadre de la deuxième convention triennale signée le 9 mai 2006 avec notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne et l'Inspection d'Académie.

LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS :

Elles concernent, d'une part, la professionnalisation des agents de développement culturels, des assistants de conservation, des agents du patrimoine des bibliothèques et d'autre part, le développement de leurs interventions grâce à l'établissement de conventions d'objectifs avec le Centre de Trielle, le Théâtre Beliashe, l'Écomusée de la Margeride, la Fédération des Associations Laiques, le collectif occitan, Love Mi Tendeur, le Centre Départemental de Musiques et Danses Traditionnelles, la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort, la Passerelle à Saint-Flour, la Communauté de Communes du Pays Gentiane, la Communauté de Communes Entre Cère et Rance, la Communauté de Communes du Cézallier, la Communauté de Communes du Pays de Murat, la Communauté de Communes Sumène Artense, la Communauté de Communes du Pays de Salers, le Théâtre d'Aurillac. L'ensemble des actions ainsi programmées a conduit à un engagement financier du Conseil Général de 316 780 €.

LA CRÉATION ET LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SCÈNES EN PARTAGE »

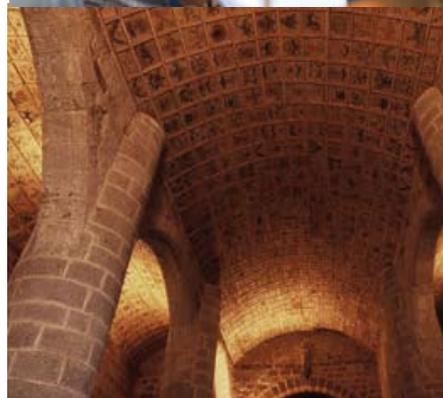
qui a permis d'accueillir près de vingt compagnies professionnelles sur les communes d'Aurillac, Saint-Flour, Pers, Saint-Mamet, Cayrols, Roumégoux, Vitrac, Marcolès, Montsalvy, Oradour, Cézens, Allanche, Riom-ès-Montagnes, Cheylade, Condat, Vebret, Madic pour un montant de subventions de 45 680 €.

LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES

avec en premier lieu l'aide apportée par le Conseil Général à l'Association Éclat organisatrice du festival de théâtre de rue pour un montant de 130 000 € dont 10 000 € pour l'organisation de rencontres européennes.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS :

Six équipements ont été subventionnés à hauteur de 344 282 €.



La Médiathèque Départementale



Le budget de la Médiathèque Départementale pour 2008 s'est élevé (en dépenses réalisées hors salaires) à 351 793,07 €, dont 259 796,77 € en investissement et 91 996,30 € en fonctionnement.

Avec les moyens qui lui ont été octroyés, la Médiathèque Départementale a desservi 114 789 cantaliens sur 211 communes, soit un taux de couverture de 95,26 %. Les communes ont été desservies 3 fois dans l'année par les services de prêt de livres, discothèque, vidéothèque, ludothèque, multimédia et cartes IGN : les bibliobus ont effectué 622 tournées. 277 092 documents ont ainsi été déposés dans les communes, qui ont à leur tour effectué 269 295 prêts à 32 079 usa-

gers des services. De plus, 25 expositions et 6 outils d'animation ont été prêtés à 23 communes, et 15 journées de formation aux techniques de gestion bibliothéconomique ont été organisées au profit de 37 bibliothécaires communaux. Le fonds documentaire s'est accru de 11 552 unités dont 6 716 livres achetés, 594 livres donnés par la Bpi et La Poste, 2 323 phonogrammes (1 390 titres), 1 129 DVD (610 titres), 115 cédéroms (58 titres), 656 jeux et jouets (511 titres), 10 expositions, 5 illustrations originales, 4 objets en 3D. Trois bibliothèques municipales ont été dotées en mobilier, et 7 bibliothèques municipales ont été dotées de mobilier complémentaire.



ZOOM SUR LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

La Médiathèque Départementale apporte un soutien technique aux communes qui souhaitent automatiser la gestion de leur bibliothèque. En 2008, cette prestation technique a consisté en l'intégration des catalogues automatisés de deux bibliothèques municipales du réseau au catalogue collectif départemental proposé sur le portail « Cédric ». Par ailleurs en 2008, 2 Communautés de Communes ont bénéficié de prestations d'aide à la constitution : les Communautés de Communes du Pays de Massiac et du Pays de Pierrefort.

L'accès aux ressources documentaires électroniques

La Médiathèque Départementale poursuit sa réflexion sur l'accès aux ressources documentaires électroniques. L'enjeu est triple : développer, parallèlement à l'offre traditionnelle d'accès direct à un stock documentaire, un accès à des documents extérieurs à la bibliothèque (bibliothèque virtuelle), placer l'établissement dans un réseau large, afin d'éviter son isolement, et lui permettre ainsi de bénéficier de la dynamique nationale (catalogage partagé, coopération technique...), compléter les missions de l'établissement et de ses personnels (fourniture d'un document ou d'un contenu) par des services d'information au public.

Le portail départemental de la lecture publique, réalisé en 2007, est accessible à l'adresse <http://cedric.cantal.fr> et propose 8 services différents, qui ont été complétés en 2008. Par ailleurs, il s'agit de compléter les services de prêts documentaires aux communes, par la reconduction du service de fourniture de ressources électroniques en ligne (REL).

Les actions de coopération

Afin d'améliorer l'efficacité de ses prestations, la Médiathèque Départementale a développé ou amplifié en 2008 une démarche systématique de coopération avec des organismes partenaires, DRAC, DDJS, CRL et CRFCB Conseil Régional d'Auvergne, BPI.

La contribution au Schéma Départemental de Développement Culturel 2008-2010 du Conseil Général

La médiathèque responsable de l'élaboration et de l'exécution du volet « lecture publique » de ce schéma a, en 2008 organisé le 6ème Salon Départemental du Livre de Jeunesse, qui a eu lieu à Saint-Flour du 16 au 18 mai (2 182 entrées). Elle a également suivi la formation au diplôme d'auxiliaire de bibliothèque d'un employé municipal et a mis en place le 4ème festival départemental de lecture à voix haute « Par mots et par mots », intitulé : « petit polar entre amis ».

La résidence d'auteur :

Dans le prolongement du Salon Départemental du Livre de Jeunesse, une résidence d'auteur illustrateur pour la jeunesse a été créée en 2008, et pour garder l'esprit du Salon, elle est aussi itinérante. La première résidence a eu lieu à Murat du 1er avril 2008 au 30 juin 2008 et a accueilli Perrine Dorin, auteur illustratrice parisienne.

Les Archives Départementales

L'année 2008 a été entièrement consacrée à la préparation, à l'ouverture et à l'amélioration du site internet : appel d'offres, choix de l'entreprise retenue, travail sur la maquette, validation des fonctionnalités, gestion à l'ouverture des inévitables bugs (5 septembre), vitesse de croisière.

Parallèlement (et depuis plusieurs années), les images, les enregistrements et les films ont été numérisés en masse ; les instruments de recherche électroniques ont été mis aux normes.

Ce site a été conçu pour permettre une recherche intuitive. La recherche simple fonctionne comme un moteur de recherche sur l'ensemble des informations disponibles sur le site (instruments de recherche et archives numérisées) ; la recherche thématique permet d'affiner à priori les requêtes.

DES RUBRIQUES D'INFORMATION :

- Rubrique « En pratique » : modalités de consultation dans la salle de lecture, présentation des archives, tarifs et publications en vente
- Rubrique « Nouveautés » : documents nouvellement mis en ligne, acquisitions récentes,
- Rubrique « Événements » : manifestations culturelles organisées par ou avec les Archives départementales,
- Rubrique « Document du mois » : chaque mois, un document des Archives est exposé, présenté et mis dans son contexte.

LA RECHERCHE PORTE SUR LES RESSOURCES SUIVANTES :

- le guide des archives du Cantal et l'état des fonds de la série W mis à jour en permanence,
- des instruments de recherche (dans les séries C, E [notaires], J, L, M, O, Q, S, V, W [établis depuis 2000], X),
- le catalogue de la bibliothèque et des périodiques,
- les registres paroissiaux et d'état civil (des origines à 1906) de la série du greffe, ainsi que les registres paroissiaux et d'état civil (des origines à 1800) de la série communale,
- les tables décennales de l'état civil (de 1792 à 1912 au moins),
- les listes nominatives de recensement (jusqu'en 1936),
- le cadastre « napoléonien »,
- des archives audiovisuelles (opérationnelles mi-décembre 2008),
- les répertoires alphabétiques annuels des registres matricules (de 1878 à 1935),
- les tables des successions et absences (fin XVIII^e siècle-mi XIX^e siècle),
- des images de la Photothèque cantalienne (patrimoine bâti et mobilier du Cantal).

A partir du mois d'avril 2009, une nouvelle interface permettra d'améliorer la consultation de l'état civil et, surtout, donnera la possibilité de faire une indexation collaborative (dates et patronymes) ; les bordereaux de versement des archives contemporaines (série W)

seront mis en ligne à mesure de leur rétroconversion. A l'été 2009 seront encore mis en ligne plusieurs milliers d'images de la photothèque, plusieurs registres de notaires et, pour la bibliothèque, les articles des revues savantes concernant le Cantal (dépouillements bibliographiques). La mise en ligne de l'état civil plus récent (1907-1932 pour les naissances et les mariages, 1907-1950 pour les décès) est prévue en 2010. Fin 2010 sera achevée la mise en ligne du Dictionnaire topographique du Cantal (1897), encodé en XML, recensant tous les noms de lieux anciens du Cantal.

Durant cette année 2008, les inspections d'archives publiques ont été effectuées à un rythme moins élevé que les années précédentes. Les travaux d'aménagement d'une nouvelle salle d'exposition, commencés fin 2008, se sont terminés début 2009. Désormais le rythme des expositions, tous les deux mois, permettra d'ouvrir différemment les archives au public.



L'Association Départementale pour la Musique et la Danse du Cantal

L'Association Départementale pour la Musique et la Danse du Cantal a pour rôle le développement et la structuration de la vie musicale et chorégraphique du département.

La Danse du Cantal a pour rôle le développement et la structuration de la vie musicale et chorégraphique du département. De façon plus spécifique, une convention liant l'ADMD et le Conseil Général précise les missions et les financements alloués. En 2008, l'ADMD a ainsi bénéficié de la part du Département d'une enveloppe globale de 274 000 € pour le fonctionnement et les actions menées, dont 50 000 € pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques. La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne a financé l'association à hauteur de 54 460 €.

Étroitement associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement Culturel 2008-2010, l'ADMD a développé ses activités en 2008 selon deux axes :

CENTRE DE RESSOURCES POUR LA MUSIQUE ET LA DANSE

- Information du public, par le biais d'un site internet, d'un centre de documentation et d'une base de données mise à jour en permanence,



- Conseil et accompagnement de projets auprès des collectivités territoriales, des structures culturelles et des artistes amateurs ou professionnels.

MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- Education artistique : l'ADMD pilote deux projets fédérateurs départementaux, un dans le domaine de la musique et un dans le domaine de la danse, qui ont concerné en 2008 une vingtaine de classes. Par ailleurs, des formations ont été organisées en direction des professionnels de la petite enfance et des musiciens intervenant, en lien avec l'accueil de spectacles pour les tout petits.
- Développement et structuration de l'enseignement artistique : accompagnement technique de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2007-2012 (volets musique et danse) : coordination du travail avec les collectivités locales et

les structures d'enseignement et organisation d'un plan de formation continue des enseignants.

- Développement des pratiques amateurs : poursuite du programme de formation dans le domaine des pratiques vocales ; organisation de la 2^{ème} édition des rencontres chorégraphiques départementales ; développement d'actions en direction du secteur social (personnes handicapées) : formation professionnelle en musique et en danse, coordination d'un projet de rencontre entre l'atelier chant des ESAT d'Aurillac et des chanteurs amateurs.
- Développement des musiques actuelles : organisation en partenariat avec la Haute-Loire du Big Jama (concerts et forma-

tions pour les groupes sélectionnés) ; développement du plan de formation Les Chantiers Sonores avec notamment des actions en direction du personnel des locaux de répétition ; organisation de la 2^{ème} édition d'Hibernarock, festival de la culture rock.

- Accueil d'artistes professionnels : en partenariat avec les structures culturelles, poursuite des résidences départementales de diffusion et de création avec les cie de danse Asphodèle et Anne-Marie Porras ; organisation d'actions de sensibilisation et de formation des publics, notamment dans le cadre du renforcement du partenariat avec le Théâtre d'Aurillac-Scène conventionnée.

Le sport



La deuxième Charte Départementale pour le Développement du Sport dans le CANTAL, signée le 17 mars 2005 entre l'État, le Comité Départemental Olympique et Sportif et le Conseil Général et dont la durée correspond à l'Olympiade 2005-2008, affiche les objectifs prioritaires suivants :

- la pratique des jeunes,
- le renforcement et la valorisation du maillage sportif,
- la pratique de niveau national et régional,
- la prévention de la santé,
- la création d'emplois sportifs,
- la valorisation du Cantal à travers le sport,
- l'accueil des sportifs cantaliens.

La mise en œuvre des actions qui découlent de ces objectifs a représenté, en 2008, un engagement financier de plus de 1,6 million d'euros pour le Conseil Général qui se répartit principalement comme suit :

- Formation athlètes et cadres (21 comités) : 20 045 €
- Organisation de manifestations sportives (68 structures) : 232 060 €
- Frais de déplacement équipes et athlètes en compétitions nationale et régionale (119 clubs) : 124 362 €
- Soutien aux clubs phares (Stade Aurillacois, AHBCA, AFCA) : 425 000 €

- Soutien aux clubs collectifs en national : 54 531 €
- Actions entrant dans le cadre des Conventions d'objectifs établies avec les Comités Départementaux sportifs : 201 821 €.

Vingt et un contrats sont actuellement signés avec le CDOS, la Gymnastique Volontaire, l'Escrime, l'USEP, l'UNSS, le Rugby, le Football, la Randonnée Pédestre, le Cyclisme, le Cyclotourisme, le Tennis, le Badminton, la Natation, le Judo, la Retraite Sportive, le Handball, la Pétanque, le Ski, le Basket-ball, l'École Départementale d'Équitation, la Fédération Française Montagne et Escalade.

- Écoles de sport (178 clubs) : 44 200 €
 - Équipement sportif à vocation départementale (6 projets) : 487 155 €
- A noter enfin les interventions des deux animateurs sportifs du service dont les actions d'animation et d'encadrement sont organisées dans le cadre des contrats d'objectifs signés avec les représentants du sport scolaire : USEP et UNSS.

PÔLE CHEVAL

Dans le cadre de la restructuration de l'école départementale d'équitation, un travail important a été réalisé en relation avec l'association de gestion en vue de valider un programme de travaux de 3,8 M € TTC et de démarrer les études dès le début de l'année 2009.

Parallèlement ont été désignées les entreprises chargées de réaliser les travaux préparatoires sur le grand tournant. Des travaux urgents de mises aux normes ont par ailleurs été engagés (vestiaires, sanitaires).



CyberCantal et les nouvelles technologies

La plus grande partie des actions qui suivent s'inscrivent dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) porté par le Conseil Général et dont le déroulement se poursuit.

SIG	<p>Les cartes des sites distants du Conseil Général sont en ligne sur l'Intranet. La BD Parcellaire, acquise en 2008, permet aux services de travailler sur le cadastre intégré à Geoconcept. De plus, les communes ont accès à leur cadastre numérisé via atlas.cantal.fr. A ce jour, les services du Conseil Général, 49 communes et 8 EPCI utilisent cet outil. Le site institutionnel du Conseil Général s'est également enrichi d'un catalogue de cartes au format PDF, ainsi que de cartes dynamiques intégrées au contexte de consultation.</p>
CYBERCANTAL	<p>Le dispositif CyberCantal 2 étant arrivé à terme, un nouveau plan intitulé CyberCantal 2011 a été mis en place au 1^{er} janvier 2009. L'offre de services est essentielle quant à l'attractivité d'un territoire. Les nouvelles technologies constituent une opportunité unique pour les individus quelle que soit leur localisation géographique. Les portails de services orientés usagers ont bouleversé le mode de fonctionnement des individus (banques en ligne, e-commerce, voyages, services publics, ...). Ce phénomène est d'autant plus important pour les territoires ruraux que la présence physique des services n'est pas toujours assurée à hauteur des attentes des usagers. CyberCantal 2011 devra permettre au Département du Cantal de saisir cette opportunité technologique en se déclinant autour de trois missions : CyberCantal Education, CyberCantal Services, CyberCantal Télécentres.</p>
ENT	<p>Le déploiement des environnements numériques de travail, portail à destination de la population éducative, se poursuit. Au 1^{er} janvier 2009, 16 collèges sont en service. Afin d'en faciliter l'accès, des clefs USB ont été distribuées à tous les collégiens du Département. Un tableau blanc interactif par collège a été installé en expérimentation dans un établissement, ils ont été généralisés fin 2008.</p>
E-SERVICES	<p>Dans le cadre de son plan Départemental de développement de l'administration électronique et d'un partenariat unique avec la Caisse des Dépôts et des Consignations, le Conseil Général propose aux cantaliens d'effectuer leurs démarches administratives en ligne à partir de son site Internet (www.cantal.fr / rubrique e-services / administration électronique). De plus, les administrés des communes d'Aurillac, Saint-Flour, Mauriac, Ytrac, Maurs, Vic-sur-Cère, Massiac, Pleaux, Jussac et Naucelles ont accès à des téléprocédures municipales depuis le site du Conseil Général mais également de celui de la commune. Les démarches administratives qui seront « dématérialisées » sont : demande d'autorisation temporaire de débit de boissons, demande d'intervention des services municipaux, demande d'autorisation de stationnement pour occupation du domaine public, demande de rendez-vous avec un élu, demande de réservation de salles municipales, demande d'inscription pour un centre de vacances, demande d'inscription à la crèche, à la garderie, à la cantine scolaire, attestation de changement de domicile, demande de livret de famille, déclaration de chiens de première et de deuxième catégorie et demande d'actes d'état civil. L'utilisateur effectue en ligne sa demande qui sera automatiquement transmise aux services par voie électronique. Ces derniers effectueront le traitement sur leur micro-ordinateur.</p> <p>Dans le cadre du partenariat avec la DCS, deux formulaires « départementaux » ont été ciblés pour être dématérialisés et mis en ligne sur le portail du Conseil Général : le formulaire CADA et le formulaire de demande de bourses scolaires.</p>
CADRES PHOTOS COMMUNICANTS	<p>En relation étroite avec la DSD, ce projet permet d'expérimenter avec Orange, une solution visant à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile. En résumé, il permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la famille de communiquer avec la personne âgée avec ou sans manipulation de cette dernière suivant son taux de validité : envoi de photos, de messages ... - aux pouvoirs publics d'adresser des messages informatifs : alerte canicule, nouvelles prestations, ... - aux associations de prestataires de bénéficier d'un outil collaboratif innovant : <ul style="list-style-type: none"> • système d'horodatage : l'assistante ménagère par exemple s'identifie par un code PIN, puis coche les prestations réalisées. • un carnet de liaison électronique : l'ensemble des prestataires peuvent y laisser des notes consultables directement sur le cadre ou par Internet par l'ensemble des personnes habilitées. <p>Le projet a été lancé en 2008 sur la base d'une expérimentation de 6 mois pour un échantillon de 30 testeurs. A ce jour 15 sont en service. Les associations concernées, l'ADMR, l'ASED et le CLIC d'Aurillac nous ont donné leur accord pour expérimenter le projet sur le terrain.</p>

HAUT DÉBIT ET TRÈS HAUT DÉBIT

A la suite de la Convention « Département Innovant » signée par le Conseil Général du Cantal et France Telecom, 94 % des foyers cantaliens ont pu avoir accès à l'ADSL. Le déploiement du Contrat de partenariat « Auvergne Haut Débit » co-financé par le Département et la Région, ainsi que l'évolution technique du réseau réalisée par France Télécom permet d'atteindre une couverture de 99,6 % de la population. 298 communes sont concernées par le programme Auvergne Haut Débit. Le déploiement s'est fait dans une durée record de 18 mois. La solution technique est passée par l'installation de 289 «très

petits sites techniques» sur l'ensemble du territoire, dont 70 sur le Cantal couvrant 69 communes.

Le total du Partenariat Public Privé sur 10 ans pour le Cantal au titre du contrat signé s'élève à 9,4 M€ (pour un total pour la Région de 38,5 M€ HT) dont 2,4 M€ en coût net pour le Conseil Général du Cantal (idem pour le Conseil Régional) ; le solde est pris en charge par le Feder et le Fnadt ainsi que les recettes de location des infrastructures aux usagers (opérateurs dégroupés).

0,4% des foyers auvergnats restent inéligibles au Haut Débit via l'ADSL.

Cela représente environ 2.700 à 3.000 lignes au niveau de l'Auvergne.

ZOOM : SITES INTERNET DÉPARTEMENTAUX

Le Département propose aux Cantaliens un panel de portails spécifiques tous développés en interne :

cantal.com Le portail département d'information.
cantal.fr Le site institutionnel de la collectivité dont la page d'accueil a été revue.

cybercantal.org Le site cybercantal dont la page d'accueil sera revue.

telecentres.cantal.fr Le site du réseau départemental des télécentres.

cedric.cantal.fr Le portail départemental de la lecture publique. Intégration de 10 nouvelles bibliothèques en 2008.

labo.cantal.fr Le site du Laboratoire Départemental.

archives.cantal.fr Le portail d'accès aux ressources numériques des Archives Départementales.

marches-publics.cantal.fr La plate-forme départementale des marchés publics dématérialisés.

geocantal.fr L'Atlas du Département en ligne.

service-public.cantal.fr Le portail départemental d'accès à l'administration en ligne

et aux « téléformulaires Mairies ».

rando.cantal.fr Le site des randonnées, balades.

Ils peuvent cependant accéder au Haut Débit via des solutions satellites bidirectionnelles. L'investissement de départ comportant l'acquisition et l'installation de la parabole re tant onéreux, il est pris en charge à parité égale par la Région et le Conseil Général dans son intégralité.

Le Conseil Général a contribué à une étude coordonnée par la Région sur la desserte de l'Auvergne au Très Haut Débit. Les conclusions seront communiquées en mai 2009.

Enfin, le Syndicat Mixte chargé de construire et d'exploiter une fibre optique le long de l'A75 « Autoroute Numérique » a été constitué et le Conseil Général en est membre. Les travaux se sont déroulés en 2007. Il importe maintenant d'en favoriser l'accès aux territoires qui souhaiteraient s'y raccorder et ainsi offrir du Très Haut Débit dégroupé à la population.

TÉLÉPHONIE MOBILE

78 des 80 communes « zones blanches » du Département inscrites dans les phases 1 et 2 sont désormais couvertes. Un Maître d'œuvre a été recruté en 2008 pour réaliser le site de Lacapelle-Viescamp. Le Conseil Général a investi 4 millions € dans ces premières phases.

16 communes demeurant en zones blanches ont été identifiées et intégrées dans une phase 3, pour laquelle le Conseil Général investira 1,3 million €.

La désignation des opérateurs pilotes a été faite et l'identification des possibilités d'utilisation des relais TDF existants a débuté. Les communes concernées sont : Anzers, Jaleyac, Meallet, Paulhac, Sainte-Anastassie, Talizat, Valjouze, Labrousse, Teissières-les-Boullies, Ayrens, Boisset, Collandres, Deux-Verges, Glénat, Madic, Parlan, Roannes Saint-Mary.



Le Service Départemental D'incendie et de Secours

L'année 2008 a été marquée par les élections pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration du SDIS, de la Commission Administrative et Technique ainsi que du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-pompiers Volontaires.

Une convention pluriannuelle de financement a été signée entre le Conseil Général, principal financeur (7 552 K€, soit 56 % des recettes) et le SDIS du Cantal, pour la période 2008-2010. En 2008, les crédits ouverts se sont élevés à la somme de 16 171 K€ (12 659 K€ en fonctionnement et 3 512 K€ en investissement).

L'effectif budgétaire de 134 personnes tous statuts confondus au 01/01/2007, est passé à 141 personnes au 01/01/2008 et a été maintenu au 01/01/2009. Par ailleurs au 31/12/2008, l'effectif de sapeurs-pompiers volontaires était de 905 SPV du corps départemental (919 au 31/12/2007).

Le plan pluriannuel d'équipement en matériel roulant sera poursuivi en 2009, puis réévalué et requalifié à partir de 2010 pour y intégrer les préconisations du SDACR. Au plan immobilier, des interventions dans les centres de Maurs, Massiac, Champs-sur-Tarentaine et divers autres centres, ont été effectuées par le SDIS en 2008.

Au-delà des opérations immobilières et du plan d'équipement en véhicules, des projets structurants et des dossiers organisationnels ont été initiés ou poursuivis en 2008 :

- Développement du S.I.G. : mise en réseau informatique des différentes unités qui concourent aux missions de prévision, afin d'optimiser l'outil cartographique exploité par le CTA - CODIS en matière de réception et de traitement de l'alerte.

- Déploiement du futur réseau de transmissions ANTARES : consécutivement à l'importante étape de montage du dossier (expression des besoins, campagne de tests), le projet est entré dans sa phase de réalisation, avec l'engagement des consultations (marchés publics) concernant les équipements propres du SDIS ; il est à noter la collaboration initiée entre le SDIS et le SAMU en vue de procéder à leurs acquisitions respectives de manière mutualisée au travers d'un groupement d'achat. Le Conseil d'Administration a autorisé le déploiement du réseau de communication numérique ANTARES et voté une autorisation de programme / crédits de paiement pour un montant global de 2 215 K€, sur la période 2008-2010. Afin d'optimiser les besoins, un groupement de commandes a été constitué avec le Centre Hospitalier d'Aurillac.

- Formation des personnels : le service Formation a assuré 5104 journées stagiaires, soit une évolution de 26,60 % par rapport à l'année 2007. 81,22 %, dont 19 % ont été confiées à des organismes de formation extérieurs. L'école départementale a produit 54,75 % des actions de formation dispensées dans le département.

- Équipements opérationnels : le plan d'équipement en matériel roulant s'est traduit en 2008 par l'acquisition de

10 engins de secours et de lutte contre l'incendie.

Sur la période 2007/2008, on enregistre un tassement de près de 6,5 % de l'activité opérationnelle. Les accidents de la voie publique enregistrent un recul de près de 30 % alors que sur la même période, le secours à victimes a progressé de 37 % passant de 3457 interventions à 4750 en 2008. La pression opérationnelle s'évalue sur l'année 2008 à 18,5 interventions par jour en moyenne.

Le SDIS repose sur une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales. Cette organisation a démontré dans un souci permanent de clarté dans les relations entre les acteurs institutionnels au premier rang desquels figure le Conseil Général, toute son efficacité et sa pertinence. Le SDIS devra dans les mois à venir relever trois défis :

- maintenir son niveau de réponse du traitement de l'urgence,
- s'engager en faveur du volontariat, représentant près de 97 % des effectifs,
- réviser le SDACR avec l'ambition raisonnée d'assurer le juste équilibre entre les enjeux opérationnels et les enjeux liés à la gestion financière auxquels toutes collectivités doivent faire face.

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AURILLAC

Le programme a été établi en liaison avec le SDIS pour un montant d'opération de 6.6 M€. Il prévoit toutes les fonctions nécessaires aux missions des services de secours pour 120 sapeurs-pompiers sur l'agglomération aurillacoise mais aussi le siège du groupement territorial ouest qui coordonne plusieurs centres de secours satellites.

Les chiffres clé de l'activité opérationnelle dans le département :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Progression annuelle 2007-2008
Secours aux victimes, aide à la personne	3 457	4 150	4 533	3 590	4 147	4 240	4 493	4 750	+ 5,7 %
Opérations diverses	1 811	1 375	1 882	2 350	1 241	1 052	824	638	- 22,6 %
Incendies	882	995	1 434	629	728	635	638	712	+ 11,6 %
Accidents de la circulation	1 034	989	763	607	573	575	621	610	- 1,8 %
Total	7 184	7 509	8 612	7 176	6 689	6 502	6 576	6 710	+ 2 %



Développement Économique,

L'Agriculture

L'exercice 2008 s'est traduit par la poursuite du Plan d'actions pour la période 2007-2009 en lien avec le projet agricole départemental et en cohérence avec les politiques agricoles de l'État, de l'Union Européenne et de la Région Auvergne.



Le programme d'actions en faveur de l'agriculture pour l'année 2008, fort de 1 372 dossiers de demandes de subventions a représenté un engagement global de 4 134 582 €. Dans le cadre de ce programme agricole, le Conseil Général a mis en place en 2008 des soutiens exceptionnels pour faire face aux différentes crises agricoles, notamment des aides pour les filières porcine et cunicole et pour la réalisation des analyses Fièvre Catarrhale Ovine, soit 172 642 € qui ont été consacrés à ces actions.

Dans le cadre du Plan d'actions pour la période 2007-2009 six axes d'interventions sont prévus :

LE SOUTIEN AUX A.O.C. FROMAGÈRES

Cette action, qui tend à encourager les producteurs à s'inscrire dans ce type de démarche et à favoriser la promotion des cinq A.O.C. fromagères du Cantal, s'est traduite par un engagement financier d'un montant de 58 462 €.

LE DÉVELOPPEMENT DES RACES EMBLÉMATIQUES SALERS ET AUBRAC

Le Plan Départemental, qui a pour but de contribuer à l'essor des races Salers et Aubrac grâce à l'amélioration génétique des animaux et des cheptels, à la diffusion du progrès génétique auprès

des éleveurs et au développement des outils de promotion et de communication, a représenté un engagement de 557 980 €.

LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DES PRODUCTIONS ET PRODUITS AGRICOLES

Cette mesure, qui regroupe des aides en faveur des projets collectifs de valorisation des produits, des démarches interprofessionnelles de valorisation des produits et des actions de promotion des productions agricoles, a représenté un engagement global de 344 585 €.

LA MODERNISATION ET LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Ce volet, permettant l'amélioration des performances génétiques et sanitaires des cheptels, la qualification des exploitations et la réalisation d'investissements sur les exploitations agricoles, notamment la construction et l'aménagement de bâtiments d'élevage bovin, ovin et caprin ainsi que l'acquisition de matériels par les CUMA, s'est traduit par la gestion de 399 dossiers correspondant à un engagement financier de 1 541 212 € dont 1 202 974 € dédiés aux investissements.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES AGRICULTEURS ET L'ENCOURAGEMENT À L'INSTALLATION DES JEUNES

Ce dispositif, favorisant l'installation des jeunes et améliorant la qualité de vie des agriculteurs par un soutien aux actions de solidarité (remplacement, enseignement...) et aux structures de développement et d'appui technique, a représenté un engagement global de 530 097 €.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DIVERSIFICATION

Cet axe, regroupant les aides à la qualité pour les productions porcine, ovine, cunicole, équine ainsi qu'un soutien aux investissements liés à une production diversifiée (bâtiment et atelier), a représenté un engagement financier de 533 503 €.

Par ailleurs, l'action du Conseil Général en faveur de l'agriculture concernant des mesures de programmes spécifiques se décline de la façon suivante :

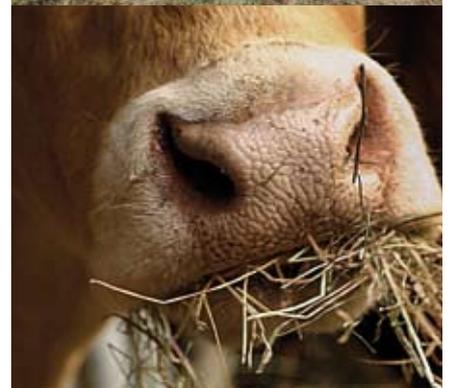
- Modernisation des outils d'abattage, de transformation, de commercialisation et de promotion agricole : 215 510 € (Maison de la Salers).

- Actions sanitaires : 159 946 € ont été consacrés aux actions de prophylaxies brucellose, de prise en charge des matériels de prélèvements pour la réalisation des prophylaxies collectives et de désinfection des étables.

- Accueil des stagiaires vétérinaires : 4 470 €.

- Entente et lutte contre l'échinococcose du renard : 3 875 €.

- Plan de lutte contre les populations du campagnol terrestre, de la taupe, du



Innovation et Emploi

L'Industrie, le Commerce et l'Artisanat

L'année 2008 s'est inscrite dans le prolongement de la mise en application, au cours de l'année précédente, des nouveaux outils d'accompagnement de l'économie cantalienne.

La 6^e Convention de développement économique « Pacte Cantal » établie avec l'État, le 4 avril 2007, pour une durée de 7 ans et le 26 octobre 2007 avec la Région d'Auvergne pour une durée de 3 ans ainsi que la convention triennale de partenariat établie avec la Région d'Auvergne pour la période 2007-2009 ont notamment précisé le dispositif spécifique d'intervention du Conseil Général en matière de développement économique.

Ce sont ainsi 7 fonds qui composent ce programme d'actions en faveur de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, programme qui est structuré autour des trois axes suivants :



1. SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS ET L'EMPLOI DANS LES SECTEURS INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET ARTISANAL

Le Fonds d'Aide aux Conseils (FAC) : Première composante du Pacte Cantal, le FAC a été mobilisé en 2008 en faveur de 17 entreprises pour un montant d'aides attribuées de 76 970 €. En complément, parmi les actions financées, celle relative à la participation à des salons professionnels par les petites entreprises relevant des secteurs de l'agroalimentaire et de l'artisanat d'art a fait l'objet d'une aide d'un montant total de 17 970 € octroyée à 18 bénéficiaires.

Le Fonds d'Aide au Développement de l'Économie Cantalienne (FADEC) : Seconde composante du Pacte Cantal, le FADEC a été mobilisé en 2008 en faveur de 34 entreprises pour un montant d'aides attribuées de 1 595 593 €. Ce fonds permet le soutien à l'investissement matériel et immobilier des entreprises. Il permet également l'accompagnement des EPCI pour leurs opérations d'immobilier d'entreprise prévues à leur projet de territoire.

Le Fonds d'Aide au développement des Zones d'Activités (FAZA)

Ce fonds, dédié au soutien des projets d'aménagement et d'équipement des zones d'activités ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité des prix de cessions pratiqués, a été mobilisé à hauteur de 505 561 € au cours de l'année 2008 et a concerné 11 opérations réparties sur le territoire cantalien.

Le Fonds d'Aide au Développement de l'Artisanat et du Commerce (FADAC) : Ce dispositif a permis en 2008 d'accompagner la réalisation de 250 projets pour un montant d'aides de 1 498 902 €. Ces opérations concernent la création, la reprise et le développement d'activités commerciales et artisanales. Comme établi contractuellement, ce fonds a bénéficié en 2008 d'une participation de la Région de 199 439 €.

Le Fonds d'Avance Remboursable à l'Artisanat (FARA) : Ce fonds, délégué au Département par la Région, permet d'accompagner les entreprises artisanales dans leur développement et dans les opérations de reprise-transmission. Ce sont 29 entreprises artisanales qui ont bénéficié de 419 600 € attribués sous forme d'avances remboursables au cours de l'exercice 2008.

Le Fonds de Prêt Participatif (FPP) : Le Conseil Général a contribué à la mise en place d'une enveloppe de prêts participatifs sans garantie en partenariat avec OSEO Financement. Un fonds d'intervention dénommé Fonds de Prêt Participatif a été créé à cet effet sur la base d'une enveloppe disponible de 1 000 000 € pour laquelle la contribution du Conseil Général s'est établie à 200 000 €. En 2008, cinq entreprises ont bénéficié de Prêts Participatifs de Développement pour un montant global de 375 000 €.

2. ENCOURAGER L'INNOVATION

Le Fonds d'Aide à l'Innovation (FAI) : Cinq projets ont été soutenus au titre du Fonds d'Aide à l'Innovation soit un montant global de subventions de 151 436 €.

3. ACCOMPAGNER LES INTERVENTIONS DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION ECONOMIQUES

Le Comité d'Expansion Économique : Pour permettre la mise en œuvre de ce programme au cours de l'exercice 2008, une dotation de 715 000 € a été attribuée à Cantal Expansion sur la base d'un budget prévisionnel de 1 040 000 € (voir encadré).

Les conventions de partenariat avec les Chambres Consulaires : Une nouvelle convention triennale a été établie en 2008 entre le Conseil Général et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour la période 2008 – 2010. L'Assemblée Départementale a octroyé une aide de 50 000 € afin que le programme qui vise à favoriser la protection de l'environnement, la promotion des savoir-faire, la restauration du patrimoine bâti, l'insertion des publics en difficulté et notamment les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Activité, l'accès des jeunes aux métiers de l'artisanat et l'accueil de nouvelles populations et la situation du conjoint puisse se réaliser au cours de l'année 2008 selon les objectifs fixés entre les deux parties. En 2008, dans le prolongement de son engagement établi le 1^{er} juillet 2006 au travers d'une convention triennale, le Conseil Général a financé à hauteur de 85 000 € les actions mises en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ces actions se rapportent aux domaines tels que la transmission-reprise d'entreprises, la protection de l'environnement, la découverte par le milieu scolaire des entreprises et la promotion de leurs savoir-faire, la dynamisation du commerce de proximité, le développement du commerce international, l'accès à l'emploi dans le cadre du dispositif R.M.A.

Structures et manifestations à caractère économique : Le Conseil Général a consacré 157 678 € pour le financement de manifestations et des structures locales à caractère économique. Ces financements ont notamment permis d'abonder à hauteur de 20 000 € le fonds de prêts d'honneur dont la gestion est assurée par Cantal Initiatives, de participer à hauteur de 36 000 € à la réalisation de 2 sessions d'accueils d'actifs coordonnés par l'ADASEA du Cantal, de soutenir la 4^{ème} édition des « Européennes du goût » par une contribution de 30 000 € et d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'UDACAC dans le cadre de la convention établie avec cette structure pour la période 2007 – 2009. De plus, le Conseil Général a affecté 25 000 € pour la convention de conseil juridique et social aux entreprises en difficulté établie avec la CCI du Cantal.

Primes aux apprentis de l'artisanat : En 2008, 15 998 € ont été versés à 57 apprentis de l'artisanat. Le montant de cette prime était compris entre 130 € et 434 €. L'année 2008 constitue la dernière année de mobilisation de cette aide.

CANTAL EXPANSION : l'Agence de Développement Économique du Conseil Général du Cantal

Recentré autour de ses trois missions principales :

- La promotion, la prospection et l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations
- L'accompagnement au développement des entreprises sur des marchés extérieurs
- Les politiques sectorielles autour de l'animation de filières

Cantal Expansion a pour objectifs d'accroître la valeur ajoutée produite dans le Cantal, de renforcer l'attractivité économique du Cantal, et de coordonner les politiques d'accueil des territoires.

<p>MISSION ENTREPRISES</p>	<p>SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX PROJETS TERRITORIAUX <i>En 2008 la mission s'est consacrée à poursuivre un travail de terrain en accompagnant les entreprises locales dans leur démarche de création, développement ou reprise, par des conseils, mises en relation, montages de dossiers de financements spécifiques soit pour des projets individuels soit pour des actions collectives (ex pour les Saisonniers du Cantal). Elle a par ailleurs apporté un appui aux collectivités territoriales (communes, communautés de communes, pays) dans leur mission d'accueil et de soutien des entreprises locales ou extérieures au département. Elle a travaillé en collaboration avec les différents réseaux d'accompagnement aussi bien au niveau régional (réseau régional de développement technologique, Auvergne Promobois, ARDE, ADIMAC...) que local (Chambres Consulaires, professionnels du conseil aux entreprises, du financement...).</i></p> <p>PARTICIPATION AUX DISPOSITIFS FINANCIERS LOCAUX <i>La mission est partie prenante aux côtés du Conseil Général dans l'animation et la promotion du Pacte Cantal. Elle a assuré la mise en œuvre pour le compte du Conseil Général du dispositif Prêt Participatif de Développement, en relation avec la direction régionale d'OSEO (5 dossiers finalisés pour un montant total de 375 K€ en 2008 et 3 en cours pour début 2009). Elle a continué à participer à l'accompagnement des dossiers pris en charge par la société de capital risque départemental SOFICAN. Toujours dans le but d'apporter du financement aux entreprises, une réflexion sur les business angels a été engagée (participation à plusieurs réunions sur Limoges et Paris en relation avec les investisseurs parisiens et locaux).</i></p> <p>PROGRAMME EQUAL <i>Le dernier volet du programme Equal « Les Travailleurs Vieillissants, une ressource pour l'entreprise » a consisté à mettre en œuvre l'action de dissémination du programme avec les partenaires de l'action (Chambre de Commerce et d'Industrie, ADEPA et AGEFOS PME) : organisation d'un forum à Aurillac sur les programmes régionaux, participation à des forums à Vichy et au Puy, mise en ligne d'un guide du tutorat et réalisation d'une action de cartographie des emplois et compétences dans l'entreprise.</i></p>
<p>MISSION PROMOTION / PROSPECTION</p>	<p><i>Cantal Expansion a participé en 2008 à plusieurs salons nationaux professionnels : le SECA (Salon des solutions, conseils et technologies pour l'entreprise innovante), POLUTECH et le SIAL (Salon International de l'Alimentation). En janvier un espace régional a été organisé à son initiative lors du Salon des Entrepreneurs, avec la présence des quatre départements et le partenariat de la CCI pour la promotion de son action sur la reprise d'entreprises cantaliennes. En mars pour la 3e fois présence au Salon International de l'Agriculture (organisation de différentes soirées de lobbying auprès des parisiens). En 2008 la collaboration s'est poursuivie avec un cabinet conseil spécialisé sur des actions de prospection dans des domaines tels que les services aux entreprises, les seniors actifs, l'environnement, le tourisme, l'exploitation des ressources locales (eau), les téléactivités, les télécentres, les activités sociales. Une action spéciale a été réalisée en direction des entreprises oeuvrant dans le secteur des éco-activités. De même, une action de prospection pour des activités de fret aérien a été accompagnée. Le Comité a réuni un groupe de travail sur la prospection auquel ont participé les organismes départementaux et régionaux, le Comité assurant le relais des demandes et le montage des dossiers de localisation du département. Cantal Expansion a travaillé à l'édition de l'ouvrage FIERS présentant les activités économiques du département en partenariat avec un éditeur local (sortie mai 2009). Par ailleurs dans le cadre de l'opération "Le Cantal vous offre 100 emplois" initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Comité a participé à la réalisation et au financement d'un film sur l'économie cantalienne « 24 H chrono dans le Cantal » et de documents de promotion.</i></p>
<p>MISSION AGROALIMENTAIRE</p>	<p><i>La Mission Agro Alimentaire du Cantal (M.A.A.C.), composante du dispositif, contribue par ailleurs au développement des entreprises agroalimentaires du Cantal en favorisant l'accès à de nouveaux marchés, la mise en réseaux techniques des professionnels, la promotion des produits et le soutien logistique. Elle s'appuie pour cela sur un partenariat élargi regroupant les chambres consulaires du Cantal, le Crédit Agricole Centre France et le Département. Une aide complémentaire de 100 000 € a été attribuée à Cantal Expansion pour soutenir le programme d'actions spécifique de la M.A.A.C. En 2008, la participation du Cantal au Salon International de l'Agriculture a été accompagnée par une dotation de 100 000 € attribuée à Cantal Expansion pour préparer et organiser cette participation. Des opérations commerciales ont été conduites pour apporter aux entreprises du chiffre d'affaires additionnel. Par ailleurs, la mission logistique a mis en œuvre deux solutions, simples et pragmatiques au service des entreprises : un Extranet et une dynamique promotionnelle. L'Extranet permet aux producteurs cantaliens d'avoir accès aux prestations logistiques proposées sur le département. La dynamique promotionnelle, menée avec les transports Ladoux à Aurillac, a permis aux entreprises agroalimentaires cantaliennes de bénéficier d'un prix préférentiel vers Paris durant le premier trimestre 2008.</i></p>
<p>MISSION DEVELOPPEMENT LOCAL</p>	<p><i>Animé par les chambres consulaires, l'ADASEA et Cantal Expansion, le Réseau Cantal Accueil constitue une véritable offre de services aux territoires afin de mieux prendre en compte les demandes de porteur de projet et faciliter leur démarche d'installation. Le bilan du RCA en 2008 : les disponibilités d'accueil départementales se composent de 56 offres de locaux vacants (base de données offres) et 138 offres de reprises de commerces, entreprises artisanales, agricoles et de services. L'Extranet Départemental d'Accueil (base de données porteurs) a permis d'enregistrer 177 porteurs de projet extérieurs au département. Le résultat fin 2008 est de 20 porteurs installés dans le Cantal, 85 en projet (suivi à la création reprise d'une activité économique) et 72 abandons. Comme pour les précédentes années, l'analyse montre la faiblesse (qualitative et quantitative) de l'offre qui ne permet pas de satisfaire la demande. En appui à sa mission de prospection d'investisseurs exogènes en recherche de terrains et locaux disponibles dans le Cantal, Cantal Expansion a enregistré 10 demandes pour 32 000 m² de locaux ou terrains. Concernant les entreprises locales à la recherche de terrains et locaux industriels, un travail réalisé en collaboration avec les agents immobiliers et notaires du Cantal a permis de traiter les demandes de 12 entreprises pour une surface totale de 7600 m² de locaux. Ce travail permet de suivre et d'apprécier les besoins des entreprises en immobilier et foncier. A partir de ces résultats, l'initiative a été prise par Cantal Expansion en partenariat avec le Conseil Général, de mener une réflexion autour de la problématique de l'offre immobilière et foncière économique. En 2008, Cantal Expansion en partenariat avec le Conseil Général du Cantal, a organisé 2 réceptions en l'honneur des personnes nouvellement arrivées dans notre département le 8 février et 14 novembre 2008. Des associations culturelles, sportives et de services sont invitées, à ces occasions, à présenter leurs activités aux nouveaux arrivants.</i></p>
<p>LES AUTRES DISPOSITIFS</p>	<p>LA PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE <i>Cantal Expansion assure l'animation et la gestion de la Plate-Forme d'Initiative Locale. En 2008, Cantal Initiatives a souhaité, par le biais de son site Internet mais également par des rencontres physiques, tisser un réseau de chefs d'entreprise. Les adhérents du Réseau sont de jeunes chefs d'entreprises aidés par Cantal Initiatives qui sont à la recherche de conseils ou d'aides pour développer leur activité, rester dans l'actualité économique. Après avoir franchi l'étape de la création, le jeune chef d'entreprise a parfois à faire face à des problèmes cruciaux pour développer et pérenniser son entreprise. Le Réseau Cantal Initiatives doit lui permettre de rentrer en contact avec d'autres chefs d'entreprises ou partenaires qui pourraient résoudre son problème. Le bilan d'activités 2008 de la Plate-Forme d'Initiative Locale fait apparaître 45 prêts octroyés sur l'année pour 53 emplois créés. Autour de la Plate-Forme d'Initiative Locale, Cantal Expansion accueillera dans ses locaux début 2009 plusieurs réseaux associatifs nationaux faisant référence dans l'accompagnement d'entreprises afin de compléter son offre de services aux créateurs/repreneurs.</i></p> <p>LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT <i>Le DLA a accompagné 12 structures associatives en individuel pour 10 ingénieries. Les filières aidées prioritairement étaient les services à la personne, la jeunesse, l'insertion par l'activité économique, le sport et la culture. 6 accompagnements collectifs ont été réalisés. Le fonds d'ingénierie 2008 qui s'élevait à 105 000 € a été entièrement consommé.</i></p> <p>LE RELAIS EUROPE DIRECT <i>Le relais Europe Direct porté par Cantal Expansion a pour mission d'informer un large public sur les politiques européennes et d'organiser des manifestations destinées à diffuser l'information et à fournir aux institutions européennes un retour d'information des acteurs locaux.</i></p>

Le Tourisme



Le programme d'actions mis en œuvre au cours de l'année 2008 en faveur du tourisme relève du Schéma Départemental du Tourisme, actualisé en 2005 en lien notamment avec le Schéma Régional du Tourisme.

LES HÉBERGEMENTS ET LA RESTAURATION TOURISTIQUES

Ce programme a permis de soutenir la création de nouveaux lits touristiques en adéquation avec les attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante et la modernisation des hébergements existants avec comme objectifs majeurs l'amélioration de la qualité et la création d'équipements de loisirs complémentaires susceptibles de conforter l'activité et d'allonger la durée des séjours. Pour accompagner ce programme et apporter un conseil opérationnel aux porteurs de projets, le service travaille en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme, le C.A.U.E. la Chambre de Commerce et d'Industrie et les labels, notamment dans le cadre de visites-conseils organisées sur sites. Dans le même temps, onze études ont été subventionnées pour un montant de 34 096 €, visant à la définition de stratégies de développement touristique, la création de produits touristiques ou la faisabilité économique et technique de projets d'hébergements touristiques.

L'HÔTELLERIE – LA RESTAURATION

Dans le cadre de ce dispositif, 29 établissements ont bénéficié de subventions pour un montant global de 522 571 € ce qui a conduit à la modernisation de 18 hôtels-restaurants et à la transmission de 11 hôtels-restaurants. 4 296 372 € ont ainsi été investis dans ce secteur. Par ailleurs, dans le prolongement de l'appel à projet lancé par le Conseil Général les années précédentes pour soutenir les cafés en milieu rural qui s'engagent à réaliser des casse-croûtes à toute heure, à proposer des animations et à relayer les informations touristiques de leur territoire, un projet a été retenu en 2008 portant ainsi à 8 le nombre d'établissements identifiés « Café – Casse-croûte » sur le Cantal.

LES HÉBERGEMENTS COLLECTIFS ET DE PLEIN AIR

Cette action encourage la création et la modernisation de parcs résidentiels de loisirs, de villages de vacances et de centres d'hébergements pour enfants et adolescents, ainsi que l'installation d'aires de camping-cars intercommunales et la modernisation des campings existants de façon à leur permettre d'accéder au niveau de qualité exigée par la clientèle. Le Département a accompagné 12 projets pour un montant total de subvention de 289 363 €. Les investissements qui se sont élevés à 6 152 592 €, ont conduit à la création ou la modernisation de trois villages de vacances et Parcs Résidentiels de Loisirs, l'aménagement de quatre aires d'accueil pour camping-cars, la modernisation de quatre campings et l'implantation de HLL, la création d'un hameau de chalets.

LES CHAMBRES D'HÔTES

Vingt chambres d'hôtes (soit 5 propriétaires) ont été subventionnées à hauteur de 62 775 €.

LES MEUBLÉS DE TOURISME

Quinze projets de création de meublés dont un avec qualification « pêche » et deux avec la qualification Tourisme et Handicap ont été subventionnés correspondant à un engagement global de 134 075 €. Ces meublés ont respectivement fait l'objet d'une labellisation « Gîtes de France » pour 10 d'entre eux et d'une labellisation Clévacances pour les cinq autres.

Trois de ces projets seront par ailleurs réalisés dans des granges de caractère participant ainsi au maintien du patrimoine rural.

LES GÎTES D'ÉTAPE ET DE SÉJOURS

Ce dispositif, en lien étroit avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et le développement des activités de pleine nature, a conduit à subventionner pour un montant total de 39 000 €, quatre nouveaux gîtes d'étape et de séjours.

LES AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES

Neuf opérations ont été subventionnées pour un montant de 517 949 € concernant le développement des zones nordiques, la création d'équipements touristiques et de loisirs destinés à favoriser l'émergence de filières touristiques ou l'acquisition de matériel de loisirs. Parmi les équipements touristiques et de loisirs retenus, il faut souligner l'attribution d'une aide de 296 010 € pour l'aménagement de la base de canoës – kayaks de Vieillevie, une aide de 75 000 € pour la route verte et une aide de 82 000 € attribuée à la Communauté de Communes de Sumène - Artense pour la poursuite de l'aménagement de la piste verte. Le Département a contribué aux dépenses de cinq syndicats mixtes à vocation touristique (Garabit-Grandval, Saint-Etienne-Cantalès, Puy-Mary, Super Lioran, Scénoparc Io). Pour 2008, la réalisation de ces dépenses est ventilée comme suit : 172 102 € en investissement et 703 258 € en fonctionnement.

LA RANDONNÉE, LE CYCLOTOURISME ET LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Depuis 1995, la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et l'accompagnement technique réalisé par le Conseil Général (conseils et réunions techniques, visites de terrain, diffusion de documents) a permis la réalisation de nombreuses opérations d'ouverture, d'aménagement ou d'entretien d'itinéraires, ainsi que la réalisation de plusieurs topoguides de pays. En 2008 plus particulièrement, le Conseil Général a apporté son soutien à la création de 7 km d'itinéraires pour un montant de 389 €, la réhabilitation et l'entretien de 694 km d'itinéraires, pour un montant de 15 496 €, l'édition d'un topo-guide de la collection

départementale pour un montant de 6 000 €. Par ailleurs, l'alimentation continue de la base de données liées aux activités de pleine nature et la valorisation du S.I.G départemental ont permis de collaborer efficacement avec le CDT et le CRDTA en vue de l'édition de documents d'appel sur la randonnée et les activités de pleine nature.

La Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires a été installée le 10 octobre 2008, permettant l'engagement d'une réflexion approfondie et concertée à l'échelle départementale concernant le développement maîtrisé des sports de nature. Face à un contexte juridique qui a évolué, la convention type pour le passage des randonneurs en propriété privée a été totalement refondue.

S'agissant du développement de la promotion départementale de la randonnée, un travail de fond a été mené avec le service informatique afin d'asseoir les bases du futur site Internet dédié à la randonnée. Enfin, le Conseil Général a participé au 12èmes Rencontres des départements cyclables, apportant ainsi sa contribution permanente dans la réflexion du développement du cyclotourisme tant au niveau national que départemental.

L'ANIMATION, LA PROMOTION ET LA PROFESSIONNALISATION

Cantal Tourisme

Le Conseil Général a participé aux dépenses de fonctionnement du Comité Départemental du Tourisme à hauteur de 1 381 500 € pour les actions de promotion, d'animation des filières et d'appui à la commercialisation et de 38 500 € pour le fonctionnement de l'Observatoire Départemental du Tourisme (voir encadré).

Professionnalisation des acteurs

Au titre de ce programme, le Département a participé :

- au fonctionnement de 12 organismes et associations à vocation touristique pour un montant de 60 273 € (dont le Relais des Gîtes du Cantal, l'Observatoire Régional du Tourisme, Thermovertge...),
- aux opérations de promotion touristique conduites par le Comité Régional du Tourisme pour un montant de 42 500 €,
- au fonctionnement de l'Office de tourisme du Lioran à hauteur de 55 000 €,
- à la professionnalisation (aide à l'emploi) et au fonctionnement de 2 offices de tourisme pour un montant de 10 000 €,
- aux actions portées par les 5 Agences Locales du Tourisme pour un montant total de 86 963 € dans le cadre d'un nouveau dispositif visant le soutien à l'emploi, l'édition de guides d'accueil des hébergements et des animations, la réalisation de sites Internet, d'actions de marketing direct,...

Manifestations touristiques

Douze manifestations touristiques d'intérêt départemental ont été financées à hauteur de 31 850 €.

Maison du Cantal à Garabit

La gestion et l'animation de la Maison du Cantal à Garabit ont été confiées en 2008 à l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Flour dans le cadre d'un marché public. Pour 2008, l'engagement du Conseil Général pour soutenir les missions octroyées à l'Office de Tourisme a été de 100 000 €.



La Station du Lioran

Le démarrage exceptionnel de la saison 2008-2009 a montré que l'avenir des stations de moyenne montagne était loin d'être morose justifiant ainsi la politique d'investissements du Conseil Général sur la station. Néanmoins, l'évolution des pratiques nécessite une diversification des activités. C'est pourquoi 2008 a permis de tester, en partenariat avec ASO, un nouveau concept de sport nature à travers le Merell Oxygen Challenge (épreuves en pleine nature de VTT et course à pied). La réussite de ce preview a débouché sur un partenariat de quatre années à compter de 2009 pour l'organisation de cette épreuve ouverte au grand public à laquelle plusieurs milliers de participants et accompagnateurs sont attendus dès l'édition 2009.

Dans le domaine des activités hivernales, les principaux investissements sont constitués des Grandes inspections

et réparations sur les remontées mécaniques et de l'aménagement de la piste de luge et sa sécurisation. Au niveau de l'enneigement, l'accent a été mis sur l'équipement en barrières à neige permettant l'accumulation de cette dernière sur les pistes en zones d'altitude exposées au vent. Les investissements 2009 ont été préparés concernant le Parking P5 (études d'implantation et géotechniques), la retenue d'eau (Loi sur l'eau et onde de rupture) et l'accessibilité des gares du Téléphérique (dimensionnements et agréments).

Les principaux investissements 2008 ont été les suivants :

- Travaux remontées mécaniques : Grandes Inspections et réparations support gauche du câble de Téléphérique (450 000 €)
- Piste de luge : Finalisation et contrôles (190 000 €)

- Travaux pistes : Terrassements, barrières châtaigniers et autoclaves + éclairage pistes (178 000 €)
- Matériels techniques : dameuse, panneau d'information, vannes canons couronnes (360 000 €)
- Élagage dépressage des bois – Réhabilitation de bâtiments et parkings – Espace baignade et Bike-Park.

TOURISME FERROVIAIRE

Depuis 2005, le Conseil Général a délégué à l'Association des Chemins de Fer de la Haute-Auvergne l'exploitation par un train touristique, de la ligne ferroviaire désaffectée Bort les Orgues – Lugarde (Délégation de Service Public). 9 538 voyageurs ont été transportés en 2008 soit une augmentation de la fréquentation de 7 % par rapport à 2007.



LE COMITE DÉPARTEMENTAL DU TOURISME : « CANTAL TOURISME »

En 2006, Cantal Tourisme a défini, en concertation avec le Conseil Général, une nouvelle stratégie de développement touristique sur 3 ans. Celle-ci, conforme au Schéma Départemental, a été élaborée en tenant compte des comportements des clientèles, de l'évolution des modes de vie et du nouvel environnement du marché touristique avec des séjours de plus en plus courts et des réservations de dernière minute où Internet prend de plus en plus d'importance. Il convient donc de se concentrer en France sur une clientèle de plus en plus de proximité et à l'étranger sur une clientèle qui correspond à notre offre. C'est ainsi que la communication a été redéfinie avec, comme objectif, d'intégrer pleinement « la relation humaine » et « une nature active ». La signature commune est ainsi : «Cantal, le voyage naturellement tendance», associée à la marque Cantal-Auvergne. Celle-ci vient d'être transférée au Conseil Général afin qu'elle devienne une marque territoriale pour l'ensemble des secteurs d'activités du Cantal.

Par ailleurs, le CDT a engagé une stratégie volontariste pour conquérir de nouveaux marchés (mission commerciale : Tourisme d'Affaires, Tours-Opérateurs, marchés individuels) parallèlement à la mise en place d'un dispositif unique de plate-forme d'informations et de commercialisation et au déploiement de la vente en ligne « Open-System », désormais reprise à l'échelle de Tour-Massif (Régions Auvergne et Limousin). Ainsi, les outils qui ont été mis en place par Cantal Tourisme pour les différents acteurs touristiques du Cantal permettent de répondre aux nouvelles exigences du marché.

En 2008, Cantal Tourisme a engagé une réflexion avec les différentes filières touristiques du Département sur les pistes à développer pour les actions 2009, qui ont ensuite été intégrées dans le plan d'actions 2009.

L'Assemblée Générale de la FNCDT/SLA qui s'est tenue pour la première fois dans le Cantal en Auvergne, en présence d'Hervé NOVELLI, Secrétaire d'État au Tourisme, a été une vraie réussite. Celle-ci a permis de mettre en avant le Cantal et notamment son savoir-faire sur le thème du développement durable. Le 2^{ème} prix des « Trophées du Tourisme » obtenu par le Comité Départemental du Tourisme du Cantal délivré par « SNCF.com » montre que nos actions vont dans le bon sens.

Enfin, avec un taux de croissance de plus de 4 % durant les dernières années, le marché du Tourisme sera, d'après les prévisions, en stagnation pour 2009 avec un recentrage sur des destinations de proximité. Avec sûrement des incidences sur la consommation touristique, le Cantal pourra néanmoins bénéficier de ce retour à un tourisme hexagonal. Pour plus de 62 % de Français le Développement Durable et l'Éco Tourisme sont des valeurs auxquelles ils peuvent être sensibles dans le choix de leur destination de vacances. Le Cantal et le Comité Départemental du Tourisme souhaitent aller plus loin en 2009 et mettre cette thématique au cœur de leur stratégie.

Le Comité Départemental du Tourisme est le trait d'union entre les professionnels, les institutionnels, et le grand public. Pour les professionnels : hôteliers, restaurateurs, Offices de Tourisme, agences de voyages, responsables de structures d'accueil et de loisirs, le CDT joue un rôle de relais et d'interlocuteur. Il met à leur disposition sa logistique, sa connaissance du terrain, ses études sur les marchés et les besoins de clientèles. Pour les institutionnels : élus, administrations territoriales, chambres consulaires, le CDT assure une fonction d'expert et d'aide à la décision en matière de développement touristique. Pour le grand public : le CDT propose une banque d'informations touristiques et de réservations pour la pleine réussite de leur séjour dans le Cantal. De plus, depuis début 2008, le Comité Départemental du Tourisme assure la gestion du classement des meublés et l'animation des réseaux des Offices de Tourisme. Cantal Tourisme a développé par ailleurs plusieurs outils d'accueils : Kits terroirs, Carte avantages, et une communication et des relations presse autour du slogan « Donner un sens à vos vacances », systématiquement associée à la marque Cantal-Auvergne. Cantal Tourisme a décidé, depuis plusieurs années, de consolider les moyens mis en œuvre pour le développement des relations presse. Si, il y a quelques années, les sujets liés au tourisme dans le Cantal existaient peu dans les médias français, la création d'un service presse et le travail de fond réalisé permettent aujourd'hui d'enregistrer des « contre-valeurs publicitaires » directes importantes. Cet été, le Cantal était présent dans de nombreux magazines : le Point, l'Express (2 numéros), GEO, Maison et travaux, Nous deux... Une démarche volontaire en direction des TV internationales, nationales et régionales dans la continuité des contacts déjà établis a permis une représentation du Cantal en terme touristique aux niveaux national et régional : Télématin, 13H de TF1, « C'est mieux le matin » en Rhône Alpes (6 chroniques) et bien sûr sur France 3 Auvergne avec un effet réel sur les Clermontois quant à la fréquentation.

Pour l'étranger, après le partenariat avec la RTBF diffusion en 2008 d'une émission dédiée au Tourisme, un accueil d'une société de production allemande a permis la réalisation de plusieurs sujets et chroniques diffusés sur différentes chaînes allemandes dont la 2ème en terme d'audience nationale.

LE GRAND SITE
« PUY MARY, VOLCAN DU CANTAL »



La Maison de Site du Pas-de-Peyrol, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, a été mise en service au cours de l'été 2007. Elle a accueilli 104 339 visiteurs en 2008. Par ailleurs, en tant que membre du Syndicat Mixte du Puy-Mary, le Conseil Général suit de très près les travaux du syndicat et accompagne financièrement le programme d'actions.

LE CENTRE THERMAL DE CHAUDES-
AIGUES



En qualité de membre majoritaire de la SAEM CALEDEN, le Conseil Général participe activement à la restructuration du complexe thermal de Chaudes-Aigues dont la mise en service est prévue en 2009, soit un différé d'une année par rapport au programme initial. Le Conseil Général a par ailleurs contribué au tour de table nécessaire au bouclage de l'opération.



TOURISME D'AFFAIRES :

Cette nouvelle mission a été mise en place début 2008. Le Tourisme d'Affaires représente aujourd'hui 24 % des nuitées touristiques dans le Cantal. Le principal axe de développement de Cantal Séminaires porte sur les séminaires d'Incentives pour des groupes de 10 à 30 personnes, avec un fil conducteur : le développement durable. Cantal Séminaires se positionne comme une agence réceptive proposant du sur-mesure et du tout compris, centralisant la vente de l'ensemble des prestations d'un programme de séminaire : location de salle, restauration, hébergement et activités. Un travail de sensibilisation auprès des prestataires sur le tourisme d'affaires et le développement durable a été engagé en parallèle.

Référencement de l'offre : 28 chartes d'engagement « Cantal Séminaires » ont été signées, et 70 prestataires rencontrés.



Collectivité partenaire

Le développement et l'accompagnement des Territoires

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Schéma Départemental de Développement Local adopté en novembre 2004, a fixé des modalités d'intervention en faveur de l'émergence de projets de territoires ou de chartes de pays, de leur animation et de leur mise en œuvre.

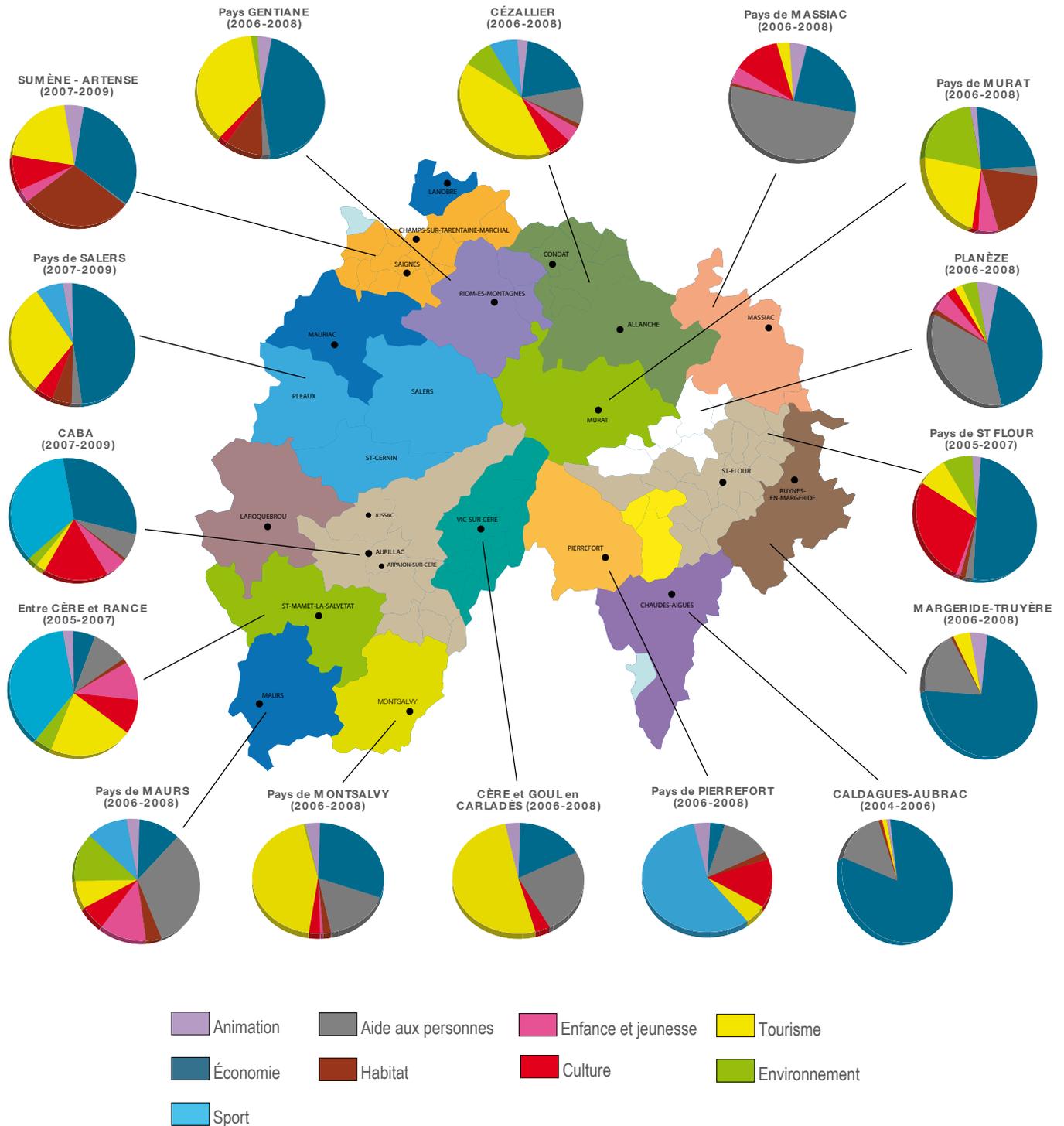
Seize EPCI sont ainsi porteurs d'un projet triennal de développement de territoire, couvrant la période 2005-2009 avec lesquels le Conseil Général est engagé à hauteur de 21,93 millions € dont 8,5 millions € au titre de l'enveloppe de développement territorial pour un investissement total de près de 111 millions € couvrant les trois secteurs fondamentaux de développement des territoires : Économie, Services et Habitat. Le détail de ces engagements est le suivant :



Communauté de Communes (C.C.)	Périodes	Coût total prévisionnel des investissements	Soutien prévisionnel du Conseil Général	
			LS	EDT
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	2007/2009	32 683 000 €	5 230 019 €	2 338 000 €
C. C. Bort, Lanobre, Beaulieu	Pas de projet territoire			
C. C. Caldaguès-Aubrac	2004/2006	3 100 000 €	315 602 €	354 784 €
C. C. Cère et Goul en Carladès	2006/2008	3 600 000 €	433 677 €	323 000 €
C. C. de la Planèze	2006/2008	2 580 000 €	336 900 €	243 730 €
C. C. de Margeride Truyère	2006/2009	5 447 000 €	376 553 €	345 000 €
C. C. du Cézallier	2006/2008	5 600 000 €	859 327 €	400 872 €
C. C. du Pays de Massiac	2006/2008	4 400 000 €	344 300 €	450 000 €
C. C. du Pays de Mauriac	En cours d'élaboration pour 2009/2011			
C. C. de Maurs	2007/2009	10 913 000 €	634 371 €	450 000 €
C. C. de Montsalvy	2007/2009	3 200 000 €	547 875 €	454 000 €
C. C. de Murat	2006/2008	4 054 000 €	491 589 €	453 500 €
C. C. de Pierrefort	2006/2008	2 983 000 €	436 006 €	449 014 €
C. C. de Saint-Flour	2005/2007	7 535 000 €	825 702 €	568 553 €
C. C. de Salers	2007/2009	7 848 000 €	774 686 €	600 080 €
C. C. du Pays de Gentiane	2006/2008	5 457 000 €	704 750 €	295 450 €
C. C. Cère et Rance en Châtaigneraie	2005/2007	8 400 000 €	791 241 €	456 000 €
C. C. entre Deux Lacs en Châtaigneraie	En cours d'élaboration pour 2009/2011			
C. C. Sumène-Artense	2007/2009	3 143 000 €	344 833 €	302 282 €
TOTAL		110 943 000 €	13 447 431 €	8 484 265 €



La diversité des domaines d'intervention est illustrée par la carte qui suit :



Le développement et l'accompagnement des Territoires

Trente huit opérations ont été engagées en 2008 pour un montant d'aides attribuées de 2,4 millions € au titre de l'enveloppe de développement territorial sur la base d'un coût de l'ordre de 16 millions €.

Fin 2008, le Conseil Général a adopté de nouvelles modalités d'intervention en faveur des projets de territoires qui modifient les plafonds, précisent les domaines d'action et :



Les nouveaux plafonds

EPCI SANS CHEF LIEU DE CANTON :

Le montant des aides attribuées par le Conseil Général, sur une période de trois années, est plafonné à 700 000 € dont 300 000 € au titre de l'enveloppe de développement territorial.

EPCI AVEC UN CHEF LIEU DE CANTON :

Le montant des aides attribuées par le Conseil Général, sur une période de trois années, est plafonné à 1 000 000 € dont 450 000 € au titre de l'enveloppe de développement territorial.

EPCI AVEC UN CHEF LIEU DE CANTON ET UN SECOND PÔLE DE SERVICE DE PLUS DE 800 HABITANTS, OU EPCI AVEC PLUS D'UN CHEF LIEU DE CANTON :

Le montant des aides attribuées par le Conseil Général, sur une période de trois années, est plafonné à 1 300 000 € dont 600 000 € au titre de l'enveloppe de développement territorial.

EPCI AVEC PLUS D'UN CHEF LIEU DE CANTON ET UNE POPULATION DE PLUS DE 7 500 HABITANTS :

Le montant des aides attribuées par le Conseil Général, sur une période de trois années, est plafonné à 1 500 000 € dont 700 000 € au titre de l'enveloppe de développement territorial.

Les domaines d'action

Les programmes d'intervention du Conseil Général, uniquement mobilisables dans le cadre des nouveaux projets de territoire contractualisés à compter de 2009, ont été clairement définis.

ENVIRONNEMENT :

- Énergie renouvelable : projet communaux et communautaires utilisant l'énergie du bois et l'énergie solaire (ligne sectorielle).

HABITAT :

- Lotissements et logements locatifs (ligne sectorielle).
- Pour les opérations communales, bonification du taux actuel de 5 % si l'EPCI reconnaît leur intérêt commun et ouvre un fonds de concours d'au moins 5 % du montant des travaux éligibles. Ce taux bonifié s'applique d'emblée aux EPCI. Ce taux pourra être également bonifié si l'opération est conçue dans un souci de qualité environnementale en matières d'énergies renouvelables, de gestion des eaux pluviales, d'économie dans l'utilisation du sol et d'intégration du site.
- Élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) conformément au contenu type précisé à l'article 61 de la Loi du 13 août 2004 : diagnostic, principes et objectifs du PLH, plan d'actions détaillé par secteur géographique avec indication des objectifs quantifiés et la localisation de l'offre nouvelle d'hébergement, ainsi que les actions envisagées pour l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements publics et privés existant. Opération portée par l'EPCI avec un financement au taux maximum de 60 % au titre de l'EDT. Ce PLH sera obligatoire, à compter de 2012, pour l'obtention d'aides du Conseil Général aux travaux de lotissement et de logements locatifs.
- Étude et animation d'OPAH (ligne sectorielle).

ÉCONOMIE :

- Les projets communautaires de zones d'activités économiques éligibles au Fonds d'Aides aux Zones d'Activités (FAZA) : étude, acquisition foncière, travaux d'aménagement et de construction, prix de cession (lignes sectorielles).
- Les projets communaux ou communautaires d'expertises touristiques ; d'équipements touristiques et de loisirs ; de développement des zones touristiques ; de centre de vacances pour enfants et adolescents ; de villages de vacances ; de parcs résidentiels de tourisme ou de résidence de tourisme ; d'aires d'accueil pour camping-car ; de création ou de modernisation de meublés (hors gîtes

d'étapes liés au PDIPR) ; de gîtes de séjour ; d'équipement de loisirs complémentaires dans un hôtel, hôtel-restaurant, gîte de séjour ; de création de hameaux de chalets de bois ; modernisation de campings. L'ensemble des aides mobilisées relève des lignes sectorielles.

- Les multiples ruraux communautaires sont éligibles à l'EDT, ainsi que les projets communaux si l'opération est reconnue, par l'EPCI, d'intérêt commun avec ouverture d'un fonds de concours par l'EPCI d'au moins 5 % du montant des travaux.

SERVICES :

- Maison des services portée par l'EPCI, hors part liée à l'administration de l'EPCI (EDT).
- Maison de Santé Pluridisciplinaire portée par l'EPCI (EDT).
- Transport à la demande (EDT si investissement, ligne sectorielle si fonctionnement).
- Pôle public d'accueil de la petite enfance (ligne sectorielle).
- Équipements culturels et sportifs portés par une commune ou un EPCI (ligne sectorielle).
- Projets de maintien des services publics (ligne sectorielle).
- Convention d'objectifs culturels établie par l'EPCI (EDT) intégrant notamment les soutiens à la création d'emplois culturels, au développement des pratiques amateurs, à la diffusion du spectacle vivant, aux résidences artistiques, à la réalisation d'un diagnostic patrimonial. La mobilisation de l'EDT s'établira selon les critères et modalités d'intervention du SDDC 2008-2010 relatives aux conventions d'objectifs culturels établies avec les EPCI.
- Aménagement ou construction de CLSH porté par une commune ou un EPCI (ligne sectorielle).

ANIMATIONS :

- Le soutien à l'animation du projet de territoire selon les règles en vigueur (ligne sectorielle).
- Animation d'un Contrat Éducatif Local portée par l'EPCI (ligne sectorielle).
- Animation sportive portée par l'EPCI (ligne sectorielle).
- Le soutien aux manifestations territoriales d'intérêt communautaire mettant en valeur le territoire et contribuant à sa promotion : quel que soit le thème, qu'elles soient publiques ou privées, le montant du soutien du Conseil Général est à intégrer au projet de territoire (lignes sectorielles).



Le Fonds d'Équipement des Communes

Tout en amplifiant son intervention en faveur de l'intercommunalité, le Conseil Général a fait le choix de demeurer le premier partenaire des communes.

LE FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES URBAINES :

Alimenté à hauteur de 485 416 €, ce fonds réservé aux communes d'Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Saint-Flour et Mauriac, a soutenu 5 opérations.

LE FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES RURALES :

Doté de 2 590 525 €, le FEC rural a été réparti à l'issue de 22 réunions cantonales. Il a soutenu la réalisation de 208 projets.

AUTRES SOUTIENS AUX COMMUNES

Ils ont concerné en 2008 les travaux de voirie rurale (12 projets financés pour un budget de 70 000 €), ainsi que le soutien en l'équipement de matériel de déneigement : 30 opérations ont été subventionnées à ce titre pour un montant de 122 384 €.

31 communes d'altitude ont bénéficié d'une aide au déneigement de leur voirie pour un montant de 16 004 € de subventions.

Le service a également assuré la préparation du programme de répartition du produit des amendes de police :



28 communes bénéficiaires se sont ainsi partagé 145 458 €.

Par ailleurs, le Conseil Général a maintenu son soutien à l'emploi en direction des structures publiques. 13 postes ont été financés en 2008 :

- 9 au titre de nos engagements antérieurs relevant de l'ancien dispositif d'État : «Nouveaux services, nouveaux emplois».
- 4 au titre de notre soutien à l'emploi dont les modalités ont été mises en place par délibération du Conseil Général du 5 Novembre 2004.

Enfin, dans le cadre de son action en faveur du maintien des services publics, désormais prise en compte au sein des projets de territoire, un projet a été financé en 2008 à hauteur de 150 000 € à savoir le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale au village d'entreprises à Aurillac.

L'ensemble de ces soutiens, fait du Conseil Général du Cantal le premier partenaire des collectivités locales.

Les Bâtiments Départementaux



Outre les diverses interventions dans les bâtiments déjà évoquées au sein de ce rapport au titre des collèges, de l'Antenne Universitaire, du Lioran, de l'École Départementale d'Équitation ou du Centre de Secours d'Aurillac, le Conseil Général conduit une politique active de gestion de son patrimoine pour ses propres services sur l'ensemble du territoire.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES :

Le programme et les études ont été réalisés afin de permettre une réalisation des travaux au premier semestre 2009.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT :

Afin de donner une image plus moderne de notre Hôtel du Département, des études

de modernisation de l'accueil et du parvis ont été lancées. Elles permettront de redonner le parvis aux piétons et d'assurer un accueil des visiteurs dans de meilleures conditions.

AGENCES, ANTENNES ET CENTRES ROUTIERS DÉPARTEMENTAUX :

Un recensement des besoins a été réalisé afin de permettre l'élaboration d'un programme pluriannuel de rénovation de ces bâtiments qui ont globalement été très peu entretenus par l'État. Des travaux ont d'ores et déjà été engagés pour reloger le CRD de Laroquebrou et les études du centre routier du canton de Saint-Mamet, ont été finalisées pour un démarrage des travaux en 2009. Par ailleurs les premiers contacts ont été pris afin de définir le

programme de construction du nouveau centre de Condat.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES :

Une nouvelle salle d'exposition a été créée dans l'ancienne salle de tri ; elle permettra la mise en valeur des collections tout au long de l'année. Des études ont été engagées pour la réfection du chauffage (contrôle de l'hygrométrie), compléter l'alarme intrusion et la détection incendie, et sécuriser les principaux accès à l'établissement.

Des études et travaux ont été lancés sur les autres bâtiments du Conseil Général (champ de foire, gendarmeries, CMS, Laboratoire Départemental) afin d'assurer leur pérennité ou d'améliorer leur fonctionnalité. Enfin, un certain nombre de marchés ont du être passés au titre de diverses prestations de service. Il s'agit notamment du marché de maintenance des installations électriques sur l'arrondissement d'Aurillac, du Diagnostic Performance Énergétique des ERP du 1er groupe, du marché de maintenance des portes de garage et équipements de quai.

Image renforcée

IMAGE RENFORCÉE



Si la question de l'image n'est pas une Mission en soi, elle en constitue, pour toutes les autres, le support transversal et un objectif clairement affiché de l'action du Département. En outre, cette dimension est essentielle, non seulement pour la perception de l'action de l'Assemblée Départementale au service de tous les cantaliens, mais surtout pour permettre d'assurer un égal accès aux services et prestations que le Conseil Général propose à tous les cantaliens.

Cette question revêt également une dimension qui dépasse le territoire. Il s'agit de l'image véhiculée par le Cantal et l'ensemble des acteurs cantaliens, à l'extérieur, ou perçue par ses interlocuteurs. La question de l'image est souvent un aspect dont souffre nombre d'entreprises et d'acteurs locaux pour accéder à certains marchés extérieurs, même si la perception des cantaliens eux-mêmes est souvent plus dure que la réalité. Pour autant, il s'agit d'une préoccupation forte qui doit être prise en compte.

Ainsi, en 2008, le Conseil Général a cherché à mieux identifier son action en direction de tous les cantaliens, pour renforcer la dimension départementale de l'action publique, mais aussi pour justifier des choix de la politique départementale. C'est ainsi que le Département s'est efforcé de donner à chaque Cantalien la meilleure connaissance possible de tous les services que la collectivité peut lui apporter (voir chapitre consacré à l'action de communication de l'Institution).

A ce titre, le Conseil Général a conduit en 2008 tous les travaux préparatoires à l'évolution de son logo, comme beaucoup d'autres Départements ont pu le faire au cours de ces dernières années, pour rénover un visuel datant de 25 ans et élaboré aux premières heures du mouvement de décentralisation. Alors que les services de la collectivité, et leur implantation, se déploient partout sur le territoire, il importait de conduire cette mutation, qui sera matérialisée dès 2009.

Le nouveau logo du Conseil Général a officiellement été présenté le 5 février 2009 au cours d'une soirée consacrée à la dynamique « Cantal » dans l'atrium de l'Hôtel du Département. Depuis cette date, il est progressivement déployé sur chacun des supports de la collectivité.

Par ailleurs, la stratégie de communication par l'événementiel que le Conseil Général a développé, en y associant notamment Cantal Tourisme et Cantal Expansion, au cours de ces dernières années, a permis de présenter un visage moderne et dynamique du territoire : accueil de manifestation nationale d'envergure (Tour de France), ou d'émissions de télé valorisant le département (Carte aux Trésors), ou encore à l'émergence de manifestations correspondant à des politiques mises en œuvre par le Département (Ruralitic, Second Life).

RURALITIC

La troisième édition du Forum RuralITIC, qui s'est tenue les 27 et 28 août 2008 à Aurillac a été un véritable succès ; Avec près de 500 visiteurs et de très nombreuses retombées presses, notamment sur les conférences, les pôles d'excellences rurales, les Trophées de l'Innovation Rurale... RuralITIC est désormais devenu le rendez-vous national incontournable des territoires et de leurs élus sur les sujets liés aux Tics, au développement durable et à l'aménagement du territoire.

SECOND LIFE CANTAL.FR

C'est en toute logique et dans la continuité du dispositif CyberCantal que le Conseil Général du Cantal explore les Mondes Virtuels. Bien que ce nouveau média et plus largement le Web 3.0 soit en phase de maturation, il a décidé de s'implanter dans le plus fréquenté des mondes virtuels, Second Life, afin de proposer de nouveaux services tout en développant des activités ludiques.



UN NOUVEAU LOGO POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL. :

La couleur et la calligraphie du mot Cantal sont bien évidemment empruntées au rectangle rouge de la marque territoriale pour signifier la Collectivité départementale.

La montagne stylisée par le « coup de crayon » vert, exprime la modernité (par le style et le code couleur), la dynamique (un département résolument en mouvement), et la continuité avec le précédent logo (l'ancien triangle vert). Ce rappel à l'ancien logo exprime la permanence et la prégnance de nos valeurs de montagnards, au service d'une ambition.

Ce logo moderne et avant tout efficace permettra à tous les Cantaliens de vérifier chaque fois qu'ils verront ce logotype combien le Conseil Général est présent dans leur vie de tous les jours.

Autres opérations ou manifestations

Le Conseil Général a pu également obtenir la localisation du Merrell Oxygen Challenge dans le Cantal. Cette initiative permettra au Cantal d'affirmer tous ses atouts dans la pratique des sports de pleine nature et rejaillira sur l'ensemble des initiatives existantes. Mais par delà cette manifestation, c'est avant tout une opération de communication nationale de premier rang que ce partenariat, noué avec un grand groupe, permet de développer. Après le Préview en 2008, la première édition sera organisée en mai 2009 au Lioran.

La présence du Cantal au Salon de l'Agriculture, véritable vitrine de la ruralité, a été pérennisée pour assurer une promotion du territoire (voir par ailleurs chapitre consacré à Cantal Expansion). La nécessité de renouveler l'image du département passe par l'addition de plusieurs initiatives qui, regroupées et mises en synergie, peuvent faire percevoir différemment le territoire « Cantal » pour lui permettre de se développer et de renforcer son attractivité.





Chaque jour à vos côtés

